

3

JUILLET - SEPTEMBRE 1969

11^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen-Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Le Comité économique et social publie des communiqués de presse à l'issue de ses sessions plénières et son activité d'ensemble fait l'objet d'un Bulletin d'Information trimestriel.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

S O M M A I R E

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE sur le plan national

	<u>Page</u>
I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS	
<u>Allemagne</u>	
1. La politique européenne du gouvernement fédéral (30 juin-2 juillet)	8
2. Délibération du Bundestag sur les décisions prises à la majorité au Conseil de ministres des Communautés européennes (17 juin)	10
3. Le ministre allemand des finances, M. Strauss, demande des armes nucléaires pour une Europe unie et un code européen de conjoncture (26-27 juillet)	11
4. Le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Brandt, prend position sur la politique européenne (7 août)	12
5. Considérations allemandes sur la politique agricole de la C. E. E. (10-19 août)	15
6. Les entretiens franco-allemands à Bonn (8-9 septembre)	18
<u>Belgique</u>	
1. L'élection directe des membres belges du Parlement européen (27 juin)	22
2. Déclarations ministérielles à propos de la dévaluation du franc français (11 août-17 septembre)	23
<u>Danemark</u>	
Le Danemark escompte des négociations d'adhésion prochaines avec la C. E. E. (18 septembre)	25
<u>France</u>	
1. Trois opinions sur l'Europe : MM. Chaban-Delmas, Pinay et Debré (29-30 juin, juillet)	25

2. Les questions européennes dans les deux premières conférences de presse du septennat de M. Georges Pompidou (10 juillet-22 septembre)	28
--	----

Grande-Bretagne

1. M. Anthony Grosland, président du Board of Trade : Nécessité d'un droit supranational régissant les sociétés européennes (4 juillet)	30
2. Réplique du Foreign Office à propos du coût de l'adhésion à la C. E. E. (4 juillet)	31
3. M. Harold Wilson, premier ministre : Pas d'engagement en ce qui concerne l'Europe fédérale (8-23 juillet)	32
4. Motion anti-Marché commun présentée par des parlementaires britanniques (14 juillet)	34
5. Visite à Londres de M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères (15 juillet)	34

Irlande

Entretien de M. Hillary, ministre irlandais des affaires étrangères, avec M. Luns, son homologue néerlandais (15 juillet)	36
---	----

Italie

1. Le programme du gouvernement italien en matière de politique européenne (8 août)	36
2. Déclaration du président du Conseil et du ministre des finances d'Italie sur la dévaluation du franc (10-11 août)	38
3. Visite à Rome du ministre allemand des affaires étrangères M. Willy Brandt (1er septembre)	38
4. Déclarations du ministre des affaires étrangères d'Italie à la Chambre des députés (12 septembre)	39

Pays-Bas

1. Le ministre Luns sur le rôle du Benelux dans la Communauté (1er juillet)	41
2. Entretien de M. Brandt avec M. Luns à la Haye (7-8 juillet)	42
3. La Seconde Chambre examine le rapport du gouvernement sur l'effet et l'application des traités de Rome en 1968 (9-10 septembre)	43

4. Adoption par la Seconde Chambre d'une décision des représentants des Etats membres sur les produits oléagineux (18 septembre)	48
5. Le point de vue du gouvernement sur le plan Mansholt (18 septembre)	50
6. Questions parlementaires	
a) Election du Parlement européen au suffrage universel direct (17 juin)	53
b) Force nucléaire européenne (16 juin)	55
c) Les mesures prises par le Conseil à la suite de la dévaluation du franc français (5 septembre)	55

Suède

Sondages d'hommes politiques européens en Scandinavie (4-6 juillet)	56
---	----

II. PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Motion sur la politique étrangère adoptée par le 11ème Congrès national de la Démocratie chrétienne d'Italie (30 juin)	59
2. Le Centre Démocratie et Progrès et la construction européenne (4 juillet)	60
3. Aspects européens au Congrès électoral de la C. D. U. à Essen (8 juillet)	60
4. La C. D. U. et le S. P. D. marquent leur accord sur la politique européenne (14 juillet)	62
5. L'Europe dans la motion votée à l'issue du premier congrès du nouveau parti socialiste (Issy-les-Moulineaux, 14-18 juillet)	64
6. Le congrès européen du S. P. D. à Bad Godesberg (20-21 juillet)	64
7. Les dirigeants des partis politiques britanniques se rallient à l'Europe (29 juillet)	68
8. Opinions britanniques sur l'adhésion du Royaume-Uni à la C. E. E. (29-30 juillet)	70
9. La politique européenne des démocrates-chrétiens allemands (août)	74
10. Le Bureau du parti socialiste et M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, appuient la proposition de réunir une conférence européenne au sommet (22 août, 8 et 16 septembre)	76
11. L'Europe dans un rapport du parti libéral britannique (26 août)	77

	<u>Page</u>
12. Les libéraux souhaitent fonder un parti européen (1er septembre)	78
13. Les partis politiques néerlandais et l'intégration européenne (5 septembre)	79
14. M. Enoch Powell, membre du Parlement britan- nique : Changement d'attitude à l'égard de la C.E.E. (5 septembre)	80
15. M. Maurice Faure : "La relance européenne : est-il trop tard ?" (6 septembre)	83
16. Plaidoyer de M. George Brown en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (8-9 septembre)	84
17. M. Victor Larock : un programme commun pour le socialisme belge et européen (22 septembre)	89

III. ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Le Centre National du Patronat Français : "La France n'a pas tiré toutes les conséquences logiques du traité de Rome" (17 juin)	92
2. L'avis de la Fédération belge des Jeunes Alliances Paysannes sur le plan Mansholt (4 juillet)	93
3. Les Associations chrétiennes des travailleurs italiens et le mémorandum Mansholt (juin)	95
4. La corporation professionnelle de l'agriculture des Pays-Bas se prononce sur les mesures prises par le Conseil à la suite de la dévaluation du franc français et sur le plan Mansholt (août-septembre)	97
5. L'avis de l'Organisme néerlandais de Contact des Consommateurs sur le plan Mansholt (13 septembre)	99
6. Résolution du Bureau allemand de l'Union pour l'Europe sur la politique européenne (14 juillet)	100
7. Prise de position au sein de la National Farmer's Union (12 août)	103
8. Le Conseil économique et social des Pays-Bas se pro- nonce sur la coordination des politiques économiques et monétaires dans la Communauté (5 août)	104
9. La Fédération néerlandaise des industries métallur- giques et électro-techniques et l'intégration européenne (août)	105
10. La Fédération allemande des syndicats agricoles demande l'abandon des prix agricoles de la C. E. E. (22 août, 16 septembre)	106
11. Appel de plusieurs Chambres de commerce allemandes à une politique d'intégration uniforme (23 septembre)	109

12. Le président de la Fédération des Chambres de commerce allemandes évoque certains aspects du commerce international et invite les pays en voie de développement à intégrer leur économie sur le plan régional (25 septembre) 110

sur le plan communautaire et international

I. EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

M. Hans von der Groeben, membre de la Commission européenne a pris position à Hambourg sur les problèmes européens (14 juillet) 113

II. MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Résolution de la Ligue européenne de coopération économique sur le renforcement et l'élargissement de la C. E. E. (11 juin) 116

2. Les Chambres de commerce des ports de la Mer du Nord se prononcent sur les propositions de la Commission européenne relatives aux huiles et aux matières grasses (11 juin) 117

3. Déclaration du Comité directeur du Mouvement européen sur la situation politique actuelle (3 juillet) 118

4. Résolution de la Confédération européenne des syndicats libres sur l'harmonisation de la taxe sur la valeur ajoutée dans la Communauté (5 juillet) 119

5. La deuxième conférence parlementaire européenne de Bonn (5-6 juillet) 120

6. Déclaration commune et résolutions adoptées par le Comité Monnet sur la poursuite de l'organisation de l'Europe et l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun (15-16 juillet) 123

7. Point de vue syndical sur la concentration industrielle (juillet) 126

8. Un document de la C. G. I. L. -C. G. T. sur l'unité syndicale en Europe (23 juillet) 129

9. M. Christopher Layton : Etablissons un nouvel échancier européen (5 août) 130

10. Déclaration de M. Charles Levinson sur les grandes sociétés internationales et le Marché commun (3 septembre) 133

11. Le C. O. P. A. et la politique agricole communautaire (4 septembre) 136

	<u>Page</u>
12. M. H. Brugmans, recteur du Collège d'Europe, et les possibilités actuelles d'une relance européenne (12 septembre)	137
13. Résolution adoptée par l'Association des Journalistes Européens sur l'intégration européenne (12 septembre)	138
14. Le groupe de l'Union démocratique européenne est reçu par Paul VI (14 septembre)	139
15. Un économiste britannique demande la création d'une commission industrielle pour l'Europe (20 septembre)	140

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

1. Problèmes généraux	1/B
2. Questions institutionnelles	4/B
3. Questions économiques	5/B
4. Questions financières et monétaires	8/B
5. Concurrence	10/B
6. Questions sociales	11/B
7. Agriculture	13/B
8. Transports	15/B
9. Energie	16/B
10. Recherche et culture	17/B
11. Pays et territoires associés	18/B
12. Relations extérieures	20/B
13. Défense	23/B
14. Questions juridiques	24/B

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan national

I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

Allemagne

1. La politique européenne du gouvernement fédéral

a) La conférence des ambassadeurs sur l'unification européenne

Les possibilités de réactiver la politique d'unification européenne ont été au centre des débats de la conférence qui s'est tenue à Bonn du 30 juin au 2 juillet 1969. A cette conférence le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Brandt, avait invité 28 ambassadeurs allemands, la plupart en poste dans les capitales d'Europe occidentale, les ambassadeurs accrédités respectivement en Yougoslavie et en Turquie, ainsi que les chefs de mission auprès de l'O.T.A.N. et de la C.E.E. à Bruxelles, auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg et de l'O.C.D.E. à Paris, et des représentants des missions allemandes aux Nations Unies à New York et à Genève.

"L'Europe a le devoir de trouver sa propre personnalité, de rassembler ses forces de manière à exercer son droit à l'auto-détermination, de s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis de la politique mondiale et, d'abord et surtout, de contribuer de manière décisive à l'organisation de la paix", a déclaré M. Brandt à l'ouverture de la conférence. Le ministre allemand a placé cet objectif au premier plan des quatre principes dont s'inspire la politique européenne de l'Allemagne, et en a cité d'ailleurs les trois autres principes :

1. Consolidation résolue de la Communauté européenne et élargissement de celle-ci aux Etats "qui sont déjà en mesure de collaborer avec elle sur la base des traités de Rome et de ce qui a été réalisé jusqu'à présent".
2. Il n'y a pas de contradiction entre l'unification de l'Europe occidentale et l'Alliance atlantique. "Nous ne saurions cependant ignorer que les responsabilités propres de l'Europe se sont accrues et iront en s'accroissant."
3. Il n'y a pas non plus opposition entre l'unification des pays d'Europe occidentale et les efforts tendant à un règlement pacifique européen. "Dans la lutte que nous menons en réalistes pour éliminer les tensions existantes, nous avons déjà fait plus que beaucoup ne veulent croire."

M. Brandt précisa que la fixation de la date de la conférence des ambassadeurs n'avait rien à voir avec les événements des pays voisins, et qu'il s'agissait d'éviter de prendre prétexte de la campagne électorale allemande pour "reporter toute activité à plus tard". Il demanda aux diplomates de ne pas donner l'impression à l'étranger que l'Allemagne s'apprêtait à prendre une initiative spectaculaire en matière de politique européenne ou qu'elle entendait prendre "la direction de l'Europe".

Après avoir évoqué un catalogue assez long de questions, le ministre des affaires étrangères a proposé à nouveau la réunion d'une conférence au sommet des six pays de la C. E. E. et de la Grande-Bretagne. Il mit particulièrement l'accent sur le fait que la République fédérale s'intéresse également à la collaboration avec de petits pays comme le Danemark, la Norvège et l'Irlande.

Parlant de la situation qui serait celle de la République fédérale dans la C.E.E. à l'expiration de la période transitoire, c'est-à-dire après le 31 décembre prochain, M. Brandt a notamment déclaré : "qu'il est trop facile de dire que le système agricole actuel ne saurait être prolongé un jour de plus . . . ; nous devons être prêts à faire des sacrifices, encore faut-il que leur sens devienne plus clair".

A la question de savoir, s'il serait possible, cette année encore, de convenir du principe d'ouvrir des négociations d'adhésion, M. Brandt a répondu : "Il faut qu'un tel accord aille au-delà des déclarations de décembre 1967 ou de février 1968. "En 1967, le Conseil de ministres de la C. E. E. avait pris acte que tous les partenaires étaient en principe d'accord sur l'élargissement des Communautés, mais que tous les membres ne considéraient pas que le moment de le faire était venu.

b) Prise de position du cabinet fédéral sur la politique européenne

Le gouvernement fédéral s'est saisi le 2 juillet 1969 des questions qui ont été évoquées à la conférence des ambassadeurs à Bonn. En accord avec les directives élaborées au cours des délibérations au ministère des affaires étrangères, le cabinet fédéral a arrêté les décisions suivantes quant aux orientations de la politique européenne allemande :

1. La C. E. E. doit être élargie, et l'adhésion de tous les pays candidats encouragée. Il est souhaitable de renforcer les relations entre la C. E. E. et ceux des Etats européens qui ne désirent pas devenir membres à part entière, mais avoir seulement des relations plus étroites avec le Marché commun.
2. Il convient de tout mettre en oeuvre pour approfondir la solidarité européenne dans le domaine de la politique étrangère. Selon M. Brandt, le Conseil de ministres de l'U. E. O. est l'instance toute désignée pour améliorer la collaboration entre les Sept en matière de politique étrangère.
3. La clé du progrès de la politique européenne est à chercher dans la politique française. Le gouvernement fédéral laissera au nouveau gouvernement français le temps d'agir et n'entend exercer aucune pression sur lui.
4. Le gouvernement fédéral n'aspire pas à jouer un rôle dirigeant dans la politique européenne, ni seul, ni en association avec un autre Etat.

5. Dans l'attente des débats et des décisions à intervenir prochainement, le gouvernement fédéral demeurera actif en matière de politique européenne malgré l'hypothèque de la campagne électorale.

(Die Welt, 1er et 3 juillet 1969;
Die Zeit, 4 juillet 1969)

2. Délibération du Bundestag sur les décisions prises à la majorité au Conseil des ministres des Communautés européennes

Le 25 mars 1968, 66 députés du Bundestag allemand ont présenté la motion suivante : "Veuille le Bundestag décider d'inviter le gouvernement fédéral à intervenir auprès du Conseil des ministres des Communautés européennes en faveur du respect du vote à la majorité qualifiée prévu par les traités."

A ce sujet, la commission des affaires étrangères du Bundestag a présenté le 23 avril 1969 un rapport écrit (Rapporteur : M. Furler) : "La motion a été transmise le 8 mai 1968 lors de la 171ème séance du Bundestag, à la commission des affaires étrangères, qui en a délibéré au cours de ses réunions du 27 juin 1968 et du 6 février 1969."

Aux termes de l'article 148 du traité du 25 mars 1957 instituant la C. E. E., les délibérations du Conseil sont, sauf dispositions contraires, acquises soit à la majorité simple soit à la majorité qualifiée. Ce principe des décisions majoritaires, qui se trouve entravé, dans son application, par un grand nombre de dispositions spéciales du traité de la C. E. E., n'a cessé ces dernières années d'être cause de grandes divergences d'opinion entre les Etats membres de la Communauté économique européenne. Bien que la France n'ait point demandé la révision de l'article 148, elle a cependant souhaité la conclusion d'un accord politique qui autoriserait le Conseil des ministres à ne pas appliquer la règle des décisions majoritaires lorsqu'un de ses membres déclare qu'il s'agit d'une question d'intérêt vital. Ce vœu de la France fait l'objet du protocole dit de Luxembourg de 1966.

De l'avis de la commission des affaires étrangères, il s'agit en l'espèce d'une simple déclaration d'intention politique qui ne met pas en cause la validité de l'article 148 du traité. Comme par le passé, la possibilité de prendre des décisions à la majorité constitue toujours l'un des éléments fondamentaux du droit communautaire, qui revêt une importance essentielle pour l'existence de la Communauté et son progrès. Il serait dès lors erroné d'ajourner des décisions nécessaires du Conseil pour la seule raison qu'elles n'ont pas été acquises à l'unanimité et que certains membres du Conseil ne désirent pas prendre des décisions à la majorité. Cela aboutirait à une paralysie intolérable de la Communauté, et cela serait en contradiction avec les dispositions du traité de la C. E. E. qui sont très explicites en cette matière.

Dans un passé récent, et mises à part les questions budgétaires, un seul problème politique, à savoir la participation de la Communauté à l'exposition mondiale d'Osaka, a été réglé par le Conseil des ministres par une décision majoritaire. Selon la commission des affaires étrangères, le gouvernement fédéral devrait, dans l'avenir, veiller à ce que l'article 148 du traité ne soit pas vidé de son contenu pratique. Les décisions qui s'imposent pour la poursuite du développement de la Communauté ne peuvent être ajournées mais, le cas échéant, adoptées à la majorité, une fois que toutes les possibilités de négociation ont été épuisées et qu'il s'avère impossible de faire l'unanimité des membres du Conseil des ministres.

La commission des affaires étrangères a modifié la rédaction de la motion pour mettre en vedette le fait que, conformément aux dispositions du traité, le Conseil des ministres délibère souvent à la majorité simple, mais aussi bien, dans certains cas, à la majorité qualifiée. C'est à cette procédure prévue par le traité qu'il faudra, en matière de décision, s'en tenir rigoureusement à l'avenir.

Dans la suite, c'est-à-dire le 17 juin 1969, le Bundestag a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

"Le gouvernement fédéral est invité à intervenir au sein du Conseil des ministres des Communautés européennes en faveur du respect des décisions prises à la majorité, lesquelles sont prévues par les traités."

(Parlement européen, Groupe socialiste, PE/GS/102/69;
Deutscher Bundestag, 171ème session, 8 mai 1969)

3. Le ministre allemand des finances, Monsieur Strauss, demande des armes nucléaires pour une Europe unie et un code européen de conjoncture

Dans une interview accordée à la Nürnberger Zeitung, et publiée dans l'édition de fin de semaine des 26 et 27 juillet 1969, le ministre allemand des finances, M. Strauss, a déclaré qu'un véritable Etat fédéral européen devait disposer d'un potentiel atomique en propre, parce que ce dernier est un "instrument de dissuasion décisif".

Le ministre estime "que les Etats membres d'une Europe unie ne peuvent garder leur souveraineté militaire". Et lorsque le premier ministre britannique, M. Wilson, se prononce pour la réalisation de l'unité politique de l'Europe, mais esquivé par ailleurs la question des armes nucléaires, cela s'appliquerait pour des seules raisons tenant à la politique interne de son parti et à des raisons nationales. A cet égard, M. Strauss a souligné dans son interview que le chef de l'opposition, M. Heath, avait déjà réclamé une mise en pool des armes nucléaires britanniques et françaises dans la perspective de la création d'une force atomique européenne.

En ce qui concerne la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., le ministre allemand estime qu'il est faux "de vouloir subordonner l'entrée de la Grande-Bretagne à l'assainissement complet de sa situation économique et monétaire". Il se recommande plutôt d'accorder à la Grande-Bretagne une période transitoire. "La République fédérale, a déclaré M. Strauss, est prête à mettre sa puissance économique au service de l'unité européenne."

Il importe de faire comprendre au président de la République française, a-t-il poursuivi, qu'il ne doit avoir ou exprimer aucune crainte de voir un jour l'Allemagne exercer une suprématie. La politique allemande est "placée sans ambiguïté sous le signe de l'europanisme et de l'atlantisme" et procède de la volonté de se réconcilier avec l'Est. Seule l'association du plus grand nombre possible d'Etats européens permettrait à ces derniers d'acquérir une marge de manoeuvre à l'échelle mondiale, l'indépendance à l'égard des Etats-Unis et de se mettre sur un pied d'égalité avec ceux-ci.

En outre, le ministre fédéral des finances a fait un plaidoyer à l'adresse des Allemands pour qu'ils s'engagent dans une telle fédération à n'accepter pendant longtemps aucun des postes de chef de gouvernement européen, de ministre des affaires étrangères ou de ministre de la défense.

De plus, le ministre allemand des finances propose l'institution d'un code commun de politique conjoncturelle qui attribuerait une égale importance à la croissance et à la stabilité des pays européens, y compris la Grande-Bretagne. Il appartiendrait à un Conseil européen de la conjoncture, qui serait remplacé plus tard par un ministère européen de la conjoncture, d'assurer le respect des règles de ce code. Le Conseil devrait notamment parer au ralentissement de l'activité économique qui surviendrait dans tel ou tel pays par "la mise en oeuvre des ressources d'un Fonds européen d'investissement".

(Nürberger Zeitung, 26 et 27 juillet 1969;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 28 juillet 1969;

VWD-Europa, 28 juillet 1969;

Bayernkurier, n° 31/1969, p. 4)

4. Le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Brandt, prend position sur la politique européenne

Dans deux interviews accordées aux journaux italiens "Corriere della Sera" et "24 Ore", le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Brandt, a exprimé son point de vue sur l'unification européenne. Dans l'interview donnée au "Corriere della Sera" le 7 août 1969, qui a été publiée par le service de presse fédéral, le ministre a souligné que la création d'un Etat fédéral européen doté d'organes institutionnels démocratiques propres était encore lointaine. Selon M. Brandt, il est faux d'imaginer que l'intégration économique européenne, dont la nécessité n'est guère contestée par les hommes politiques

responsables, aboutira automatiquement à une intégration politique. Pareille intégration nécessiterait une impulsion supplémentaire et, d'abord et surtout, une transformation des consciences, qui sont encore fortement imprégnées d'idées et de sentiments nationaux.

A propos de la création d'une force nucléaire européenne, le ministre a déclaré : "Notre politique de paix vise à réduire les tensions politiques en Europe, et à supprimer la confrontation militaire dans le dessein de remplacer l'équilibre de la terreur par un règlement pacifique durable qui garantirait à tous les peuples européens un avenir dans la paix. Je n'arrive pas à concevoir comment cet objectif pourrait être favorisé par la création d'une force nucléaire en Europe occidentale, indépendamment du fait qu'en l'état actuel des choses elle irait à l'encontre du principe de la non-dissémination des armes nucléaires que la République fédérale a fait sien, bien qu'elle n'ait pas encore signé le traité. Les perspectives d'un arrangement pacifique entre l'Est et l'Ouest seraient compromises par cette création, qui ne pourrait que stimuler la course aux armements.

La question de savoir si et dans quelle mesure l'Europe doit disposer d'armes nucléaires en propre ne se poserait d'ailleurs que dans l'éventualité de la création d'un Etat fédéral européen, dont personne ne saurait dire aujourd'hui à quoi il ressemblerait, ni s'il constituerait la condition préalable ou l'aboutissement d'un règlement pacifique européen général. Je n'aperçois donc aucun intérêt, actuellement, à se livrer à des spéculations sur le potentiel de défense d'une fédération européenne.

La sécurité militaire de l'Europe occidentale dépendra pour longtemps encore de l'alliance avec les Etats-Unis. Cela n'exclut pas que les partenaires européens s'associent plus étroitement, dans leur propre intérêt, dans le cadre de l'O. T. A. N. S'agit-il de la défense nucléaire de l'Alliance ? les membres ne disposant pas d'armes nucléaires propres ont la garantie de pouvoir participer à la programmation nucléaire. Pour autant que je puisse m'en rendre compte, cette formule a fait ses preuves."

Dans le journal "24 Ore", le ministre allemand fait observer qu'en ce qui concerne les rapports entre les pays européens occidentaux et les pays de l'Est, il importe de ne rien faire pour les aggraver. Le désir croissant d'établir des contacts économiques, scientifiques et culturels ne doit pas être, quel que soit le motif dont il s'inspire, "freiné, voire frustré par obstination ou imprévoyance".

Certes, l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest ne sont plus aujourd'hui aussi étrangères l'une à l'autre que certains le croient ou se plaisent à le croire. Dans la perspective d'un règlement pacifique général en Europe, on pourrait fort bien envisager l'organisation d'une conférence sur la sécurité du continent européen.

"Cette conférence devrait être minutieusement préparée, a précisé le ministre, car je sais qu'il faut beaucoup de temps pour résoudre de manière satisfaisante les problèmes de la limitation des armements ou du désarmement des pays de l'Est et de l'Ouest dans l'intérêt de notre sécurité."

En termes concrets, a conclu M. Brandt, "je vois pour la politique européenne à court terme les objectifs suivants à réaliser :

- négociations avec les pays ayant fait acte de candidature;
- conclusion d'accords d'association avec les pays européens appliquant une politique de neutralité et, éventuellement, avec d'autres pays intéressés par cette forme de collaboration;
- conclusion de la période transitoire de douze ans à l'échéance prévue du 1er janvier 1970;
- accord sur la politique et le financement agricoles à partir de 1970 avec, obligatoirement, l'instauration d'un contrôle parlementaire sur les milliards versés par la C. E. E. à l'agriculture;
- recettes propres des Communautés européennes provenant des droits de douane et des contributions, conformément aux dispositions du traité communautaire;
- retour de la France au sein de l'Union de l'Europe occidentale, et accord relatif à l'établissement de consultations régulières sur les problèmes de politique étrangère et de défense.

A moyen terme, nous poursuivons les cinq objectifs politiques suivants dans le cadre de la politique européenne :

- 1) L'élargissement des Communautés européennes à tous les Etats à gouvernement démocratique, disposés à y adhérer, à condition qu'ils acceptent les droits et les devoirs prévus par les traités de Rome;
- 2) Le passage de la Communauté de l'union douanière à l'union économique; des solutions urgentes et globales nous attendent toujours dans le domaine de la politique régionale et structurelle, dans les secteurs des transports et de la recherche;
- 3) La mise sur pied d'une collaboration politique plus étroite en Europe occidentale, dans l'intérêt même de celle-ci;
- 4) La démocratisation des Communautés européennes;
- 5) Enfin, les travaux préparatoires de la mise en oeuvre d'un règlement pacifique européen dans le cadre d'une politique de sécurité continentale."

(24 Ore, 19 août 1969;

Corriere della Sera, 7 août 1969;

Bulletin du Service de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 103, 8 août 1969;

Der Volkswirt, n° 32, 8 août 1969, p. 22)

5. Considérations allemandes sur la politique agricole de la C. E. E.

On s'efforce depuis quelque temps, en République fédérale d'Allemagne, de trouver de nouvelles formules de politique agricole européenne. Les critiques avancées à l'encontre du système actuel sont surtout le fait du ministère des finances et du ministère de l'agriculture.

Le ministre fédéral des finances a dit, le 10 août 1969, l'inquiétude que lui inspire la charge importante que constitue pour la République fédérale d'Allemagne le financement du marché commun agricole. Un rapport adressé au Parlement précise que l'accroissement constant des dépenses du Fonds commun agricole des six pays "est dangereux, et pas seulement du point de vue financier". Les charges financières croissantes ne rapportent rien à personne, car elles sont dues dans une large mesure aux dépenses qu'implique le stockage des excédents; en outre, elles réduisent les possibilités de mise en oeuvre d'un programme agricole d'intérêt national. Ce malaise des milieux allemands, dont le ministère des finances de Bonn s'est fait l'interprète, est manifestement d'autant plus vif que c'est la République fédérale qui contribue pour la part de loin la plus importante au financement de la politique agricole commune, tandis que la France en est de loin le principal bénéficiaire.

Le rapport du ministre fédéral des finances établit une intéressante comparaison entre, d'une part, les contributions des différents Etats membres au financement du Fonds agricole de la C. E. E. (F. E. O. G. A.), et d'autre part, les restitutions qu'ils obtiennent. Les chiffres qui suivent résultent d'estimations du ministère fédéral des finances portant sur l'exercice 1968-1969. Selon ces estimations, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique versent plus qu'elles ne touchent, tandis que la France, les Pays-Bas et le Luxembourg touchent plus qu'ils ne versent. Le principal bailleur de fonds est donc la République fédérale, avec un excédent de paiements de 1 milliard de DM, tandis que la France est le principal bénéficiaire, avec un excédent de restitutions de 1,3 milliard de DM. La contribution moyenne de la République fédérale atteint ainsi le taux de 31 % de l'ensemble des dépenses.

Le ministre allemand des finances déplore l'accroissement constant du budget du Fonds, dont le volume, qui était de 151 millions en 1962-1963, atteint aujourd'hui 9,8 milliards de DM et dépassera les 14 milliards de DM au cours des prochaines années en vertu de l'application des règlements actuels relatifs aux organisations de marché. Il attribue cette évolution à l'intervention croissante du Fonds, intervention qui finit par atteindre 100 %, dans les dépenses de politique agricole, à la création de nouvelles organisations de marché, à l'augmentation de la production et à l'accroissement des excédents ainsi qu'à la politique des prix.

M. Strauss ménage d'autant moins ses critiques qu'il n'entrevoit aucune perspective de freinage de cet accroissement des dépenses. C'est ainsi que le recours à la politique des prix comme instrument d'orientation du volume de la production et, partant, des charges financières s'est révélé vain; pour des rai-

sons politiques, les prix n'ont pas pu être fixés en fonction des nécessités économiques et financières. Il faut en outre prévoir, pour les produits faisant l'objet d'une organisation de marché, un accroissement de la production et des excédents et, par conséquent, des dépenses. La création de nouvelles organisations de marché - par exemple pour le tabac, le vin et les produits de la pêche - dont le principe a déjà été arrêté, impliquera un nouvel accroissement des dépenses. En outre, le plan Mansholt prévoit, pour d'ici à 1980, des mesures de politique structurelle qui, selon les premières estimations faites par la Commission de Bruxelles, nécessiteront des dépenses d'au moins 20 milliards de DM par an.

Le gouvernement fédéral a examiné, au cours des dernières semaines, la question des décisions qui devront être prises par le Conseil de ministres des Communautés européennes d'ici la fin de l'année au sujet du financement de la politique agricole et de la structure des organisations de marché. Il a abouti à la conclusion qu'il faudra s'efforcer d'aboutir à une modification des systèmes d'organisation des marchés. Des propositions en ce sens avaient déjà été avancées par le ministère fédéral de l'agriculture, mais la dévaluation du franc français du 8 août dernier leur a apporté un supplément de justification. C'est ainsi que l'altération de l'unité de compte applicable aux prix communs, consécutive à la dévaluation française, fournit un nouvel argument au gouvernement allemand.

"La politique agricole européenne a présumé de ses forces comme l'alpiniste trop enthousiaste et ambitieux qui veut atteindre un sommet trop rapidement. Il serait plus raisonnable de s'arrêter, de faire le point de la situation et au besoin, de demander du secours. Peut-être finira-t-on, moyennant un léger détour, par arriver au sommet. Voilà où en est, à mon avis, la politique agricole européenne." C'est en ces termes que le secrétaire d'Etat à l'agriculture, M. Neef, a analysé la politique agricole européenne au cours d'une interview accordée le 16 août 1969 au journal "Die Welt".

La preuve est faite, estime M. Neef, que les organisations de marché ne peuvent plus jouer le rôle qui leur était assigné. Elles ne permettent ni d'assurer aux agriculteurs un revenu suffisant ni de stimuler l'intégration européenne. Elles doivent être révisées. Selon le secrétaire d'Etat, il existe trois possibilités : le retour aux politiques agricoles nationales, une refonte laborieuse du système actuel ou la recherche d'un nouveau mécanisme. M. Neef exclut un retour aux solutions nationales, car elles ne constituent pas une solution de rechange pour la politique allemande; comme il ne pense pas que la Communauté économique européenne soit "négociable", il rejette l'éventualité d'une renationalisation du marché agricole. La mise en oeuvre d'une politique économique et monétaire commune, c'est-à-dire la création d'un dollar européen, d'une monnaie commune, pourrait encore se faire attendre pendant très longtemps. Aussi serait-il sans doute préférable d'instaurer un système qui risque moins d'opposer le Marché commun agricole à la politique économique et monétaire. Selon le secrétaire d'Etat, l'établissement d'un tel système ne mettrait pas en jeu l'existence de l'Europe; il n'y a là qu'un problème pure-

ment technique et administratif. Critiquer le système actuel des organisations de marché n'équivaut nullement à remettre en question le Marché commun; plutôt que de se plier à la tyrannie de l'unité de compte, on devrait avoir le courage de définir pour le Marché commun un système économique nouveau et souple.

Les organisations de marché ont aussi des aspects positifs, car, estime M. Neef, si elles n'avaient pas été instituées, il ne resterait plus rien de l'édifice communautaire. Si la C. E. E. existe toujours à l'heure actuelle, c'est grâce à ce que les six partenaires ont investi dans le marché agricole. Ceux qui croient qu'une révision des organisations de marché mettrait en cause le Marché commun perdent de vue le fait que les problèmes ne se posent plus, aujourd'hui, dans les mêmes termes qu'en 1964. Il s'agissait, à l'époque, d'intervenir énergiquement et d'administrer au Marché commun des adjuvants à l'intégration; le moment est venu de rechercher des méthodes nouvelles, plus efficaces, de politique agricole, mais il faut se garder, estime le secrétaire d'Etat, de l'illusion qu'une nouvelle organisation de marché permettrait d'éviter complètement la formation d'excédents et les fermetures d'exploitations agricoles.

Le groupe C. D. U. /C. S. U. du Bundestag estime que les politiques monétaires économiques et conjoncturelles des six pays de la C. E. E. doivent être harmonisées, faute de quoi la reconduction des règlements agricoles de la C. E. E. sous leur forme actuelle se révélera inopérante, a déclaré le 18 août 1969, à Bonn, le vice-président du groupe, M. Struve, à l'occasion de l'examen des grandes lignes du programme de politique agricole que l'Union entend soumettre au prochain Bundestag.

Le secrétaire d'Etat parlementaire du ministère des affaires étrangères, M. Jahn, a déclaré le 19 août 1969 que le plan Mansholt de la Communauté économique européenne n'est pas réalisable sous sa forme actuelle, les conditions préalables voulues n'étant remplies dans aucun des six Etats membres de la C. E. E. D'ailleurs, les dépenses qu'il impliquerait seraient excessives. M. Jahn s'est déclaré partisan d'un plafonnement des dépenses du Fonds agricole à 10 milliards de DM par an. C'est là un montant qu'atteignent déjà à l'heure actuelle les sommes versées chaque année au Fonds, et la République fédérale intervient à elle seule pour environ un tiers dans ces versements. Pour chaque mark qu'elle verse au Fonds européen, la République fédérale ne reçoit qu'environ 30 pfennig.

(Neue Zürcher Zeitung, 14 août et 23 septembre 1969;

Die Welt, 16 août 1969;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 19 et 20 août et 27 septembre 1969)

6. Les entretiens franco-allemands à Bonn

Le président de la République française, M. Georges Pompidou, s'est rendu dans la capitale fédérale pour y avoir, les 8 et 9 septembre 1969, les consultations prévues par l'accord franco-allemand.

Le porte-parole du gouvernement, M. Diehl, a résumé, le 9 septembre, les résultats des entretiens de ces deux journées en constatant que Bonn comme Paris estiment que le renforcement interne de la Communauté doit demeurer la base indispensable de la future union politique européenne.

M. Diehl a souligné que les Français n'entendent pas encore fixer une date précise pour l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays ayant fait acte de candidature. Le problème devrait être examiné, à leur sens, au cours d'une conférence au sommet des pays de la C. E. E. qui, selon les autorités allemandes et françaises, pourrait se tenir dès le mois de novembre prochain à La Haye. Selon Bonn et Paris, cette conférence devrait avoir principalement pour objet le renforcement et l'élargissement de la Communauté ainsi que la coopération politique en Europe, a déclaré le porte-parole.

Les Français ont annoncé, à l'occasion de cette conférence, que la France était prête à reprendre sa place au sein de l'Union de l'Europe occidentale (U. E. O.), dont elle boycotte les réunions depuis un certain temps. Le porte-parole du gouvernement français, le secrétaire d'Etat Léon Hamon, a déclaré à la presse qu'il y avait à cela une condition, c'est qu'on ne fasse pas de l'U. E. O. une sorte de "Cour d'appel" des décisions de la Communauté. M. Hamon a voulu ainsi rappeler que la France se refuse à ce qu'on fasse de l'U. E. O. une sorte d'antichambre pour l'examen des problèmes des Six.

Le porte-parole français a déclaré qu'il se posait, au sujet des Communautés européennes, trois problèmes, celui de leur approfondissement, celui de leur renforcement et celui de leur élargissement. Il considère l'achèvement du Marché commun au 31 décembre comme une obligation juridique pour les Six. La France ne s'opposera pas à un élargissement de la Communauté des Six une fois que l'achèvement du Marché commun sera assuré. Du côté français, on met cependant l'accent sur la nécessité pour chaque Etat membre d'analyser auparavant les effets et les conséquences qu'aurait, selon eux, un élargissement de la Communauté.

Parallèlement aux entretiens qui se sont déroulés entre le Président Pompidou et le Chancelier Kiesinger, des entretiens ont également eu lieu entre, d'une part, les ministres des affaires étrangères, MM. Willy Brandt et Maurice Schumann et, d'autre part, le ministre français du développement industriel et de la recherche scientifique, M. François Xavier Ortoli, et le ministre fédéral de la recherche, M. Gerhard Stoltenberg. Le Premier Ministre français, M. Jacques Chaban-Delmas, s'était également rendu pour quelques heures à Bonn, le 8 septembre. Le problème de l'Europe a été au centre de tous

ces entretiens. Selon des informations de source officielle, les entretiens ont également été consacrés à l'analyse de la situation mondiale actuelle et aux perspectives d'évolution de la situation internationale au cours des prochaines années. Les deux parties sont tombées d'accord sur la nécessité d'exploiter mieux encore les possibilités de coopération politique qu'offre l'accord franco-allemand.

MM. Kiesinger et Brandt ont tout d'abord fait remarquer que la position française - renforcement d'abord, et ensuite seulement, élargissement de la C.E.E. - ne permettrait de faire aucun progrès en matière de politique européenne. M. Kiesinger a proposé que le renforcement et l'élargissement des Communautés européennes soient menés de front. Il souhaite qu'au cours de la conférence au sommet des Six qui a été officiellement proposée par M. Pompidou, une décision soit prise quant à la date d'ouverture officielle des négociations avec la Grande-Bretagne en vue de son admission à la C.E.E.

M. Kiesinger voudrait en outre que la conférence au sommet marque les débuts, aussi modestes soient-ils, d'une attitude solidaire des pays d'Europe occidentale en matière de politique étrangère. Il estime que des concertations régulières entre les Six, puis entre les Sept, c'est-à-dire avec la Grande-Bretagne, au sujet des questions de politique étrangère, se révéleront indispensables dans les années à venir, en raison de l'évolution de la situation.

Le Président Pompidou et son ministre des affaires étrangères, M. Maurice Schumann, ont déclaré qu'ils se préoccupaient avant tout de renforcer la coopération bilatérale franco-allemande, notamment dans les secteurs de l'industrie et de la technologie. Les décisions concrètes suivantes ont été prises à ce sujet :

1. Création immédiate d'un groupe de travail franco-allemand de fonctionnaires gouvernementaux, chargé d'étudier la question de la politique agricole dans le Marché commun.

2. Création d'un groupe de travail gouvernemental pour la coopération industrielle franco-allemande, M. Pompidou n'étant pas satisfait des activités de la Commission franco-allemande composée de représentants de l'industrie et des pouvoirs publics. Ce groupe de travail aura à examiner les questions technologiques dont les ministres de la recherche, MM. Stoltenberg et Ortolli, ont discuté, et notamment la construction de réacteurs.

Il a en outre été convenu de mieux exploiter les possibilités qu'offre l'accord franco-allemand de préparer des initiatives à prendre dans le cadre de la C.E.E., sans toutefois qu'il soit question de vouloir imposer quoi que ce soit aux autres partenaires.

M. Schumann, ministre français des affaires étrangères, a déclaré que la France était prête à reprendre sa place au sein de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), mais seulement pour autant qu'elle soit assurée qu'on n'en-

tend pas faire de cette organisation une sorte de "Cour d'appel" des questions relatives à la C. E. E. Il a également été convenu que les thèmes de la conférence au sommet des Six prévue pour le mois de novembre seraient le renforcement de la C. E. E. , son élargissement et l'organisation d'une collaboration politique entre Européens.

A l'occasion du dîner offert à la Redoute de Godesberg, M. Georges Pompidou a tenu à préciser que les positions fondamentales de la politique gaulliste demeureraient inchangées. Il a souligné que seuls l'entrée de la C. E. E. dans la phase finale au 1er janvier 1970 et le règlement des problèmes les plus urgents de l'approfondissement de la C. E. E. pouvaient faire de l'Europe une réalité économique homogène.

M. Pompidou considère que cette réalité est la condition nécessaire de toute union politique et la base solide qu'elle suppose. Le problème de l'élargissement de la C. E. E. est à l'ordre du jour et la France ne l'esquivera pas lorsque la C. E. E. sera entrée dans sa phase définitive et que les Six auront pu s'entretenir ensemble en toute liberté des conséquences de cet élargissement.

Il importe d'analyser clairement les conséquences de l'élargissement, et d'en prendre la mesure. M. Pompidou a souligné à nouveau que la France est résolument opposée à la politique des blocs et estime que son indépendance nationale et un jour, espère-t-il, celle d'une Europe européenne constituent un facteur essentiel de la sécurité dans cette partie du monde.

M. Diehl, secrétaire d'Etat, a déclaré à la presse que les thèses développées par M. Pompidou ne signifiaient pas que l'on ne s'efforcerait pas de promouvoir dès maintenant la solidarité des Européens en matière de politique mondiale, en recourant à des méthodes pragmatiques.

M. Kiesinger a accepté de s'efforcer d'examiner, d'abord dans le cadre des Six, les problèmes que pose l'adhésion de la Grande-Bretagne, et de n'entamer qu'ensuite les négociations. Participeraient à la première partie des négociations tous les candidats à l'adhésion ou à l'association, alors que la seconde partie serait consacrée à l'examen des problèmes des différents candidats.

Le Président de la République fédérale, M. Heinemann, a prononcé, à l'occasion de la visite de M. Pompidou à la résidence de l'ambassadeur français, un important discours dont voici quelques extraits : "C'est avec joie et satisfaction que nous constatons que la réconciliation et l'amitié franco-allemande sont devenues une réalité exemplaire. Nous sommes convaincus que l'esprit du traité de 1963 correspond à la volonté ferme et durable de nos deux peuples de construire un avenir commun, en transcendant les querelles, les injustices et les souffrances du passé. Cette volonté s'affirme avec de plus en plus de vigueur, notamment parmi la jeunesse allemande et la jeunesse française. Nous y voyons la confirmation que la politique d'étroite collaboration, de bon voisinage et d'amitié franco-allemande est la bonne. L'avenir nous appelle à poursuivre et à accentuer notre effort en ce sens.

Nous nous félicitons de ce que nos efforts pour améliorer nos relations avec les pays d'Europe orientale, surmonter le passé, panser les blessures, jeter des ponts et combler les fossés rencontrent toute l'approbation de nos partenaires français. Nous souhaitons inaugurer une coopération qui crée un climat nouveau de confiance et qui contribue à l'établissement d'une paix durable en Europe. Cette paix doit être fondée sur la justice, la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes et la solidarité européenne.

La seconde orientation de notre politique est l'achèvement, le renforcement et l'élargissement des Communautés européennes, dans le cadre desquelles nous collaborons avec nos partenaires d'Europe occidentale. L'unification européenne doit être poursuivie avec une énergie accrue, et accélérée : nos peuples attendent de nouveaux résultats tangibles dans ce domaine. Il en va de même pour l'élargissement du cercle des pays et des peuples participant à cette oeuvre. Je suis convaincu que l'Allemagne et la France peuvent et doivent contribuer de manière décisive à la réalisation de l'unité européenne et qu'elles le feront.

Nous avons en commun le devoir de poursuivre dans cet esprit l'oeuvre entreprise sur la base du traité franco-allemand. Pour la première fois, il n'y a plus ici, aujourd'hui, aucun des deux grands hommes d'Etat qui ont conclu ce traité, qui ouvrirait une ère nouvelle dans les relations entre nos deux pays ... Nous savons que les hommes qui marquent de leur empreinte l'histoire des peuples changent, mais l'objectif demeure : servir la compréhension entre nos peuples, l'unification de notre continent et le maintien de la paix."

Devant la section allemande du Mouvement européen, le Premier Ministre français, M. Chaban-Delmas, a déclaré que si l'on n'est pas toujours d'accord sur tout, ce n'est que naturel entre amis. Il nous reste une foule de problèmes à résoudre, qu'il s'agisse de l'approfondissement des Communautés, de leur renforcement ou de leur élargissement. "Mais c'est précisément parce que la situation est si complexe qu'elle doit être abordée avec patience et que nous devons nous efforcer de surmonter les obstacles un à un, afin de ne pas nous laisser aller au découragement qui frappe les partisans du "tout ou rien" lorsque les résultats ne répondent pas immédiatement à leur attente."

(Bulletin de l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 114, 10 septembre 1969, n° 115, 11 septembre 1969;
Die Welt, 9 et 10 septembre 1969;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 9, 10 et 11 septembre 1969;
Neue Zürcher Zeitung, 10 et 11 septembre 1969)

Belgique

1. L'élection directe des membres belges du Parlement européen

Le 27 juin 1969, deux membres de la Chambre des représentants, MM. Nothomb et Chabert (démocrate-chrétien), ont présenté une proposition de loi visant à organiser l'élection directe des membres belges du Parlement européen.

Les deux représentants estiment qu'"en attendant de véritables élections européennes au suffrage universel direct, base démocratique d'un véritable Etat fédéral, il y a lieu, dès à présent, de donner aux membres du Parlement européen une autorité supplémentaire, en faisant participer l'ensemble du corps électoral à leur désignation". A cet effet, la proposition de loi "reprend les grandes lignes de la proposition italienne, en vue d'une première consultation populaire qui pourrait avoir lieu à l'occasion des élections communales de 1970. Cette date s'impose pour des raisons techniques car il est exclu d'organiser une consultation spéciale uniquement pour la désignation des membres belges du Parlement européen. Elle revêt une signification d'une importance toute particulière depuis que le Parlement belge, en ce mois de juin 1969, a accordé pour la première fois le droit de vote à 18 ans pour les élections communales de 1970."

Voici le texte de la proposition de loi :

"Article premier : Le Parlement belge recourra à une consultation électorale au suffrage universel direct afin de désigner parmi ses membres et conformément à l'article 138 du Traité instituant la Communauté économique européenne, les représentants belges au Parlement européen.

Article 2 : La première élection aura lieu le même jour que les élections communales, soit le deuxième dimanche d'octobre 1970.

Article 3 : L'élection aura lieu selon le système proportionnel sur la base d'une circonscription nationale unique.

Article 4 : Les représentants au Parlement européen sont élus par les électeurs des élections communales.

Article 5 : Sont éligibles comme représentants au Parlement européen, les membres du Parlement belge en activité au moment de l'élection.

Article 6 : Les élus doivent appartenir pour moitié au Sénat, et pour moitié à la Chambre des représentants.

Article 7 : Chacune des Chambres proclamera élus les candidats qui, au cours de la consultation populaire, auront obtenu, selon leurs listes respectives, les suffrages nécessaires conformément au système électoral qui sera adopté.

Article 8 : Le ministre de l'intérieur est chargé de l'application de la présente loi."

(Chambre des représentants, doc. n° 454 (1968-1969)-1)

2. Déclarations ministérielles à propos de la dévaluation du franc français

La dévaluation du franc français intervenue le 8 août 1969 a suscité diverses réactions de la part des membres du gouvernement belge. M. Snoy et d'Oppuers, ministre des finances, a déclaré le 11 août à la radio-télévision belge :

"Il ne faut pas se dissimuler que nous nous trouvons en face d'une de ces contradictions fâcheuses dans la création du Marché commun où ayant poussé l'intégration fort loin dans certains secteurs, et notamment le secteur agricole, et pas assez loin dans un autre secteur, qui est le secteur monétaire, nous risquons à cause de disparités monétaires de faire un pas en arrière sur le plan de l'intégration agricole. Et tout le problème est, tout en reconnaissant le bien-fondé de la mesure qui a été prise par le gouvernement français, d'éviter qu'elle n'aboutisse à un recul trop long dans le temps, trop large dans les matières couvertes sur le plan de ce marché agricole commun."

Prié de préciser la position belge devant les propositions Mansholt, le ministre a déclaré :

"La Commission a fait des propositions et ces propositions consistent à permettre à la France de s'isoler dans une certaine mesure en n'adaptant pas ses prix agricoles au montant de la dévaluation pendant une certaine période. La Commission a proposé deux exercices, ce qui me paraît trop long comme aux Néerlandais, parce que j'ai vraiment du scrupule à admettre que le Marché commun subisse un recul de deux années sur le marché agricole. Nous cherchons maintenant s'il y a une solution de compromis possible."

Et M. Snoy et d'Oppuers a ajouté : "Une solution de rechange serait, si vous voulez, prévoir pendant une période limitée, beaucoup plus limitée que deux ans, l'état d'exception que nous sommes évidemment contraints à considérer; l'état d'exception, c'est-à-dire, les subventions aux importations et les taxes aux exportations.

Il est un fait que le prix des produits agricoles en France ne serait pas au même niveau que dans les autres pays de la Communauté, ce qui entraînerait nécessairement une fermeture ou une réglementation à la frontière."

De son côté, M. Eyskens, premier ministre, a déclaré que depuis longtemps déjà il avait tenu compte d'une dévaluation possible à l'étranger mais que la Belgique ne prendrait aucune mesure en matière de parité monétaire. Il a regretté que la décision du gouvernement français n'ait pas été précédée de

contacts ou de conversations. Le premier ministre a par ailleurs déclaré que dans l'hypothèse d'une réévaluation du Deutsch Mark et de la poursuite de la surchauffe économique, il n'est pas exclu que des pays, avec une balance commerciale particulièrement favorable comme celle de la Belgique, subissent de fortes pressions et soient amenés à considérer un mouvement dans le même sens que celui qui serait pris par l'Allemagne.

Dans une interview accordée à un quotidien belge, M. Tindemans, ministre des relations communautaires, a déclaré que la dévaluation de la monnaie d'un Etat membre aurait pu mettre en échec la politique commune des prix agricoles dans la Communauté et que le succès de la réunion du Conseil des ministres réside précisément dans le fait qu'une solution communautaire a été trouvée. La France sera obligée de reprendre dans un délai minimum sa place normale au sein des Six.

Le ministre a ajouté que tous les partenaires européens avaient ressenti la nécessité d'une politique monétaire commune et une coordination des politiques économiques. Chacun s'est rendu compte que les difficiles accords réalisés sur la politique agricole commune pouvaient à tout instant être remis en cause, et qu'il convenait à l'avenir d'éviter de pareils incidents, de sorte que l'unité de compte agricole puisse être maintenue dans tous les Etats membres.

Le ministre a déclaré que le revenu des agriculteurs ne devait pas souffrir de la dévaluation. A son avis il convenait aussi de préserver la position concurrentielle des produits transformés notamment ceux de l'industrie alimentaire et d'éviter que cette réunion occasionnelle du Conseil ne fût mise à profit pour fixer définitivement la politique des prix agricoles.

Il y a lieu de signaler enfin une déclaration de M. André Vlerick, ministre secrétaire d'Etat à l'économie régionale, qui s'est prononcé en faveur d'une monnaie unique au sein du Marché commun. Le ministre qui s'adressait à New York, le 17 septembre, aux membres de la Chambre de commerce belgo-américaine, estime que c'est la seule solution pour éviter des crises monétaires périodiques. La raison essentielle de ces crises réside dans le déséquilibre entre les politiques nationalistes de défense des devises des gouvernements. A son avis, de telles conceptions périmées doivent disparaître et les institutions de coopération existantes devraient être réadaptées, notamment le Fonds monétaire international.

(Le Soir, 12 et 16 août 1969;
De Standaard, 13 août 1969;
L'Echo de la Bourse, 18 septembre 1969)

Danemark

Le Danemark escompte des négociations d'adhésion prochaines avec la C. E. E.

Le ministre danois de l'économie, M. P. Nyboe Andersen, a déclaré le 18 septembre 1969 dans une interview accordée à la rédaction danoise de "Deutschlandfunk" que le gouvernement danois espère que la conférence au sommet de la C. E. E., en novembre, aboutira à des décisions qui permettront l'ouverture de négociations - le cas échéant, dès le printemps 1970 - avec les quatre pays qui ont fait acte de candidature au Marché commun. Il reste que le gouvernement danois est conscient des difficultés qui résultent des conditions posées par la France.

Le ministre de l'économie a affirmé que le Danemark était prêt à entamer à tout moment les négociations d'adhésion. Il estime que l'adhésion de son pays ne soulève aucun problème, étant donné que le Danemark est prêt à appliquer sans réserve les traités de Rome et ne demande aucun arrangement transitoire. Il pose comme unique condition l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Il serait contraire, en effet, aux intérêts du Danemark que la Grande-Bretagne entame seule les négociations préliminaires. En conclusion des sondages qu'il a effectués dans les capitales européennes, le ministre danois de l'économie estime d'ailleurs qu'il sera possible d'engager des négociations parallèles avec tous les pays candidats.

Le Danemark s'associerait également sans difficultés à une politique de coopération européenne, puisque l'un des éléments fondamentaux de sa politique européenne est l'acceptation du volet politique de l'intégration européenne.

Le gouvernement danois attache une grande importance à la collaboration avec les autres pays scandinaves dans le cadre de l'union économique nordique dont la création est envisagée, a déclaré M. P. Nyboe Andersen; cette union s'assignerait à tâche de faciliter la collaboration des pays scandinaves avec les pays européens.

(VWD-Europa, 19 septembre 1969)

France

1. Trois opinions sur l'Europe : MM. Chaban-Delmas, Pinay et Debré

En visite officielle à Bordeaux, les 29 et 30 juin 1969, M. Chaban-Delmas, premier ministre, devait prononcer une allocution sur l'Europe devant les membres du Comité permanent de la conférence européenne des pouvoirs locaux, réunis au même moment à Bordeaux.

"Et maintenant je constate, a dit notamment M. Chaban-Delmas, après vingt ans bientôt, que rien n'est changé, que l'Europe est non seulement toujours nécessaire mais de plus en plus nécessaire, qu'elle doit prendre toute sa dimension économique et naturellement son expression politique et je suis certain que vous n'avez pas varié dans vos opinions, que vous êtes toujours demeurés pour l'Europe aussi bien contre le centralisme bureaucratique que contre les intérêts égoïstes et que contre la technocratie. Il y a vingt ans déjà nous étions tournés contre ces dangers qui menacent l'Europe que nous voulons démocratique et par définition, décentralisée et, par objectif, humaine.

Il faut que nous sachions qu'il y a actuellement vingt-cinq institutions et organismes qui s'occupent de faire l'Europe. Vous imaginez aisément quelle complication, quel enchevêtrement inextricable, quelle déperdition d'énergie résultent de cette situation. Et même pour les gouvernements, je ne suis pas certain qu'ils aient une notion très claire de la concertation et de l'orchestration que chacun doit mener dans son propre pays à l'égard des vingt-cinq représentations gouvernementales dans vingt-cinq organismes différents pour faire l'Europe. Soyez sûrs que c'est un de ces problèmes dont je vais m'occuper sinon de ce pas, mais d'ici à quelques jours.

Il reste à faire comprendre par les Etats, les gouvernements, mais surtout par l'opinion publique combien il faut en effet construire l'Europe patiemment, opiniâtement, en tenant compte des réalités car rien ne serait plus dangereux que de chevaucher des chimères. Ce serait alors un jour, par une décision prématurée, précipiter l'Europe au fond de l'abîme d'où elle ne ressortirait jamais."

Puis, le jeudi 17 juillet, M. Pinay était reçu par le président Pompidou à l'Elysée pendant une demi-heure. Se refusant à toute déclaration à sa sortie du palais présidentiel, M. Pinay remettait cependant dans l'après-midi la déclaration suivante à l'agence France-Presse :

"La réunion du Comité d'action pour les Etats unis d'Europe à laquelle je viens de participer à Bruxelles, et qui a été consacrée au problème du renforcement et de l'élargissement du Marché commun, à mes yeux, revêt une importance particulière dans les circonstances actuelles.

Notre pays ne peut pas résoudre seul les graves problèmes auxquels nous avons à faire face. Les Français pour eux-mêmes ont besoin de nouveaux progrès soient réalisés dans la voie de l'union économique et monétaire de l'Europe. Comme vient de le dire très heureusement M. Pompidou dans sa conférence de presse, il faut aboutir à une véritable communauté européenne, à un ensemble économique qui forme un tout.

L'action est urgente, je suis frappé par la disproportion entre l'ampleur et la rapidité des changements qui se produisent dans le monde et les lenteurs de la construction européenne.

Les astronautes sont en route vers la Lune et nous tergiversons. Nous devons nous hâter de faire l'Europe. La France et ses voisins ne sont plus à l'échelle du monde. C'est seulement ensemble, y compris avec la Grande-Bretagne, qu'ils peuvent faire le poids. La France a joué un rôle éminent à chaque étape de l'unification européenne. Que la France propose, qu'elle donne l'exemple de la détermination et elle sera écoutée."

Entre-temps paraissait dans le numéro de juillet de "L'Echo de Touraine" un article de M. Debré, ministre de la défense nationale, consacré à l'Europe.

"Il existe, écrit M. Debré, pour ce qui concerne l'Europe, deux écoles : ou il s'agit en construisant l'Europe d'enfermer la France, ou il s'agit de faire l'Europe sans enfermer la France.

Enfermer la France est le rêve séculaire d'hommes politiques et de forces sociales en dehors de nos frontières. A cet égard, la volonté de faire en sorte qu'il n'y ait plus d'influence française, par conséquent plus de politique française, non seulement sur le continent mais au-delà du continent, est une volonté qui se rattache à une véritable tradition.

Au contraire, faire l'Europe sans enfermer la France est une grande tâche. Oui, il convient de veiller au maintien des progrès réalisés par le Marché commun. Oui, il convient d'intensifier les échanges de jeunes. Oui, il est capital, sur des questions qui touchent notamment la sécurité, de vouloir une concertation des gouvernements en vue d'élaborer des orientations communes. Mais à aucun moment cette marche vers l'Europe ne peut limiter le devoir et le droit qu'a toute nation d'affirmer, à l'intérieur de l'Europe, et hors de l'Europe, l'indépendance de sa diplomatie.

Les progrès concrets qui se poseront au cours des prochains mois montreront d'une manière très nette que les vrais Européens sont ceux dont l'action est guidée par les conceptions qui ont inspiré la politique du général de Gaulle.

Le grand problème est de savoir si la France restera maîtresse de sa politique à l'égard des Etats-Unis, de l'Union soviétique, du Moyen-Orient, de l'Afrique...

Lorsque le nouveau président de la République affirme la continuité de la politique française, c'est à cela qu'il pense, n'en doutons pas", conclut le ministre d'Etat chargé de la défense nationale.

(La Nation, 1er juillet 1969;

Le Monde, 19 juillet 1969;

Le Monde, 27 juillet 1969)

2. Les questions européennes dans les deux premières conférences de presse du septennat de M. Georges Pompidou

Le 10 juillet 1969, le nouveau président de la République française, M. Pompidou, donnait sa première conférence de presse à l'Élysée, devant environ cent cinquante journalistes, et en présence du seul premier ministre, M. Chaban-Delmas, et du porte-parole du gouvernement, le secrétaire d'Etat, M. Léo Hamon.

A la question : "Peut-on vous demander quelles sont les vues de votre gouvernement sur la construction européenne, notamment sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté ?", le nouveau président a répondu :

"D'abord, la Communauté existe, elle est à Six, je dirais même que si elle s'est faite ainsi, cela n'est pas grâce à la Grande-Bretagne tout à fait, au départ. Nous estimons, j'estime, que la première des choses à faire c'est de poursuivre la construction de cette Communauté. L'Europe n'est pas un couvent supposant une série de vœux que l'on prononcerait les uns après les autres, ce n'est pas non plus une chimère, cela doit être une réalité. Or nous arrivons justement au moment des réalités, puisque la période transitoire doit se terminer le 31 décembre et la période définitive commencer le 1er janvier prochain. Eh bien! notre première volonté, notre premier effort est de terminer cette phase et de passer à la période définitive, c'est à cela que nous donnons la priorité dans nos préoccupations et dans le temps.

En second lieu, nous souhaitons précisément, parce que nous croyons que l'Europe doit être une réalité, que l'on approfondisse, comme on dit maintenant, la notion européenne, c'est-à-dire que l'on fasse progresser la Communauté pour en faire une véritable Communauté. A l'heure actuelle, il n'y a qu'une union douanière d'une part et une communauté agricole assez difficile à faire fonctionner d'autre part. Il est tout un tas de domaines dans lesquels des progrès importants pourraient être réalisés, que ce soit techniques, scientifiques, que ce soit l'énergie, que ce soit les transports, que ce soit le droit des sociétés. Ce qui est très important, que ce soit encore la politique financière et monétaire, et je trouverais mille autres domaines où il faudrait avancer très sérieusement si l'on veut aboutir à une véritable Communauté, c'est-à-dire à un ensemble économique qui soit un tout, véritablement un tout. C'est notre deuxième préoccupation et nous souhaitons avec nos partenaires, avec les Cinq, faire progresser l'Europe dans ce sens.

Et c'est pourquoi, d'ailleurs, nous pensons qu'il serait utile que dans un terme pas trop lointain et d'ailleurs de préférence à intervalles relativement rapprochés, les principaux responsables, chefs d'Etat ou chefs de gouvernement, se rencontrent sans ordre du jour, très librement, pour faire le tour des questions et pour faire avancer à la fois dans l'immédiat l'achèvement de la Communauté telle qu'elle existe et ensuite les progrès de la Communauté dans les autres domaines.

Reste le problème de l'élargissement, c'est-à-dire en fait de la candidature britannique et d'un certain nombre d'autres candidatures qui se sont également produites. Sur ce point, je voudrais dire que nous n'avons pas, en dépit de quelques mécomptes récents, d'objections de principe à l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne ou de tel autre pays à la Communauté. Mais nous pensons qu'il convient d'abord que les Six entre eux se mettent d'accord sur les conditions de cette adhésion et les conséquences que celle-ci pourrait avoir sur l'avenir et sur la nature même de la Communauté. Car, jusqu'ici, on s'est souvent abrité derrière ce qu'on appelait le "veto de la France" pour dissimuler les difficultés et les réalités. Mais je suis sûr que si les Six veulent véritablement en toute bonne foi et en toute liberté d'esprit regarder le problème en face, ils s'aperçoivent que l'adhésion de la Grande-Bretagne, qui ne pourrait pas ne pas s'accompagner de l'adhésion d'un certain nombre d'autres pays, pose d'abord, au départ, des questions difficiles et entraîne ensuite pour la Communauté des changements profonds.

Nous ne sommes pas, je le répète, fermés à la discussion. Nous ne sommes pas fermés à l'examen, mais nous ne voulons pas que l'on s'engage dans une négociation sans savoir d'abord quelles sont les difficultés qui se présentent, quelles sont les perspectives que cela entraîne et quelle pourrait être l'attitude commune des Six. Tel est, dans ma pensée, l'objet, un des objets de cette réunion qui pourrait peut-être avoir lieu dans les prochains mois entre les principaux responsables des Six."

L'idée d'une réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement fit son chemin et un "Sommet européen" fut prévu pour le mois de novembre.

Le 22 septembre, à l'occasion de sa seconde conférence de presse, le président de la République, interrogé sur cette prochaine réunion déclara ce qui suit :

"Je me félicite qu'à la suite du Conseil des ministres des affaires étrangères ait pu être décidée une rencontre des responsables au plus haut niveau des six pays de la Communauté économique. Je m'en félicite d'abord parce qu'il est toujours bon de se rencontrer, surtout si c'est pour parler librement et franchement. Or, ce genre de rencontre, à ce niveau, en dehors de toute négociation, sans ordre du jour précis, est particulièrement favorable pour qu'on puisse parler librement et franchement.

Je trouve, d'autre part, que la date est opportune, parce que nous arrivons à une étape capitale, celle du passage du Marché commun à la période définitive, et que de la façon dont cette étape sera abordée et franchie dépendra tout le reste, qu'il s'agisse du développement ultérieur de la Communauté, ce que nous appelons l'approfondissement, qu'il s'agisse de la façon dont pourront être étudiées les demandes d'adhésion, ce que l'on appelle l'élargissement, qu'il s'agisse même des perspectives lointaines de la Communauté européenne.

Quant à moi, j'irai à cette réunion avec l'esprit ouvert, et sans aucune prévention. Il y a des solutions diverses possibles. La France n'en écarte aucune a priori, mais, ce que je souhaite très fermement, c'est que cette étape du passage à la phase définitive soit le révélateur qui obligera chacun, à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté, à se mettre d'accord avec lui-même sur sa conception de l'avenir européen. La France, quant à elle, est prête à cet examen de conscience."

(Le Monde, 12 juillet et 24 septembre 1969)

Grande-Bretagne

1. M. Anthony Crosland, président du "Board of Trade" : Nécessité d'un droit supranational régissant les sociétés européennes

M. Anthony Crosland, président du "Board of Trade", a attiré l'attention sur le danger que comporte l'expansion des sociétés supranationales à défaut d'organisation intergouvernementale habilitée à en fixer les règles.

Prenant la parole, le 4 juillet, à Carlisle, à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle usine Pirelli au capital de 3,5 millions de livres, M. Crosland a déclaré : "Il nous faudra, en fin de compte, une institution supranationale qui s'occupe des sociétés industrielles supranationales. J'espère que nous ferons de rapides progrès dans ce domaine grâce à une Communauté économique européenne renforcée et élargie et grâce à la mise au point, par cette Communauté, d'un droit international des sociétés."

M. Crosland affirme que l'avenir appartient "aux sociétés qui exercent une activité internationale et qui ont réussi à s'implanter fermement sur divers marchés". Mais il ajoute que "l'existence même de ces sociétés impliquera la nécessité de veiller à ce qu'elles soient soumises à un contrôle efficace".

Les avantages que la Grande-Bretagne tirerait de son intégration dans l'économie européenne ne tiendraient pas seulement à la concentration de la production et aux économies d'échelle qui résulteraient de l'abaissement des barrières douanières, a déclaré M. Crosland.

De gros avantages découleraient également de l'accroissement de la mobilité des entreprises ainsi que des possibilités, jointes à une volonté accrue, pour les firmes fabriquant des produits différents ou mettant en oeuvre des techniques différentes, de transférer leur savoir-faire technique et leurs techniques de gestion dans d'autres pays.

D'importants transferts de ce genre ont déjà eu lieu, mais les barrières s'opposant à ce mouvement devraient être abaissées davantage encore; c'est là un problème que le Marché commun n'a pas encore résolu.

Bien que le marché intérieur de la Communauté économique européenne soit comparable, quant à ses dimensions, à celui des Etats-Unis, "la Communauté n'a pas encore recueilli tous les avantages que peut apporter l'expansion des sociétés par-delà les frontières nationales. La croissance des sociétés est actuellement entravée, en Europe occidentale, par les lois sur les sociétés et la fiscalité en vigueur dans chacun des pays", a déclaré M. Crosland.

La Commission de la C. E. E. s'est attaquée au problème en s'efforçant d'harmoniser les lois sur les sociétés et les régimes fiscaux dans les différents pays et en envisageant de mettre au point des dispositions régissant la création de sociétés européennes, qui seraient soumises à des règles uniformes dans chaque pays membre.

M. Crosland a déclaré que la C. E. E. a fait quelques progrès dans ce domaine, et que l'A. E. L. E. s'intéresse également à la question du droit des sociétés en Europe occidentale. "Je suis sûr que nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour harmoniser autant que possible le droit des sociétés en Europe."

Jusqu'à présent, la plupart des sociétés ayant des intérêts dans différents pays ont leur centre d'attache fermement établi dans un pays donné, si bien qu'elles ne sont pas vraiment internationales.

"Mais il y a d'ores et déjà certaines compagnies - Shell et Unilever en sont des exemples - qui sont contrôlées au niveau international : j'entends par là que ce contrôle est réparti entre les conseils d'administration établis dans divers pays. Et je suis sûr que ce n'est là qu'un début", a ajouté M. Crosland.

(The Guardian, 5 juillet 1969)

2. Réplique du Foreign Office à propos du coût de l'adhésion à la C. E. E.

Rompant avec les traditions, le Foreign Office a commenté officiellement l'article de fond du "Guardian" du 4 juillet. Selon cet article, signé Mark Arnold-Forster, l'augmentation de la "note alimentaire" de la Grande-Bretagne rendrait trop coûteuse l'adhésion de ce pays au Marché commun.

La réplique du Foreign Office renvoie à la déclaration faite le 10 juin dernier par le premier ministre, selon laquelle il n'y aurait aucune raison de réviser des prévisions faites il y a deux ans au sujet de la hausse des éléments passifs de la balance des paiements qu'entraînerait l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

Selon ces prévisions, l'accroissement de la "note alimentaire" britannique se situerait entre 175 et 250 millions de livres sterling et non pas, comme le laisse entendre le "Guardian", entre 400 et 500 millions de livres.

M. Wilson avait d'ailleurs ajouté que, de toute façon, les estimations n'ont jamais qu'une valeur toute relative.

Il résulte, semble-t-il, de ces déclarations, qui viennent d'être réitérées et confirmées, que le gouvernement britannique estime qu'une éventuelle adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun n'entraînerait qu'une hausse acceptable du coût des denrées alimentaires. A Whitehall, on fait remarquer que les coûts des denrées alimentaires ne constituent qu'un poste du compte global des profits et des pertes qu'impliquerait l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Le gouvernement britannique estime, d'une façon générale, qu'au premier stade de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, les facteurs économiques s'équilibreraient dans cette balance globale, et que, dans un second temps, les avantages qui seraient assurés aux exportateurs britanniques de produits industriels compenseraient largement la majoration du coût des denrées alimentaires.

(The Guardian, 5 juillet 1969)

3. M. Harold Wilson, premier ministre : Pas d'engagement en ce qui concerne l'Europe fédérale

Au mois de juillet, M. Harold Wilson devait, par deux fois, définir les limites de la politique européenne de son gouvernement. Le 8 juillet, M. Harold Wilson répondait à la chambre des Communes à plusieurs questions parlementaires concernant la souveraineté nationale du Royaume-Uni et la construction européenne. Voici les questions suivies des réponses que le premier ministre y a faites :

"M. Jennings (Burton, conservateur) - Le premier ministre entend-il faire clairement savoir, au cours des entretiens qu'il pourrait avoir à l'avenir, qu'il n'est pas prêt à entraîner notre pays dans une adhésion à une Europe politique fédérée ?

M. Wilson - J'ai répondu à cette question un grand nombre de fois. Selon mon interprétation du traité de Rome, qui a été confirmée hier par un certain nombre de collègues, l'adhésion à la C. E. E. implique seulement les engagements politiques prévus par le traité de Rome et se rapportant spécifiquement au traité.

La conception selon laquelle l'adhésion au Marché commun entraîne automatiquement un engagement à quelque forme de fédération politique ou de défense n'est justifiée ni par des dispositions du traité, ni par les déclarations du ministre responsable de son application.

La déclaration faite par M. Willy Brandt était importante à cet égard. Il a souligné que l'unité politique de l'Europe devrait être décidée d'un commun accord...

M. Thomas Price (Westhoughton, travailliste) - Un nombre croissant de membres de la Chambre estime que l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun constitue une mauvaise mise dans le contexte de la politique européenne actuelle. (Quelques applaudissements et des protestations). Ceux qui parient continuellement sur les chevaux non courus aux courses sont une bénédiction pour les bookmakers, quels qu'ils puissent être en l'occurrence. Bien que n'étant nullement partisans de la Petite Angleterre, un grand nombre d'entre nous est préoccupé par l'éventualité d'une nouvelle réduction de la souveraineté britannique, car nous voudrions avoir la preuve que les dirigeants de la Communauté économique sont à même de résoudre leurs propres problèmes avant d'essayer de résoudre les nôtres.

M. Wilson - Si M. Price veut parler des difficultés politiques rencontrées actuellement par l'Europe, je pense au contraire qu'une intégration politique plus étroite avec la Grande-Bretagne sur un grand nombre de questions dépassant largement le cadre économique serait la meilleure solution pour se prémunir contre les dangers qu'il prévoit.

M. Heath (Bexley, conservateur) - Quelle est l'opinion du gouvernement en ce qui concerne l'évolution future de la Communauté sur le plan politique en dehors du cadre du traité de Rome ? Cette évolution s'orientera-t-elle vers une fédération, une confédération ou une communauté non fédérale ?

M. Wilson - La signature des traités de Rome n'entraîne nullement automatiquement l'obligation d'adhérer à une quelconque forme de fédération politique ou d'union politique. Nombreux sont ceux qui ont le sentiment qu'il s'agit de développer les institutions dans la perspective de la réalisation de l'unité politique européenne. Je crois qu'il convient de rappeler à cet égard les efforts entrepris par le gouvernement pour utiliser les institutions de l'U.E.O. en vue d'établir des contacts politiques plus étroits. (Applaudissements sur le banc des ministres). Cela ne signifie pas pour autant que le gouvernement s'engage automatiquement à contribuer à la réalisation d'une Europe fédérale ou confédérale."

Le 22 juillet, le premier ministre britannique, en répondant à une question parlementaire, devait encore une fois préciser la position de son gouvernement en matière européenne :

"M. Tuck (Watford, travailliste) - Comment M. Wilson peut-il concilier la déclaration qu'il avait faite le 10 juin dernier selon laquelle l'Europe fédérale n'est pas faite pour la Grande-Bretagne et l'appartenance de M. Stewart au Comité Monnet pour les Etats unis d'Europe, qui est un groupe fédéral ?

M. Wilson - Les deux choses sont parfaitement conciliables, car aucune proposition immédiate n'a été formulée ni par nous, ni par aucun autre gouvernement en vue de la réalisation d'une union ou de structures fédérales, et cette question ne concerne en aucune façon notre candidature à la C. E. E. La création d'une Europe fédérale d'ici quelques années est purement hypothétique et ne correspond ni au voeu de l'opinion publique de notre pays, ni aux propositions présentées par la Chambre, mais il s'agit d'une éventualité qui pourrait être réalisée dans un avenir beaucoup plus éloigné, et il n'y a aucune contradiction entre ma position actuelle et celle du Comité Monnet."

(The Times, 9 et 23 juillet 1969)

4. Motion anti-Marché commun présentée par des parlementaires britanniques

Un groupe de parlementaires britanniques composé de représentants de chaque parti hostiles à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun a lancé une campagne contre la demande britannique en déposant, le 14 juillet, à la Chambre des Communes, une motion condamnant l'adhésion.

Cette motion, présentée par deux conservateurs, M. Neil Marten (Banbury) et Sir Derek Walker-Smith (Hertford East), ainsi que par deux membres du parti travailliste, M. A.H. Macdonald (Chislehurst) et M. Raphael Tuck (Watford), et par deux libéraux, M. Peter Bessell (Bodmin) et M. Alasdair Mackenzie (Ross and Cromarty), et portant la signature de 45 parlementaires, déclare simplement que "le gouvernement ne devrait pas, à l'heure actuelle, maintenir sa candidature au Marché commun".

M. Marten a affirmé que la Grande-Bretagne devrait attendre que les Six aient résolu leurs différends internes et aient décidé d'un commun accord de ne pas user de leur droit de veto lors des négociations. Il a ajouté qu'une estimation de ce que coûterait, au total, l'adhésion permettrait au public de se prononcer en connaissance de cause.

"En attendant, a déclaré M. Marten, le maintien de notre candidature est un facteur de discorde chez nous et un mauvais service rendu à la cause de l'unité européenne."

(Financial Times, 15 juillet 1969;
The Guardian, 15 juillet 1969)

5. Visite à Londres de M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères

Le 15 juillet, M. Luns a eu des entretiens avec M. Wilson et avec son homologue britannique, M. Stewart, sur la déclaration d'intention relative à l'adhé-

sion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes. Le soir, M. Luns était invité à prendre la parole au cours d'une réunion des correspondants diplomatiques et de l'union de la presse étrangère.

Le ministre néerlandais des affaires étrangères a répété qu'une Europe véritablement unie était inconcevable sans la participation de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas pour des considérations d'ordre principalement économique que les Pays-Bas sont favorables à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. L'orateur a aussi déclaré qu'il n'est pas d'accord avec les nombreux continentaux qui croient que l'idée d'une Europe unie ne suscite qu'un enthousiasme mitigé dans l'opinion publique britannique. "S'il y avait de sérieuses raisons de douter de la volonté sincère de la Grande-Bretagne de devenir membre de la C. E. E., les Pays-Bas seraient amenés à procéder à une révision extrêmement douloureuse de leur position."

M. Luns a également souligné qu'à son avis le perfectionnement de la structure de la C. E. E. peut aller de pair avec l'élargissement de la Communauté. Il n'y a aucune raison valable de différer l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Selon M. Luns, il serait dangereux que la Communauté européenne se borne à améliorer le niveau de vie dans les six pays. De nombreux jeunes qui ont grandi dans l'atmosphère de prospérité que nous connaissons aujourd'hui ne sont nullement impressionnés par les arguments relatifs à la prospérité économique et ils font preuve d'une "indifférence inquiétante" à l'égard de l'unification de l'Europe. Alors que c'est précisément pour cette jeune génération que les adultes édifient et organisent la nouvelle Europe, celle-ci stigmatise la nature même de la société actuelle de façon souvent inconsidérée et d'une manière inadmissible. Il faut mettre davantage l'accent sur les immenses possibilités qu'offre une Europe unie de promouvoir la paix, la culture et des activités telles que l'aide aux pays en voie de développement. Pour donner plus de poids à l'idée de l'Europe à l'intérieur de la Communauté, il faut réaffirmer, sans équivoque possible, que la Communauté européenne doit rester ouverte à d'autres pays européens et faire le nécessaire pour qu'il en soit vraiment ainsi. M. Luns a ajouté que le nouveau président de la République française et son gouvernement semblent heureusement vouloir adopter une attitude plus positive à l'égard du problème de l'admission d'autres pays. Les institutions des Communautés européennes doivent être développées dans le sens de la supranationalité et le Parlement européen doit pouvoir jouer un rôle plus important. Il faut en outre envisager favorablement la possibilité d'élire au suffrage universel direct les membres de ce Parlement, a déclaré M. Luns, qui a alors répété qu'une Europe véritablement unie est inconcevable sans la Grande-Bretagne.

(Handels- en Transport Courant, 16 - 17 juillet 1969)

Irlande

Entretien de M. Hillary, ministre irlandais des affaires étrangères, avec M. Luns, son homologue néerlandais

M. Hillary, ministre irlandais des affaires étrangères, a fait part à M. Luns de l'inquiétude que lui inspirent les rumeurs selon lesquelles les négociations ne porteraient, en un premier temps, que sur l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés. M. Hillary a précisé que son gouvernement souhaite que les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats soient entamées et se terminent en même temps.

Répondant aux questions d'un reporter, après un échange de vues qu'il avait eu avec M. Luns, M. Hillary a déclaré que le ministre néerlandais des affaires étrangères lui avait donné l'assurance qu'en sa qualité de président du Conseil de ministres de la Communauté européenne, il exposerait le point de vue irlandais à ses collègues et veillerait à ce que les intérêts de l'Irlande soient pris en considération. Il a toutefois ajouté qu'il ne pouvait préjuger la décision qui serait prise par les Communautés européennes.

Le ministre irlandais des affaires étrangères a souligné que, du fait que l'Irlande entretenait avec la Grande-Bretagne des relations commerciales très étroites, il serait catastrophique pour elle que la Grande-Bretagne devienne membre des Communautés européennes et que l'Irlande en reste exclue.

(Handels- en Transport Courant, 16 et 17 juillet 1969)

Italie

1. Le programme du gouvernement italien en matière de politique européenne

M. Rumor, président du Conseil, exposant à la Chambre des députés le programme du gouvernement qu'il préside, a notamment déclaré qu'une attention particulière sera apportée aux problèmes de l'agriculture surtout en ce qui concerne le processus d'intégration européenne. Les propositions du mémorandum Mansholt seront examinées avec attention et prises en considération, encore que la réorganisation structurelle ne puisse s'abstenir de tenir compte des conditions effectives de l'agriculture italienne.

Dans une restructuration radicale tendant à augmenter l'efficacité de l'agriculture, il faut tendre à renforcer, a précisé le président du Conseil, les formes de gestion de l'entreprise les plus aptes à valoriser le travail agricole ainsi que la propriété familiale intégrée dans des formes coopératives.

Le chef du gouvernement a ensuite déclaré que l'Italie souhaite voir s'ouvrir une conférence sur les problèmes de la paix et de la sécurité européenne à laquelle participeraient, avec les Etats-Unis et l'U.R.S.S., les membres des deux alliances et les autres pays européens. L'objectif de la politique étrangère du gouvernement italien est et reste l'unité européenne. Les désillusions et les ralentissements des dernières années ne doivent pas faire dévier de cet objectif. C'est une condition vitale pour que l'Europe occidentale soit en mesure de faire face à ses responsabilités et pour qu'elle puisse apporter sa contribution efficace au développement pacifique de l'humanité. Il appartient en conséquence au gouvernement de s'employer en vue de la mise en application intégrale des traités de Paris et de Rome. Dans cette perspective, le gouvernement sait pouvoir compter aussi sur l'action des représentants italiens au Parlement européen.

Le passage de la période transitoire à la période définitive du Marché commun, les décisions particulièrement importantes dans les secteurs délicats de l'économie européenne et nationale, et notamment celles concernant la politique agricole commune, compteront au nombre des préoccupations du gouvernement dans les prochains mois. Le gouvernement espère que sa ferme détermination rencontrera une volonté analogue de la part des autres pays de la Communauté. Cet engagement est d'ailleurs lié à celui de poursuivre l'action en vue de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Il n'est pas besoin de rappeler les obstacles rencontrés ces derniers temps par les demandes d'admission. Il serait imprudent de se faire maintenant des illusions. Les développements de ces derniers temps permettent cependant d'estimer qu'à cet égard la situation aurait subi une évolution positive. Pour ces raisons, le gouvernement est prêt à donner son accord à l'organisation projetée d'un sommet à Six, activement préparé aussi par l'exécutif qui devra y participer. Ce sommet devra être suivi d'autres réunions de même nature auxquelles devra participer la Grande-Bretagne. Le gouvernement insistera également pour que l'on parvienne à l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen.

En attendant que la Communauté puisse évoluer vers des formes d'intégration politique, le gouvernement entend développer à d'autres niveaux la construction politique de l'Europe déjà engagée et souhaite que la France y apporte sa contribution. Le gouvernement souhaite enfin un désarmement général, complet et contrôlé. L'Italie a apporté à cette fin sa contribution pleine et entière par la signature du traité de non-prolifération. Elle entend continuer dans cette voie.

(Chambre des députés - Compte rendu du 8 août 1969)

2. Déclaration du président du Conseil et du ministre des finances d'Italie sur la dévaluation du franc

M. Rumor, président du Conseil des ministres italien, prenant la parole à la Chambre des députés, a affirmé que la dévaluation du franc français et ses conséquences éventuelles sur l'économie des autres Etats confirmeront l'étroite interdépendance des économies du monde occidental et soulignent une fois de plus la nécessité de mettre en oeuvre une politique monétaire concertée et coordonnée au niveau international, et cela surtout afin d'éviter que les déséquilibres existant dans certains pays n'engendrent de dangereux contrecoups également dans d'autres pays. Telle est la raison pour laquelle, bien que le gouvernement italien accueille avec compréhension les mesures adoptées par le pays ami, il souhaite que la France adopte d'autres mesures tendant à assainir sa monnaie et son économie. La décision du gouvernement italien de ne pas modifier la parité de la lire, suivant en cela la décision prise par les autres pays membres du "club des Dix", s'insère dans le contexte international et constitue la conséquence logique des décisions adoptées à la fin du mois de novembre dernier, à Bonn, sur la mesure raisonnable de la dévaluation.

M. Colombo, ministre des finances, a déclaré à son tour : "L'Italie est solidaire de l'initiative française en ce que la réussite de l'action engagée par Paris est de l'intérêt de toute la Communauté. Ce ne sont pas seulement les mesures monétaires qui peuvent permettre de surmonter les difficultés françaises du moment. Le gouvernement italien suit avec beaucoup d'intérêt les mesures que Paris adoptera au cours des prochaines semaines en vue d'assainir son économie. Il est de l'intérêt de la Communauté d'éviter une augmentation des prix, qui pourrait porter préjudice aux résultats de la réorganisation monétaire, et que cette hausse des prix n'entraîne une augmentation des excédents. D'où la nécessité d'examiner dans un esprit de coopération les propositions de la Commission qui sont, en principe, acceptables."

(Chambre des députés, Compte rendu du 10 août 1969;
La Stampa, 12 août 1969)

3. Visite à Rome du ministre allemand des affaires étrangères, M. Willy Brandt

Invité par M. Aldo Moro, ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Willy Brandt, ministre des affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne, s'est rendu en visite à Rome le 1er septembre. A l'issue de la visite, un communiqué a été publié dont nous extrayons le passage suivant :

"Les entretiens entre les deux ministres des affaires étrangères se sont déroulés dans le climat d'amitié cordiale et sincère qui caractérise les relations germano-italiennes et ont permis de constater à nouveau la pleine identité de vues des deux pays sur les problèmes les plus importants et les plus

actuels d'intérêt commun. Au cours des entretiens il a été souligné qu'il était nécessaire et urgent d'accomplir des progrès sur la voie du développement intérieur des Communautés européennes et de leur élargissement. Les deux ministres ont encore souligné qu'il était urgent de progresser concrètement dans le domaine de la coopération politique européenne et ont reconnu l'importance d'une collaboration de plus en plus étroite au sein des organismes multilatéraux dont les deux pays sont membres. A également été réaffirmée l'entière validité de l'Alliance atlantique, quant à son rôle défensif et en tant que facteur essentiel de la détente et de la consolidation de la paix.

Au cours des entretiens ont été examinées les questions relatives aux rapports Est-Ouest. A cet égard, les deux ministres sont convenus de la nécessité de s'efforcer avec ténacité et réalisme, en dépit des difficultés apparues en août 1968 dont la persistance provoque malaises et préoccupations, de créer une atmosphère de sécurité et de confiance, de renforcer la coopération dans tous les domaines et de promouvoir la solution pacifique des controverses et donc également la solution équitable de la question allemande.

Dans cette perspective, a été envisagée de manière positive la convocation d'une conférence sur les problèmes européens qui, bien préparée et en fixant rationnellement les délais et l'ordre des problèmes à examiner, pourrait offrir des possibilités positives.

Les deux ministres ont discuté d'une série de problèmes relatifs au désarmement, à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, à l'organisation de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à la coopération technologique internationale."

(Il Popolo, 2 septembre 1969)

4. Déclarations du ministre des affaires étrangères d'Italie à la Chambre des députés

M. Moro, ministre des affaires étrangères d'Italie, prenant la parole à la commission des affaires étrangères de la Chambre des députés, a déclaré que le gouvernement considère l'adhésion de l'Italie à l'Alliance atlantique et à l'O.T.A.N. comme répondant à un intérêt fondamental et durable. En effet, les raisons sont toujours valables qui ont conduit à resserrer les liens de cette Alliance, en vue d'assurer la sécurité du pays, de donner une portée mondiale et d'assurer une influence sensible à la politique étrangère italienne en rendant possible, sur cette base de sécurité, un dialogue politique largement ouvert à l'égard de l'Est européen.

La situation internationale, même si elle a vu s'atténuer certains motifs de tension, n'en incite pas moins à poursuivre la politique atlantique. D'autre part, l'Alliance atlantique, tout en restant militaire, devient de plus en plus un fait politique.

Le ministre des affaires étrangères a ensuite souhaité que l'on puisse parvenir à une conférence sur les problèmes européens, conférence qui pourrait être encouragée par un geste propre à relâcher la tension actuelle en Tchécoslovaquie. De même, en ce qui concerne la Grèce, le gouvernement souhaite que soit accéléré le rétablissement des institutions démocratiques et des libertés individuelles. A ce propos il a rappelé que se rapproche l'échéance à laquelle le Comité des ministres du Conseil de l'Europe devra délibérer sur les sanctions politiques et morales adoptées par l'Assemblée consultative à l'égard du gouvernement d'Athènes; l'attitude de l'Italie sera déterminée par son désir de respecter les règles du Statut du Conseil de l'Europe.

Venant à parler des résultats de la visite à Rome de M. Brandt, vice-chancelier et ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale, M. Moro a fait remarquer qu'il avait été souligné combien il était urgent de réaliser des progrès concrets tant en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté à la suite de l'entrée de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats que le développement intérieur de celle-ci et qu'une consultation et collaboration politique élargie au-delà des Six, destinée à constituer progressivement le pendant de ce que la Communauté représente dans le domaine économique et social.

Le ministre des affaires étrangères a ensuite rappelé que l'idée d'un sommet à Six en vue d'examiner les problèmes européens a été examinée. Cette rencontre peut constituer un moyen de surmonter une certaine rigidité de la politique européenne de la France. Aussi, l'Italie, bien que ne désirant pas institutionnaliser une procédure exceptionnelle qui finirait par priver de leur autorité les institutions de la Communauté, ne s'oppose pas à cette proposition, à condition toutefois que le sommet puisse donner des résultats positifs, fût-ce d'une manière progressive. Ayant constaté ensuite que la dévaluation du franc et la décision prise de ce fait par la Communauté d'isoler pour un an le marché agricole français ont ajouté un élément d'incertitude à la situation, le ministre a souligné combien est évidente la difficulté de parvenir dans ce délai d'un an à des décisions définitives en matière de politique agricole commune.

Quoi qu'il en soit, l'Italie estime que les négociations dans ce secteur doivent tenir compte des perspectives d'élargissement géographique de la Communauté.

Abordant ensuite les problèmes relatifs au désarmement, le ministre a confirmé que durant la session en cours de la Conférence de Genève, la délégation italienne a apporté sa contribution à la discussion des différents thèmes, parmi lesquels il faut citer ceux relatifs à la limitation des armements sur le fond marin, pour laquelle on peut espérer qu'un accord interviendra entre les Américains et les Soviétiques, et celui concernant l'interdiction d'armes chimiques et biologiques. L'Italie a aussi soumis à cet égard des propositions pour un programme de désarmement systématique. Le 28 janvier 1969, le gouvernement italien a apposé sa signature sous le traité de non-prolifération des armes nucléaires également dans l'intention d'imprimer une nouvelle impulsion au processus d'adhésion prévu par le traité. A propos des décisions

qui seront prises quant à l'application de ce traité, le ministre a souligné que le Statut de l'A. I. E. A. s'y prête particulièrement, et à cette fin M. Moro a déclaré en conclusion qu'une proposition tendant à obtenir l'attribution à l'Italie d'un siège permanent au Conseil des gouverneurs de l'Agence de Vienne a été présentée pour tenir compte du rôle important que l'A. I. E. A. exercera en matière d'application du traité de non-prolifération.

(Chambre des députés, Bulletin des comités des commissions parlementaires, 12 septembre 1969)

Pays-Bas

1. Le ministre Luns sur le rôle du Benelux dans la Communauté

"Le Benelux a toujours son rôle propre à jouer et a également un rôle à jouer au sein de la Communauté européenne", a notamment déclaré M. Luns, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, au cours d'un déjeuner-causerie organisé au Château de Val-Duchesse le 1er juillet. M. Luns s'est dit modérément mais résolument optimiste au sujet du rôle unificateur que peut jouer le Benelux au sein des Communautés européennes. Cette association doit surtout avancer sur les terrains où la C. E. E. n'a encore rien prévu à court terme. De la sorte, la voie à suivre sera esquissée et le Benelux pourra continuer son rôle de pionnier.

Et M. Luns a cité ce que l'union des trois pays a réalisé dans le domaine économique, de politique étrangère, au point de vue du développement et en matière culturelle.

Les structures supranationales doivent être dans un cadre européen plus large et insérées selon les espérances bientôt dans plus de pays encore. Il a fait remarquer au passage que des structures supranationales supposent une nouvelle entité supranationale et que, vu le caractère bipolaire dominant du Benelux (U. E. B. L. - Pays-Bas), il est difficile de donner forme à cet aspect. Il s'est d'autre part posé la question de savoir comment un organe supranational dans le Benelux devrait se tenir vis-à-vis des organes européens. Le ministre hollandais a réfuté la théorie selon laquelle le Benelux est condamné à accéder à la Communauté européenne. Il a notamment rappelé que le traité du 25 mars 1957 reconnaît le maintien du Benelux dans la coopération européenne.

Pour l'avenir immédiat, a-t-il dit, il ne nous reste plus qu'à exécuter les décisions de la Conférence des gouvernements du Benelux de La Haye en ce qui concerne l'union économique et la concertation concernant la politique étrangère. L'orateur a également souligné l'importance d'une coordination de la politique portuaire pour les trois pays et exprimé l'espoir que le collège de stimulation récemment créé parviendra à émettre des avis concrets dans tous ces domaines.

Le ministre Luns a encore déclaré que la constitution d'une majorité qualifiée du Benelux était un facteur de stabilisation dans le grand complexe européen. Le fait que les trois pays soient fortement dépendants de l'extérieur a formé des partisans d'ouvertures dans les Communautés. L'orateur a également mis l'accent sur les tâches possibles du Benelux, qui pourrait ainsi jouer un rôle dans la détente entre l'est et l'ouest. Bien que ce rôle ne soit pas spectaculaire, a-t-il dit, il peut être d'autant plus utile. S'il apparaissait que la Communauté européenne devait rester provisoirement fermée aux autres candidats européens, les pays du Benelux devraient se consulter pour savoir quelles autres initiatives européennes devraient être prises afin de remettre en marche en Europe l'intégration temporairement arrêtée, a dit le ministre pour terminer.

(L'Echo de la Bourse, 2 juillet 1969)

2. Entretien de M. Brandt avec M. Luns à La Haye

M. Brandt, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, a eu, les 7 et 8 juillet, un entretien avec M. Luns. Au cours d'une conférence de presse, M. Brandt a déclaré qu'il existe une unité de vues complète sur les objectifs de la politique européenne, mais M. Luns a ajouté qu'en ce qui concerne le contenu matériel, on peut avoir des opinions divergentes.

Tant M. Luns que son invité ont souligné l'existence d'un lien entre le renforcement interne des Communautés et leur élargissement. (Selon M. Luns, la France et, dans une moindre mesure, le Luxembourg et l'Allemagne fédérale donneraient leur préférence au renforcement).

M. Brandt a assuré que les élections ouest-allemandes n'empêchent pas son gouvernement de prendre part à toute discussion portant sur les Communautés, à l'exception d'une conférence au sommet. Du côté néerlandais, on estime qu'une conférence au sommet ne peut porter que sur des problèmes politiques et non sur les attributions des institutions de la Communauté. (M. Luns a exprimé l'espoir que les autres partenaires européens, dont la France, puissent s'accorder sur une déclaration commune "substantielle" dans laquelle seraient précisées "la durée et les modalités des négociations" avec la Grande-Bretagne).

M. Luns a déclaré en conclusion qu'il voit trois possibilités en ce qui concerne l'élaboration d'une déclaration d'intention : la première énumérerait tous les problèmes de structure interne, de démocratisation et d'élargissement à examiner. Une autre fixerait avec précision le programme des négociations. Une dernière possibilité consisterait à exprimer les points que l'on souhaite voir inscrire à l'ordre du jour pour les mois à venir.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 8 juillet 1969;
L'Aurore, 8 juillet 1969)

3. La Seconde Chambre examine le rapport du gouvernement sur l'effet et l'application des traités de Rome en 1968

Lors de l'examen du rapport annuel sur l'effet et l'application des traités de Rome, les 9 et 10 septembre, les points suivants ont plus particulièrement été à l'ordre du jour :

- a) l'élargissement de la Communauté européenne,
- b) la coopération politique,
- c) la dévaluation du franc français,
- d) la conférence au sommet,
- e) la politique de concurrence,
- f) le projet d'ultra-centrifugeuse,
- g) l'élection au suffrage direct du Parlement européen et la question des ressources propres de la Communauté.

La teinte dominante des débats fut l'inquiétude inspirée par la tournure des événements dans certains secteurs de la Communauté européenne. Presque tous les orateurs traitèrent de la position du Parlement européen et de la nécessité de l'élire au suffrage direct.

a) En ce qui concerne l'élargissement et la consolidation de la Communauté européenne, M. Berkhouwer (Parti populaire pour la liberté et la démocratie) souligna qu'un élargissement de la Communauté ne pouvait que renforcer celle-ci. Les libéraux ne souhaitent pas qu'une préférence soit accordée à l'un des candidats. Il n'y a aucune raison de laisser des candidats marquer le pas pendant que la Communauté traite avec un seul autre. Au fur et à mesure que s'accroît le nombre des candidats, la nécessité de décisions majoritaires se fait plus urgente. Aussi est-il temps, selon l'orateur, que l'on cesse d'appliquer l'accord de Luxembourg de janvier 1966.

M. Boersma (Parti anti-révolutionnaire) constata que la dévaluation du franc français et la crise monétaire qui la précéda avaient clairement montré l'existence, entre les pays d'Europe, d'un lien qui déborde largement les frontières de la C. E. E. Aussi M. Boersma voit-il dans ce lien un argument puissant en faveur de l'élargissement de la Communauté.

Pour M. Schuijt (Parti populaire catholique), le parallélisme entre le renforcement et l'élargissement est une solution très appropriée. Si les Six construisent une structure rigide et refermée sur elle-même, l'adhésion de nouveaux membres s'en trouvera compliquée. A cet égard, l'orateur rejoint le comité Monnet selon lequel "les Six doivent... déterminer leur position communautaire sans perdre de vue les négociations".

b) M. Van Mierlo (D' 66) recommanda le compromis suivant pour ce qui concerne la coopération politique :

- Consultations périodiques obligatoires, à Bruxelles, entre les gouvernements des Etats membres, sur une base intergouvernementale et sans engagement.

- Institution d'une commission indépendante chargée de préparer ces consultations et habilitée à soumettre des propositions. Il conviendrait d'examiner s'il est souhaitable qu'une partie de cette commission soit composée de membres d'une Commission européenne éventuellement élargie à cette fin.
- Extension des activités du Parlement européen aux domaines de la politique étrangère et de la défense. Ces débats devraient avoir pour thèmes :
 - les relations avec les Etats-Unis, l'Union soviétique et les pays d'Europe orientale;
 - la formation progressive d'une sorte de caucus européen, qui ne constituerait qu'un seul partenaire au sein de l'O. T. A. N. ;
 - les relations avec le Tiers Monde, principalement dans le domaine de l'aide au développement.

Selon M. Schuijt, des consultations entre gouvernements peuvent favoriser la convergence des politiques, laquelle pourrait à la longue susciter des consultations supranationales.

c) En ce qui concerne la dévaluation du franc français, M. Westerterp (Parti populaire catholique) estima que la procédure suivie était illégale. Le gouvernement français n'a respecté ni la décision du Conseil de 1964, qui prescrit une procédure déterminée, ni la décision du Conseil du 17 juillet 1969. L'orateur trouva également étrange la façon de légiférer du Conseil, qui, pour la seule raison qu'une décision a été violée, déclare qu'elle n'est pas applicable.

M. Westerterp a jugé particulièrement inadmissible que, par le biais d'un règlement, sur proposition de la Commission et sans consultation du Parlement européen, des règlements soient modifiés qui ne pouvaient l'être que moyennant l'intervention de ce dernier. De plus, la décision unilatérale du gouvernement français a été préjudiciable aux exportations néerlandaises de produits agricoles et industriels.

M. Vredeling (Parti du travail) qualifia la dévaluation du franc français, ou plutôt le fait qu'elle ait été possible, de page sombre dans l'histoire de la Communauté. Il exprima, lui aussi, des réserves à l'égard de la procédure suivie par la Commission et le Conseil des Communautés européennes dans cette affaire. Il se demanda s'il ne convenait pas, pour sortir du cercle vicieux, qu'une politique économique fût imposée par une politique monétaire. L'étrange tournure des événements a porté un coup sérieux au caractère de la communauté de droit.

M. Lardinois, ministre de l'agriculture, déclara que, quelque opinion que l'on pût avoir de la décision unilatérale du gouvernement français, l'intérêt de la Communauté commandait que cette dévaluation fût un succès. C'est en vain que le ministre a défendu au sein du Conseil le point de vue selon lequel le règlement n° 653 devait être appliqué intégralement, y compris son article 7, qui stipule, entre autres, ceci :

"L'Etat membre ou les Etats membres intéressés peuvent prendre les mesures transitoires propres à atténuer temporairement les conséquences de ces rajustements automatiques. En tout état de cause, ces mesures ne peuvent porter atteinte ni à la liberté de circulation des marchandises agricoles", etc...

La délégation française fut la seule à ne pas vouloir accepter l'application de l'article 226 du traité instituant la C. E. E., qui vaut pour la période de transition et qui confère à la Commission des Communautés européennes le pouvoir d'arrêter des dispositions. En outre, la Commission des Communautés européennes n'était guère disposée à une interprétation large de l'article, qui aurait étendu l'effet de ces dispositions au-delà de la période de transition. Pour la délégation néerlandaise, c'était aller trop loin. De plus, la délégation française souhaitait ne pas inviter formellement la Commission à appliquer l'article 226.

Finalement, la Commission fut chargée de présenter au Conseil un rapport offrant plusieurs possibilités et dont le Parlement européen sera saisi pour avis.

M. Lardinois fit remarquer en terminant que la "solution" à laquelle on était parvenue ne pouvait être considérée comme un précédent en ce qui concerne la réévaluation éventuelle d'autres monnaies.

d) M. Luns fit rapport à la Chambre sur les communications qu'il a adressées aux gouvernements des autres Etats membres sur l'organisation d'une conférence au sommet :

- Si une conférence au sommet doit avoir lieu, elle ne saurait être considérée comme la première d'une série; chacune de ces conférences éventuelles doit être décidée spécialement.
- Il résulte de ce refus d'institutionnaliser de quelque manière que ce soit des rencontres au sommet des Six qu'aucun secrétariat ou commission préparatoire distincte ne sauraient évidemment être acceptés.
- A'une conférence au sommet chargée d'examiner les problèmes de la C.E.E., la Commission de la C. E. E. devrait être présente, en la personne de son président, M. Rey.
- Si la Commission n'est pas présente, seul pourrait être admis, à la rigueur, un entretien politique général sur différents sujets, étant entendu qu'en ce qui concerne la C. E. E., seuls pourraient être discutés les aspects politiques de son élargissement éventuel par de nouveaux membres.
- Il faut que certaines indications données au préalable par les ministres permettent d'augurer un succès.

Les rencontres des années passées, et notamment celle de mai 1967 à Rome, qui se déroulèrent sans aucun contact diplomatique, furent des expériences

décevantes. Il serait bon qu'à la conférence au sommet des Six succédât une rencontre à laquelle l'Angleterre prendrait part. Sans vouloir en faire une condition "sine qua non", les Pays-Bas ont défendu cette suggestion auprès de leurs partenaires.

Interrogé sur le point de savoir quel avait été l'objet des entretiens entre le président de la République française et le chancelier d'Allemagne sur la future conférence au sommet, M. Luns répondit que, quel qu'en fût le contenu, ces entretiens n'engageaient pas le gouvernement néerlandais. Cela vaut notamment pour la création d'un secrétariat européen des affaires politiques.

e) En ce qui concerne la politique de concurrence, M. Oele (Parti du travail) réclama l'application effective de l'article 86 du traité instituant la C. E. E., relatif aux positions économiques dominantes, et une dotation en effectifs suffisants pour les services de la C. E. E. chargés des travaux qui doivent rendre possible une véritable politique de concurrence. L'orateur souligna la nécessité de garder à vue la position dominante des grosses entreprises et se déclara partisan d'une exonération plus large des petites entreprises. Il suggéra également de réfléchir à la création d'un bureau européen des ententes. Ces considérations suscitèrent une réponse de M. De Block, ministre des affaires économiques, qui convint avec l'orateur qu'il y avait un retard à Bruxelles, où des milliers de notifications d'ententes sont en souffrance. Selon le ministre, la Commission des Communautés européennes dispose d'un nombre suffisant de fonctionnaires pour pouvoir mener une politique de concurrence.

L'idée d'un bureau européen des ententes ne sourit cependant guère à M. De Block. Indépendamment du fait que sa création exigerait une modification du traité, semblable organisme indépendant pourrait se mettre en travers de la politique de la Commission des Communautés européennes.

f) En ce qui concerne le lien entre le projet d'ultra-centrifugeuse et le traité de non-prolifération, le ministre voit une difficulté dans le fait que l'Angleterre pourrait utiliser à des fins militaires le savoir technique qui sera acquis. Ce danger ne serait pas aussi grand en ce qui concerne la République fédérale d'Allemagne, eu égard aux assurances données par M. Kiesinger ainsi que par ses ministres, MM. Brandt et Stulenberg. M. Luns serait évidemment heureux que l'Allemagne signât le traité de non-prolifération avant celui qui concerne l'ultra-centrifugeuse. Pour M. Bakker (Parti communiste néerlandais) des consultations politiques avec des pays comme la France et l'Allemagne doivent automatiquement aboutir à une puissance nucléaire européenne; il illustra cette crainte par les déclarations faites entre autres par M. Strauss, ministre des finances de la République fédérale d'Allemagne. M. Van Mierlo voit précisément dans un lien politique entre l'Allemagne et la Communauté une garantie contre un éventuel désir de ce pays de devenir une puissance nucléaire. M. Van Mierlo ajouta que le Parlement européen devait s'occuper de la politique étrangère et de la défense. A maintes reprises, de son côté, la Chambre demanda avec insistance que l'Allemagne signât le traité de non-prolifération. Un certain nombre de députés souhaitent même supprimer tout lien entre cette signature et la coopération avec l'Allemagne pour la réalisation d'une ultra-centrifugeuse.

g) Aussi bien pour M. Vredeling que pour M. Van Mierlo, la coopération politique, notamment dans le domaine de la défense, doit être subordonnée à l'introduction d'un contrôle démocratique. M. Boersma estime inconcevable qu'au moment où l'on approche la phase définitive de la Communauté économique européenne, les Communautés ne disposent toujours pas de ressources propres.

Après s'être étendu sur la nécessité de la formation d'un parti européen et sur celle d'une investiture de l'exécutif par un parlement élu au suffrage direct, M. Vredeling déclara en conclusion que pour lui les exigences de la démocratisation de la Communauté européenne passaient avant le renforcement et l'élargissement.

Au moment où M. De Koster, secrétaire d'Etat, répondait quelque peu évasivement à M. Jongeling (Association politique réformée), qui demandait que les réunions du Conseil furent publiques, M. Westerterp interrompit le secrétaire d'Etat pour lui rappeler la promesse du gouvernement de régler ce problème lors de la fixation définitive du Règlement intérieur du Conseil. Il pourrait bien se faire, dit M. Westerterp, que, pour esquiver ce problème délicat, le Conseil n'ait pas encore arrêté le Règlement définitif. En même temps, il déclara que la question de savoir s'il fallait donner la priorité aux pouvoirs ou aux élections au suffrage direct était un faux problème. Du reste, ne peut s'empêcher de faire remarquer l'orateur, tout en ayant, dans certains domaines, moins de pouvoirs que le Parlement européen, le parlement français de la Vème République n'en est pas moins élu.

La motion relative au Parlement européen, déposée par MM. Westerterp (Parti populaire catholique), Vredeling (Parti du travail), Berkhouwer (Parti populaire pour la liberté et la démocratie), Boersma (Parti anti-révolutionnaire), Bos (Union chrétienne historique) et Van Mierlo (D' 66), est rédigée en ces termes :

"La Chambre,

après avoir entendu les débats sur le rapport du gouvernement concernant les Communautés européennes pour l'année 1968;

estimant qu'en vue d'une formation plus démocratique des décisions dans les Communautés, il est nécessaire d'élargir dans les plus brefs délais les pouvoirs du Parlement européen en matière de droit budgétaire, de législation et de désignation des membres de la Commission des Communautés européennes;

déclare qu'à son avis, le règlement définitif du financement de l'agriculture européenne, l'octroi de ressources propres aux Communautés et l'élargissement des pouvoirs du Parlement européen sont indissolublement liés;

invite le gouvernement à ne marquer son accord que sur un règlement définitif du financement de l'agriculture européenne dans le cadre d'un

remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources communautaires propres et d'un renforcement satisfaisant de la position du Parlement européen."

La motion, qui a l'accord du ministre, fut adoptée sans vote nominal. Les élections au suffrage direct des membres néerlandais du Parlement européen feront l'objet d'une proposition dont M. Westerterp prendra l'initiative. A propos du projet d'élire au suffrage direct les membres néerlandais du Parlement européen, M. Vredeling fit observer qu'il était préférable que semblable élection eût lieu dans les six pays, sans quoi il se formerait des groupes nationaux.

(Débats de la Seconde Chambre, réunions des 9 et 10 septembre 1969, doc. 10101 - session 1968-1969)

4. Adoption par la Seconde Chambre d'une décision des représentants des Etats membres sur les produits oléagineux

Le 18 septembre, la Seconde Chambre a examiné la décision que les représentants des gouvernements des Etats membres de la Communauté économique européenne, réunis au sein du Conseil, ont adoptée le 25 juillet 1969 et qui prévoit des dispositions spéciales applicables aux produits oléagineux originaires des Etats africains et malgache associés ou des pays et territoires d'outre-mer. Elle s'est particulièrement intéressée aux aspects juridiques de la décision.

Après avoir commenté le contenu de la décision, M. Vredeling (Parti du travail) critiqua une procédure par laquelle des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, décident de questions qui intéressent la Communauté. Tantôt ces décisions sont qualifiées d'accords politiques conclus sous forme de décisions-cadres, tantôt de conventions au sens du droit international. Selon le gouvernement, les accords politiques sous forme de "décisions-cadres" n'ont pas force obligatoire et n'entraînent pas de conséquences juridiques, alors que le caractère obligatoire des conventions ne fait aucun doute. Dans la pratique, toutefois, il est difficile de voir si une décision appartient à l'une ou à l'autre catégorie. Le gouvernement en est manifestement conscient, puisqu'il concède que cette procédure vague de décision est signée par le président du Conseil comme s'il s'agissait d'un "accord sur le procès-verbal" ou d'une simple constatation. Ce que M. Vredeling veut savoir c'est si un contrôle politique peut être exercé sur des accords qui sont souvent des conventions politiques à force obligatoire. L'orateur rappella que pour son collègue Burger toutes les "décisions prises au sein du Conseil" sont des conventions internationales, qui devraient être approuvées par les parlements nationaux. Le gouvernement, qui ne veut pas aller jusque-là, qualifie de conventions internationales uniquement les décisions qu'il est disposé à soumettre à l'approbation du Parlement.

D'après M. Vredeling, il n'est pas nécessaire, pour des questions qui, tout en n'étant pas directement prévues par le traité, font néanmoins partie de ses objectifs, de recourir à la procédure vague et difficilement contrôlable des décisions des représentants des Etats membres, puisque l'article 235 du traité de Rome prévoit précisément cette situation. Toutefois cet article confère à la Commission et au Parlement européen une part de la tâche législative.

M. Vredeling en conclut que le financement de l'aide aux produits oléagineux exportés par les pays et territoires associés fait partie des objectifs du traité, compte tenu également de l'article 131, et que, par conséquent, il eût fallu appliquer l'article 235, d'autant plus que la Communauté, en l'occurrence le Conseil, avait décidé, le 23 décembre 1963, d'accorder une aide financière aux Etats africains et malgache associés. Tout en reconnaissant l'importance d'une procédure législative souple, l'orateur dit sa crainte que les gouvernements ne se servent des "décisions prises au sein du Conseil" pour camoufler l'absence d'esprit communautaire.

Dans cet ordre d'idées, M. Westerterp (Parti populaire catholique) évoqua la "décision-cadre" du 23 avril 1963 relative à la taxe sur la margarine, en se demandant quelle valeur pouvait avoir un accord politique dans lequel il est précisé que la délégation néerlandaise a déclaré expressément qu'elle ne pourrait donner suite à cette décision que si, en même temps, était prévu un renforcement suffisant des pouvoirs budgétaires du Parlement européen, et que tel était toujours le point de vue du Parlement européen.

M. Boertien (Parti anti-révolutionnaire) trouverait extrêmement regrettable que la conclusion d'accords politiques, qui devraient en fait être considérés comme des conventions, en arrivât à miner entièrement les pouvoirs des institutions communautaires.

M. De Koster, secrétaire d'Etat, affirma que, tout en étant favorable à une procédure législative souple, le gouvernement souhaitait associer étroitement la Commission à la préparation et à l'établissement des "décisions-cadres". Le gouvernement est prêt à intervenir pour que la Cour de Justice soit habilitée également à prendre connaissance des "conventions-cadres". L'orateur reconnut que les gouvernements, réunis au sein du Conseil, n'avaient généralement pas, lorsqu'ils prenaient des décisions, l'intention de conclure un accord. Le secrétaire d'Etat rappela d'ailleurs, pour justifier ce genre de décision, que dans les cas envisagés, le traité impose des obligations aux Etats membres et non pas au Conseil. Dans un cas semblable, les politiques nationales des Etats sont à juste titre coordonnées par une "décision-cadre", conformément à la nécessité pratique d'aboutir, dans certaines circonstances, à une législation rapide et souple. Cela n'empêche que jusqu'à présent, les "gouvernements réunis au sein du Conseil" ont suivi des procédures assez arbitraires et divergentes pour définir la forme des décisions-cadres. Le se-

crétaire d'Etat s'efforcera d'obtenir une plus grande uniformité dans ces décisions, y compris en ce qui concerne leur signature.

Au surplus, le projet de loi fut adopté sans vote nominal.

(Débats de la Seconde Chambre, séance du 18 septembre 1969, session 1969-1970)

5. Le point de vue du gouvernement sur le plan Mansholt

Le gouvernement néerlandais a transmis aux Etats généraux une note dans laquelle il expose son point de vue sur le mémorandum de la Commission européenne relatif à la réforme de l'agriculture dans la Communauté. La note porte sur les objectifs de la politique - l'agrandissement des exploitations, le départ des agriculteurs vers d'autres activités - et sur ses instruments ; amélioration des structures de production et des structures de vente des produits, réduction des surfaces cultivées, rééducation professionnelle et autres mesures parallèles indispensables dans le domaine social. Le gouvernement se réserve d'exposer ultérieurement son point de vue sur les aspects financiers, traités trop sommairement dans le mémorandum pour que l'on puisse se faire une opinion. Le gouvernement le regrette au plus haut point, car la réforme aura pour les budgets des conséquences sans aucun doute graves mais encore impossibles à évaluer. Le gouvernement résume son point de vue dans une appréciation globale. Le mémorandum peut constituer un élément important dans la réorientation nécessaire de la politique communautaire des marchés et des prix ainsi que dans les consultations indispensables sur la future politique communautaire de structure. Le ministre de l'agriculture constate que plusieurs groupements agricoles ont indéniablement accéléré leur procédure de réflexion. Il y a cependant un point négatif : la situation dans laquelle se trouvent la Communauté et plus particulièrement le marché commun des produits agricoles n'est plus aussi favorable que celle qui régnait lors de la phase initiale de la politique agricole de la C. E. E.

La note approuve dans ses grandes lignes l'analyse que le document de la Commission donne de la situation sociale et économique de l'agriculture communautaire. La capacité d'absorption restreinte du marché pour un certain nombre de produits agricoles - aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la C. E. E. - limite strictement les possibilités supplémentaires d'intensification. Conjugué avec l'augmentation rapide, dans la Communauté, de la capacité de travail par habitant, ce facteur impose - surtout si l'on veut améliorer les revenus de ceux qui restent dans l'agriculture, de chercher une solution dans l'augmentation de la superficie cultivée par exploitation et dans la diminution simultanée du nombre de personnes employées dans l'agriculture. Un départ massif vers des emplois non agricoles peut créer l'espace requis pour une augmentation rapide de la productivité dans l'agriculture. De ce point de vue, il importe extrêmement de créer des emplois non agricoles en nombre suffisant.

Le ministre n'est pas d'accord avec les conceptions de la Commission, estimant trop exclusif le lien profond établi par cette dernière entre l'adaptation des structures et le rétablissement de l'équilibre du marché. Sous ce dernier rapport, la politique du marché et des prix, à condition d'être judicieusement appliquée, conserve son importance primordiale. Pour ce qui est des excédents de produits laitiers, la politique du marché et des prix devra contribuer à réduire le cheptel des vaches laitières, surtout dans les régions marginales sous le rapport de cette production.

Le gouvernement critique également les moyens recommandés par la Commission pour la réalisation des adaptations structurelles jugées nécessaires. En supposant que les personnes employées dans l'agriculture quitteront ce secteur dans la proportion indiquée par le mémorandum, le ministre préférerait, en principe, une politique permettant une évolution spontanée et variée, et faisant appel aux initiatives constructives du secteur industriel. L'imbrication croissante de l'exploitation agricole, première phase de la production, dans l'ensemble de la filière de production en fournit un exemple intéressant. Le mémorandum attache une trop grande importance à la création de grandes unités de production répondant à certaines normes. Des réserves analogues sont formulées au sujet des idées de la Commission sur la création d'organisations de producteurs. C'est pourquoi il faut s'opposer à tout subventionnement exclusif des grandes unités de production ou des groupements de producteurs.

D'une façon plus générale, la note plaide en faveur d'une utilisation restrictive et sélective des subsides considérés comme les instruments de la politique économique et sociale dans l'adaptation des structures des exploitations. Il faut établir une distinction très nette entre les tâches dont la responsabilité incombe en premier lieu aux entrepreneurs et celles qui relèvent avant tout des pouvoirs publics. La Commission aurait par trop déplacé cette frontière au détriment des entreprises. Une objection essentielle est l'absence dans la Communauté d'une politique efficace de concurrence.

Certaines données pratiques permettent, elles aussi, de porter un jugement plus favorable que ne le fait la Commission sur les possibilités et les chances d'un développement plus spontané et plus varié. L'âge moyen des entrepreneurs agricoles, qui est relativement élevé, et le nombre relativement faible de leurs successeurs possibles dans de nombreuses régions de la Communauté, atténuent quelque peu la gravité du problème de l'exode rural. Le ministre attache une très grande importance à ce que, par l'enseignement ou l'information, les jeunes paysans soient mis au courant à temps des possibilités de travail en dehors de l'agriculture.

La multiplication des emplois en dehors de l'agriculture et la nécessité d'une coordination efficace entre les Etats membres dans le domaine de la politique régionale gardent néanmoins une importance essentielle. Les conceptions de la Commission, qui ne sont que résumées dans le mémorandum, devront être examinées de manière approfondie par le gouvernement lorsque celui-ci arrêtera le point de vue que les Pays-Bas défendront au sein de la C. E. E. Le mémorandum sur les problèmes régionaux annoncé par la Commission devra aussi être pris en considération dans cet examen.

Que l'on donne la préférence à une évolution plus spontanée n'empêche pas de marquer son accord, dans les grandes lignes, sur la nécessité d'assortir la réforme de mesures économiques et sociales visant à améliorer les possibilités de rééducation et les régimes de cessation. La réduction des surfaces cultivées est aussi un des éléments qui, dans les propositions de la Commission ne sont pas à rejeter a priori. Il conviendra, dans ce domaine, de donner une attention particulière à la politique de remembrement, à la politique régionale et au rôle de plus en plus important des loisirs.

Le gouvernement doit renoncer provisoirement, vu le caractère imprécis du mémorandum, à porter un jugement définitif sur les conséquences financières des mesures recommandées. Cette attitude s'explique également par le fait que le point de vue adopté dans certains chapitres de la note n'exclut pas la possibilité de réduire les coûts. La note propose d'établir un lien entre les problèmes cités dans le mémorandum et la situation de la Communauté par rapport aux pays tiers. Par le traité, la Communauté a accepté la responsabilité de donner suite à l'objectif expressément formulé par les six gouvernements de contribuer au développement harmonieux du commerce mondial. Cela intéresse particulièrement les produits agricoles, étant donné le déséquilibre qui règne depuis des années sur les marchés mondiaux de certains de ces produits. D'autre part, on ne peut négliger l'importance que revêt pour un grand nombre de pays en voie de développement la stabilisation des marchés internationaux. Une adaptation et une amélioration de la politique communautaire des marchés et des prix destinées à mieux équilibrer le marché de la Communauté devront également pouvoir améliorer le climat commercial. La Communauté devra se montrer disposée à insérer la politique communautaire des marchés et des prix dans des réglementations mondiales, ce qui suppose évidemment que les autres partenaires s'imposent, eux aussi, une certaine discipline en matière de politique agricole.

Cette évolution de l'agriculture, dont les causes premières sont des facteurs techniques, place la politique agricole commune devant une épreuve de force. Il y va du bien-être de la paysannerie, c'est-à-dire d'une grande partie de la population des Six. Le gouvernement est fermement décidé à contribuer à la réalisation de cet objectif, en partant des réalités et animé par le désir de participer de manière constructive à l'achèvement de la politique agricole de la Communauté.

(Doc. 10300 - session 1969-1970, Budget national pour l'agriculture et la pêche, exposé des motifs)

6. Questions parlementaires

a) Election du Parlement européen au suffrage universel direct

M. Vredeling (Parti du travail) a demandé au gouvernement, le 28 mai, d'informer la Seconde Chambre de la teneur des notes que le secrétariat du Conseil des Communautés européennes a rédigées sur l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct.

Répondant en son nom propre et au nom du ministre de l'intérieur, M. Luns, ministre des affaires étrangères, a déclaré le 17 juin que si le caractère confidentiel des documents du Conseil lui interdisait de publier ces notes, il rédigerait à l'intention du Parlement néerlandais, afin de faciliter le débat public, une note d'un contenu analogue.

Cette note fait l'historique du problème de l'élection au suffrage universel direct et résume, dans sa seconde partie, les principaux problèmes que pose cette élection. Ces problèmes concernent le nombre de membres, la période transitoire, la compatibilité du mandat européen avec le mandat national et le régime électoral.

- Nombre de membres

Le projet de convention prévoit que le nombre des membres du Parlement sera multiplié par trois, les rapports numériques actuels entre les délégations nationales étant maintenus.

a) Le nombre de membres du Parlement doit-il être modifié ou peut-il rester inchangé ? (Aux termes de l'article 138 du traité instituant la C. E. E., le Parlement compte 142 délégués, dont 36 pour l'Allemagne ainsi que pour la France et pour l'Italie, 14 pour la Belgique ainsi que pour les Pays-Bas et 6 pour le Luxembourg.)

b) Dans le premier cas, le triplement proposé dans le projet de convention doit-il être accepté ?

La note attire à ce propos l'attention sur une motion d'ordre de la Seconde Chambre des Etats généraux du 4 octobre 1957, invitant le gouvernement à faire preuve de la plus grande vigilance afin de saisir toute occasion qui pourrait se présenter de faire en sorte que l'on puisse doubler le nombre des membres de l'Assemblée, par un système de suppléance ou autrement.

c) Des délégués français ont proposé récemment, au cours des débats du Parlement européen du 12 mars dernier, que soit inscrit dans la convention le principe "un électeur, un vote". On ferait ainsi disparaître les rapports numériques actuels entre les différents pays.

- Période transitoire

Faut-il prévoir une période transitoire et dans l'affirmative quelle devra être sa durée ? On a vu plus haut que le projet de convention prévoit une période transitoire qui devrait prendre fin vers 1970. Lors des débats que le Parlement européen a consacrés en mai 1960 au projet de convention, il est apparu que la grande majorité des membres attachait beaucoup d'importance à l'instauration d'une période transitoire. Cela permettrait d'engager un processus d'adaptation. On peut songer à ce propos tant à la possibilité de former des partis européens qu'aux liens avec les parlements nationaux, qui subsisteraient pendant la période transitoire, pour un tiers au moins des membres du Parlement européen.

- Compatibilité du mandat européen avec le mandat parlementaire national

L'article 7 du projet de convention stipule que pendant la période transitoire la qualité de représentant à l'Assemblée parlementaire européenne est compatible avec celle de membre d'un parlement national. L'expérience montre qu'en pratique le cumul des deux fonctions est une source de difficultés. Le président du Parlement européen a attiré l'attention sur ce point dans la lettre qu'il a adressée le 7 mai 1969 au président du Conseil. Il convient toutefois de noter aussi qu'il peut être utile pour un représentant européen, aussi longtemps que les pouvoirs du Parlement européen n'auront pas été accrus, de remplir aussi au sein de son parlement national sa mission de contrôle.

- Le régime électoral

- a) Les articles 9 à 18 du projet de convention prévoient que l'organisation des élections continuera de relever, pendant la période transitoire, de la compétence des Etats membres, sous réserve des dispositions du projet de convention. On peut se demander, indépendamment de la question de savoir s'il faut prévoir une période transitoire, s'il ne serait pas possible d'envisager dès maintenant la mise sur pied d'un régime électoral commun.
- b) Quelle que soit la réponse à la question précédente, il faudra se demander sur la base de quels principes le régime soit provisoire, soit définitif, devra être élaboré.
- c) A l'article 9 du projet de convention, le Parlement européen prévoit qu'il arrêtera lui-même le régime électoral définitif. On peut se demander si ce pouvoir doit être conféré au Parlement européen plutôt qu'au Conseil et, partant, aux parlements nationaux.

(Seconde Chambre, Session 1968-1969, Annexe, 1763;
Note sur l'élection au suffrage universel direct des membres du Parlement européen, session de 1968-1969, document 10166)

b) Force nucléaire européenne

Le 22 mai, M. Van der Stoel (Parti du travail) avait invité le gouvernement à faire valoir son point de vue sur la force nucléaire européenne auprès de ses alliés d'Europe occidentale et du gouvernement américain, M. Strauss, ministre des finances de la république fédérale d'Allemagne, ayant adopté un point de vue différent à cet égard.

M. Luns, ministre des affaires étrangères, a fait le 16 juin la déclaration suivante :

"Le gouvernement, on le sait, rejette l'idée d'une force nucléaire européenne, pour les mêmes raisons que celles qui sont exposées dans le commentaire des questions. Les membres de l'Alliance connaissent ce point de vue. Du reste, le gouvernement est d'avis que toutes les discussions dont fait l'objet depuis des années l'idée d'une "Force atomique européenne" conserveront un caractère purement académique aussi longtemps qu'il n'existera pas de perspectives de réalisation de l'unité politique européenne que suppose la mise en oeuvre de cette idée. C'est sous cet angle que le gouvernement estime devoir considérer la récente déclaration de M. Strauss, qui a exposé ses vues personnelles."

(Seconde Chambre, session 1968-1969, Annexe, 1745)

c) Les mesures prises par le Conseil à la suite de la dévaluation du franc français

Répondant à une question posée le 15 août par M. Vredeling (Parti du travail) au sujet du fondement juridique des décisions relevant de la politique de conjoncture prises par le Conseil le 11 août 1969 en ce qui concerne le secteur agricole, le ministre des affaires étrangères, parlant également au nom des ministres de l'agriculture, des finances et de l'économie, a déclaré le 5 septembre dernier :

"Le règlement n° 1586/69 du Conseil des Communautés européennes du 11 août 1969 relatif à certaines mesures relevant de la politique de conjoncture à prendre dans le secteur agricole à la suite de la dévaluation du franc français se fonde sur l'article 103 du traité instituant la C. E. E. L'élaboration de ce règlement a été confiée à la Commission européenne, selon la procédure dite "des comités de gestion".

En adoptant ce règlement, le gouvernement a également donné son accord au fondement juridique invoqué. Il l'a fait lorsqu'il fut convaincu de l'impossibilité de trouver une autre base d'accord. La délégation néerlandaise au Conseil avait notamment demandé l'application de la procédure et du contenu du règlement n° 653/68 du Conseil du 30 mai 1968, relatif aux conditions de modi-

fication de la valeur de l'unité de compte utilisée pour la politique agricole commune, mais la Commission européenne n'a présenté aucune proposition sur la base de ce règlement. Les soussignés estiment pouvoir, en l'espèce, accepter le choix de l'article 103 du traité instituant la C. E. E. comme fondement juridique des mesures décidées. Le fait que ces mesures poursuivent de toute évidence un objectif de politique conjoncturelle et le large pouvoir d'initiative que l'article 103, paragraphe 2, laisse au Conseil, leur semblent être des raisons suffisantes de répondre affirmativement à la question qui leur a été posée. Ils soulignent en outre que, sur l'insistance de la délégation néerlandaise, le Conseil a finalement inséré dans le règlement n° 1586/69 une disposition qui oblige la Commission à lui faire rapport, avant le 1er décembre prochain, sur l'application des mesures décidées et à lui présenter en même temps les solutions alternatives qui, le cas échéant, pourraient être envisagées ainsi que toutes propositions appropriées; le Conseil se prononcera sur les propositions de la Commission avant le 1er janvier prochain, après avoir consulté le Parlement européen."

(Débats de la Seconde Chambre, session 1968-1969, Annexe, 2391)

Suède

Sondages d'hommes politiques européens en Scandinavie

a) La visite de M. Wilson, premier ministre britannique, en Suède

M. Wilson, premier ministre britannique, s'est rendu en visite officielle en Suède, le 4 juillet 1969.

La visite du chef de gouvernement britannique a surtout été l'occasion de discussions approfondies sur la politique d'intégration à venir des deux pays. Ces discussions ont porté notamment sur l'intérêt que la Grande-Bretagne attache à un élargissement de la C. E. E., les opinions professées de part et d'autre quant à la nécessité de tenir compte à cet égard de l'A. E. L. E., ainsi que sur l'interprétation des efforts tentés par les Scandinaves en vue de parvenir à la création du "Nordek", c'est-à-dire d'une union économique et douanière des pays nordiques. Pas moins de huit membres du gouvernement suédois ont participé aux conversations avec le premier britannique, ce qui a permis d'examiner ces problèmes de manière approfondie tant du point de vue de la politique extérieure et de la politique commerciale que sous l'aspect financier.

Il semble que M. Wilson soit venu en Suède avec des conceptions précises, qui ont fourni une base de discussion utile. Suivant les déclarations faites par M. Wilson au cours de la conférence de presse du 5 juillet, tout porte à croire que le but que se propose actuellement la Grande-Bretagne soit d'amener la Suède à accéder en tant que membre à part entière à un marché commun vi-

sant essentiellement dans un premier temps à tisser des liens économiques. Les réserves exprimées en matière de politique de neutralité ne devraient être remises sur le tapis que lorsque ce marché commun aborderait la phase de l'intégration politique.

C'était là le conseil d'un pragmatiste, conseil qui contenait en même temps la recommandation implicite de mesurer une nouvelle fois l'ampleur des répercussions politiques hypothétiques du projet Nordek, eu égard aux nouveaux débats qui se dessinent à propos du marché européen. Sur ce point, que la presse suédoise commente très largement dans ses colonnes, ce qui n'est pas sans surprendre, l'avertissement était superflu. Les Danois surtout ont si résolument donné le pas au Marché commun sur la poursuite de leur politique d'intégration et lors de discussions à propos du Nordek lancé une telle bordée de reproches précisément à l'adresse de la Suède que l'on conçoit désormais difficilement que le Nordek puisse prendre corps.

M. Wilson a déclaré en outre que la Grande-Bretagne ne prendra pas de nouvelles initiatives en vue de son adhésion à la C. E. E., tant que les six pays membres de la C. E. E. n'auront pas discuté de la nouvelle situation de l'Europe. M. Wilson a déclaré qu'il s'agira d'un processus de longue durée qui coûtera beaucoup de temps et de patience.

b) La rencontre des chefs de partis socialistes à Harpsund

Le 6 juillet 1969 s'est ouverte la conférence de Harpsund qui groupait un certain nombre de chefs de partis socialistes d'Europe. Les conversations qui se sont déroulées dans la maison de campagne du chef de gouvernement suédois ont porté notamment sur les chances et les problèmes de la politique européenne d'unification après le départ du général de Gaulle.

La conférence de Harpsund a quelque peu perdu de son poids du fait que ni Nenni, le leader socialiste italien et ancien ministre des affaires extérieures, ni Kreisky, le leader des socialistes autrichiens, n'ont pris part aux conversations. Le premier a dû y renoncer en dernière minute en raison de la crise du gouvernement italien; quant à Kreisky, il a également allégué des obligations de politique intérieure pour motiver son absence.

Outre M. Brandt, le ministre allemand des affaires étrangères, ont également pris part à la rencontre de Harpsund M. Wilson, premier ministre britannique, M. Koivisto, président du conseil finnois, ainsi que MM. Krag et Bratelli, leaders des partis socialistes danois et norvégien.

Avant son arrivée à Harpsund, le ministre allemand des affaires étrangères, avait fait part à M. Paul Hartling, son homologue danois, et à M. Torsten Nilsson, ministre suédois des affaires étrangères, du résultat de ses entretiens à Paris. M. Brandt avait communiqué aux deux ministres scandinaves des affaires étrangères que lors de ses discussions dans la capitale française il avait trou-

vé les Français mieux disposés à engager des conversations européennes. Cependant aucun plan concret d'élargissement des Communautés européennes n'a été proposé ni discuté à cette occasion.

Le ministre allemand des affaires étrangères a exposé à ses collègues scandinaves l'avis de son gouvernement sur l'éventualité de négociations avec les pays nordiques en vue de leur entrée dans le Marché commun. M. Brandt pense que, parallèlement à des négociations de la Communauté des Six avec la Grande-Bretagne en vue de l'adhésion britannique, des discussions avec les pays scandinaves pourraient être menées sur certains points particuliers de leur adhésion. Du côté allemand, on estime qu'une union douanière nordique ne compliquerait nullement l'adhésion des pays scandinaves à la C.E.E., à condition qu'une association de ce genre laisse ouverte la porte de l'Europe.

Au cours de la rencontre socialiste de Harpsund, le problème de l'intégration fut à nouveau le problème central. A ce propos, on s'est tout d'abord occupé d'examiner le rapport du ministre allemand des affaires étrangères, de retour à Paris.

Lors de la conférence de presse de Harpsund, M. Brandt ne manqua pas de surprendre son auditoire par la véhémence avec laquelle il renonça publiquement et d'une manière inédite aux fondements politiques du traité de la C.E.E. L'expérience a montré que l'intégration économique ne conduit pas automatiquement à une union politique. La suite des propos du ministre a permis de conclure que manifestement il ne voit plus dans la C.E.E. un moyen d'intégration dynamique, mais un organe administratif superposé à la coopération entre les Etats, qui doit permettre de prendre des décisions économiques communes.

Lors des discussions internes de Harpsund, il semble que M. Brandt soit même encore allé plus loin. M. Erlander, premier ministre suédois, a en effet cité à la télévision la déclaration de M. Brandt selon laquelle l'entrée de la Suède dans la C.E.E. serait considérablement facilitée s'il était effectivement possible d'exclure l'élément politique de la C.E.E. Lorsqu'on connaît le soin et la circonspection dont M. Erlander entoure ses formules, on mesure toute l'ampleur des déclarations de M. Brandt.

A cette occasion, M. Wilson a exposé à M. Brandt le profond désir britannique de voir s'ouvrir, préalablement aux négociations sur l'adhésion ou parallèlement à la première phase, des négociations entre les six pays et les autres sur la coopération technologique, car ce secteur n'est pas suffisamment couvert par les traités de Rome.

Les autres thèmes débattus à Harpsund, au nombre desquels comptait également la conférence européenne de la sécurité, ne semblent pas avoir donné naissance à de nouveaux points de vue.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 7 et 9 juillet 1969;
Neue Zürcher Zeitung, 7, 8 et 10 juillet 1969)

II. PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Motion sur la politique étrangère adoptée par le 11ème Congrès national de la Démocratie chrétienne d'Italie

L'assemblée des délégués au 11ème Congrès de la Démocratie chrétienne a adopté à l'unanimité, le 30 juin 1969, une motion de politique étrangère qui a été exposée par M. Scelba, sénateur.

Cette motion souligne que les problèmes dramatiques du déséquilibre mondial doivent être étudiés et résolus dans un contexte global, qui ne dissocie pas le développement économique du développement politique et des exigences de liberté des peuples dans chaque région du monde.

En outre, elle souligne que la politique européenne, telle qu'elle se présente actuellement, appelle des initiatives courageuses, visant, une fois de plus, à proposer aux forces politiques et aux gouvernements la relance d'une Europe supranationale et démocratique, et, dans cette perspective, les dirigeants, les groupes parlementaires nationaux, les parlementaires européens, les membres du gouvernement et tous les démocrates-chrétiens, dans n'importe quel secteur de la vie nationale et internationale, devraient s'engager à prendre rapidement toute initiative ayant pour but :

- "1) l'élection directe du Parlement européen et l'attribution simultanée à cette institution du pouvoir de décision : en matière de budget, sur la base de l'octroi de ressources propres à la Communauté; en matière d'investiture de la Commission exécutive, à laquelle doit être reconnu le droit d'initiative politique; en matière de législation communautaire;
- 2) le respect des échéances prévues par les traités pour la période de transition;
- 3) la mise en oeuvre des politiques communes sectorielles, sur la base d'une étude détaillée des perspectives d'avenir, qui permette une véritable programmation économique et une politique régionale vraiment communautaire;
- 4) l'application des dispositions prévoyant le vote majoritaire au sein du Conseil de ministres de la Communauté;
- 5) l'adoption d'une politique commune à l'égard des pays en voie de développement;

6) l'extension progressive des compétences communautaires à la politique étrangère et aux problèmes de la défense, grâce à la mise en oeuvre d'instruments opportuns et efficaces."

Pour ce qui est plus particulièrement de l'Italie, la motion demande l'adoption du projet tendant à donner au peuple l'initiative de l'élection, même unilatérale, des représentants au Parlement européen; l'information régulière, vaste et précise de l'opinion publique sur les problèmes et les travaux du Parlement européen et des autres institutions communautaires; la réalisation de toute initiative gouvernementale visant à encourager les jeunes à s'intéresser davantage et à participer plus activement à la construction européenne.

(Document du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, juillet 1969)

2. Le Centre Démocratie et Progrès et la construction européenne

Un certain nombre de parlementaires membres du groupe Progrès et Démocratie moderne à l'Assemblée Nationale se sont séparés de ce dernier et ont fondé sous la présidence de M. Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture, un nouveau mouvement politique, le "Centre Démocratie et Progrès". Au nouveau groupe ont adhéré notamment MM. Joseph Fontanet, René Pleven, Claudius-Petit et Achille-Fould.

Le 4 juillet la nouvelle formation faisait connaître sa profession de foi où on relève le passage suivant sur l'Europe :

"Construire l'Europe politique et économique est aujourd'hui une nécessité absolue. C'est la garantie de l'indépendance. A l'ère atomique, un pays de cinquante millions d'habitants ne peut plus conserver la puissance matérielle et le rayonnement moral en se refermant sur lui-même, l'autarcie conduirait à la régression. (...)

Le C.D.P. entend développer son action sur ces bases, mais aussi mener une action efficace. Or les conditions de l'efficacité ont profondément changé depuis dix ans."

(Le Monde, 5 juillet 1969)

3. Aspects européens au Congrès électoral de la C.D.U. à Essen

Le programme du parti allemand de l'Union de la démocratie chrétienne (C.D.U.) pour les quatre années de la nouvelle législation du cinquième Bundestag, tel qu'il a été adopté au cours du Congrès électoral du 8 juillet 1969 à Essen,

après un vote d'une heure et demie, contient pour l'essentiel les points suivants en ce qui concerne la politique européenne et les domaines qui s'y rattachent directement :

Le programme définit tout d'abord une série de grands problèmes qui se posent en raison "des prétentions inchangées du communisme sur le monde entier", de l'accroissement rapide de la population mondiale, de la conquête de l'espace, etc. A ce propos, on peut lire : "Aucun peuple d'Europe ne peut plus, à lui seul, faire face à ces problèmes. C'est pourquoi tous les peuples européens ont besoin d'une Europe économiquement forte et politiquement capable d'agir."

Le programme de la C.E.E. a fait l'objet des commentaires suivants : "La Communauté économique européenne doit être parachevée. Au cours des prochaines années, nous entendons réaliser une politique commune sur le plan économique et monétaire, sur celui de la science et de la recherche, de l'aide au développement, et une harmonisation de plus en plus poussée de la politique sociale. En outre, nous voulons élargir la Communauté économique européenne en y acceptant les pays disposés à y entrer.

Nous souhaitons vivement l'unification politique de l'Europe, sous forme d'un Etat fédéré européen, doté d'un Parlement élu au suffrage direct. Cette unification reste la tâche principale des peuples européens. La coopération franco-allemande revêt à cet égard une grande importance. Nous voulons un ordre pacifique européen." Tels sont les principaux points du programme de la C.D.U. adopté à Essen pour la période de 1969 à 1973, dans la mesure où il s'agit des thèmes de la politique européenne.

Dans les deux grands discours du Congrès électoral de la C.D.U., notamment celui de M. Bruno Heck, secrétaire général, les différences qui le distinguent du S.P.D. - mais aussi du F.D.P. - ont été mises en évidence avec force. En sa qualité de président du parti, M. Kurt-Georg Kiesinger a apporté sa participation à la bataille électorale. Mais dans la partie de son discours relative à la politique extérieure, comme en d'autres occasions et conformément aux exigences particulières du programme d'action de la C.D.U. en matière de politique européenne, que M. Rainer Barzel, président du groupe C.D.U., a défendu dans une série de discours, il s'est plus spécialement consacré à l'étude des impératifs européens. Il a approuvé la construction d'une union politique européenne, le maintien de l'Alliance atlantique de défense et la continuation de la politique pacifique à l'égard des pays de l'Est européen. Le chancelier fédéral a déclaré par ailleurs que la République fédérale d'Allemagne était prête "à apporter sa puissance économique en cadeau de noces à la future Europe".

Lors de la réunion, mais aussi dans les commentaires, une grande attention a été apportée à la netteté avec laquelle le président du parti et chef du gouvernement s'est prononcé contre toute nouvelle forme de nationalisme. M. Kiesinger a rejeté catégoriquement le reproche qui lui a été fait de vouloir "doubler le

S.P.D. sur la droite". Il en a cependant appelé aux membres de son parti afin qu'ils ne laissent pas les jeunes en quête d'une justification sur le plan national s'abandonnant purement et simplement aux séductions de la démagogie.

Le grand discours par lequel l'ancien président de la Commission de Bruxelles, M. Walter Hallstein, aujourd'hui président du Mouvement européen, s'est présenté au Congrès de la C.D.U. en qualité de candidat au Bundestag, et par lequel il a passionnément tenté de gagner des voix à la cause de la poursuite de l'unité européenne, a soulevé de vifs applaudissements.

Indépendamment des dissensions de politique de parti, inévitables dans toute campagne électorale, la politique européenne a été un facteur dominant de ce Congrès électoral d'Essen déterminant pour la poursuite de l'action de la C.D.U.

(Europa-Union, n° 8, août 1969)

4. La C.D.U. et le S.P.D. marquent leur accord sur la politique européenne

A la veille de la réunion du comité Monnet à Bruxelles, les chrétiens-démocrates (C.D.U./C.S.U.) et les socialistes (S.P.D.) ont souligné, le 14 juillet 1969, leur accord de principe sur la politique européenne.

M. Rainer Barzel, président du groupe C.D.U./C.S.U., a déclaré : "Nous avons estimé, et nous estimons, qu'il est fondamentalement contraire à l'idée européenne de ne pas engager de conversations avec les pays candidats à l'adhésion". Etant donné qu'on n'a cessé d'affirmer que ces conversations ne sont pas encore possibles, le comité d'action des Etats unis d'Europe a prié des experts de premier ordre d'établir des expertises sur les problèmes particulièrement difficiles que pose l'élargissement de la C.E.E. Ces expertises prouvent, selon M. Barzel, qu'il s'agit de problèmes très difficiles dont aucun n'est insoluble, pourvu que l'on prenne le temps d'en discuter et de s'y adapter.

M. Barzel s'est prononcé à ce propos en faveur de la tenue d'une conférence des chefs de gouvernement des six pays membres de la C.E.E. avant la fin de l'année en cours. Selon lui, cette conférence devrait avoir pour tâche d'arrêter les prochaines mesures à prendre en vue de l'approfondissement de la Communauté et de donner le feu vert pour l'ouverture de conversations avec les pays désireux d'accéder au Marché commun. M. Barzel estime en outre qu'à cette occasion les chefs de gouvernement devraient fixer une date en vue d'organiser une rencontre politique avec la participation de la Grande-Bretagne, discuter notamment de l'importance particulière des pays neutres pour la politique européenne et offrir aux membres du pacte de Varsovie une coopération dans les domaines technologique, économique et social.

Dans un article du service de presse de la C.D.U., M. Barzel estime qu'il est erroné de poser le problème sous la forme "approfondissement ou élargissement de la C.E.E.". Il s'agit à la fois d'approfondissement et d'élargissement. A propos d'une coopération politique des Européens, il faut que chacun donne une nouvelle impulsion, étant donné que la C.E.E. n'y aboutit pas automatiquement. Le traité instituant l'Union de l'Europe occidentale offre un cadre plus souple pour des discussions et la coordination politique des Sept. S'il n'est pas utilisé, ceux qui y sont prêts devraient s'engager dans la voie de la coordination politique. Le maintien de relations d'association avec les U.S.A. et l'ouverture de l'Europe unie de l'Est doivent aussi rester au nombre des principes fondamentaux de la politique européenne.

Tant M. Barzel que les socialistes se prononcent pour que l'on se mette à l'oeuvre avec circonspection et que l'on ne sombre pas dans une débauche de plans. Au service de presse du S.P.D. on déclare : "Maintenant plus que jamais, il convient de mettre à nouveau en garde contre un optimisme excessif et une euphorie injustifiée à l'égard de l'Europe".

Le service de presse du S.P.D. tire des résultats auxquels ont conduit les sondages de M. Brandt la conclusion que la thèse de de Gaulle, selon laquelle un agrandissement de la Communauté aboutit inéluctablement à une transformation de la C.E.E. en une sorte de zone de libre échange, appartient au passé. Mais ajoute-t-on "on ne saurait toutefois compter sur un abandon des principes fondamentaux de la politique européenne gaulliste".

L'accord entre la C.D.U. et le S.P.D. résulte clairement des avis émis par les deux partis. Cet accord porte sur les points suivants :

1. La C.E.E. doit, par des décisions appropriées, aller au-delà de l'union économique et douanière. Il s'agit d'approfondissement et d'élargissement.
2. Le retour de la France au sein du Conseil de ministres de l'U.E.O. en vue de consultations régulières sur les problèmes de politique extérieure et de politique de défense est un but vers lequel il faut tendre. Selon M. Barzel, "si ce moyen n'est pas utilisé, il faut que ceux qui s'y sentent prêts s'engagent dans la voie de la coordination politique".
3. Les chefs de gouvernement des six Etats membres de la C.E.E. - toujours selon M. Barzel - ou les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères de la C.E.E. - selon le service de presse du S.P.D. - devraient se rencontrer au cours de la présente année. Ce que M. Barzel attend de cette rencontre, ce sont un accord politique sur les mesures à prendre en vue de l'approfondissement de la C.E.E., la fixation d'une date en vue d'une rencontre politique avec la participation de la Grande-Bretagne, la discussion de l'importance particulière des neutres pour la politique européenne et une offre aux membres du pacte de Varsovie en vue d'une coopération technologique, économique et sociale.

(Deutschland-Union-Dienst, 14 juillet 1969;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 15 juillet 1969;
VWD-Europa, 15 juillet 1969)

5. L'Europe dans la motion votée à l'issue du premier congrès du nouveau Parti socialiste (Issy-les-Moulineaux, 14-18/7/1969)

A l'issue de son premier congrès, le nouveau Parti socialiste qui, en France, succède à l'ancienne S.F.I.O. et rassemble également un certain nombre de clubs, adoptait une motion en deux parties : la première consacrée à l'orientation du nouveau parti, la seconde traçant des lignes d'un "plan d'action socialiste" : cette seconde partie de la motion fut adoptée à l'unanimité des congressistes. Elle aborde ainsi le problème de la construction européenne :

"Les socialistes ont donc la responsabilité de proposer une véritable politique de mouvement, définissant :

... La stratégie du mouvement socialiste vis-à-vis des divisions et des inégalités dramatiques du monde actuel et de la construction de l'Europe. Le parti devra donc concevoir une politique étrangère active et impartiale garantissant la paix par le désarmement, la sécurité collective et l'égalité entre les peuples. L'orientation de l'Europe en voie d'unification vers les solutions socialistes est un objectif fondamental. Le parti socialiste affirmera que les pays industrialisés ont l'impérieux devoir de contribuer aux efforts de développement du "tiers monde". Cette contribution doit être libre de toute contrepartie d'influence politique, économique ou même culturelle. Elle doit être orientée vers l'avenir et non vers le maintien des systèmes d'échanges actuels : elle comportera donc notamment une aide au développement industriel et une ouverture des marchés européens à leurs produits."

(Le Monde, 15 juillet 1969)

6. Le congrès européen du S.P.D. à Bad Godesberg

Une manifestation a eu lieu à Bad Godesberg les 20 et 21 juillet 1969 sous le nom de "Colloque européen du parti socialiste d'Allemagne", à laquelle participaient d'éminentes personnalités parmi lesquelles MM. Carlo Schmid et Willy Brandt, ainsi que M. Dohnanyi, secrétaire d'Etat.

Durant le congrès, M. Carlo Schmid, ministre du Bundestag, a donné un aperçu détaillé de l'évolution de l'Europe et justifié l'attitude négative adoptée par le S.P.D., à chaque fois que la République fédérale d'Allemagne avait dû prendre des décisions d'ordre européen.

Le ministre a mis en relief l'attachement que le S.P.D. avait manifesté de bonne heure à l'égard d'une politique "européenne", citant à ce propos August Bebel qui, dès 1880, demandait un "aréopage européen" pour aplanir les conflits entre la France et l'Allemagne. L'orateur a également cité le programme d'Heidelberg du S.P.D., de 1925, qui prévoyait déjà au nombre de ses objec-

tifs la création des "Etats unis d'Europe". Parce qu'après 1945 il a rejeté les projets et traités "dont on sait aujourd'hui qu'ils ont créé des réalités européennes à l'échelle il est vrai de la petite Europe", le S.P.D. s'est vu taxer d'un manque de conviction européenne.

Pour l'avenir, M. Carlo Schmid s'est prononcé pour la création d'institutions européennes dont les organes dépendraient aussi peu que possible des gouvernements nationaux. Néanmoins, dans les années prochaines, il est nécessaire d'en rester à une coopération entre les gouvernements. La politique européenne ne saurait être anti-américaine. Même si, depuis la Seconde guerre mondiale, la politique mondiale n'est plus centrée sur l'Europe, il n'en reste pas moins que seule une Europe unie peut permettre au continent de jouer à nouveau un rôle dans le monde et prévenir le risque d'un déséquilibre entre les puissances mondiales. Dans une Europe ainsi conçue, il n'y aurait aucune hégémonie. "Quiconque tend vers l'hégémonie, détruit l'Europe", a déclaré M. Schmid.

M. Dohnanyi, secrétaire d'Etat à l'Economie, a proposé une étroite collaboration des Etats européens, en vue du développement de projets industriels communs qui seraient financés par un fonds commun, M. Dohnanyi, qui représentait M. Schiller, ministre de l'Economie, a suggéré ce système de coopération dans le dessein de parvenir à une "fusion sectorielle", en attendant que l'unification politique puisse être réalisée.

Le secrétaire d'Etat a qualifié de décisive à cet égard la "communautarisation" des crédits d'encouragement. C'est ainsi que pour le secteur industriel intéressé on pourrait prévoir sur la base d'un contrat à long terme le versement d'un pourcentage déterminé à un fonds commun, le solde étant laissé à la disposition des différentes parties. Si les Etats devaient, de l'avis de M. Dohnanyi, fixer des orientations et un objectif pour l'utilisation des fonds communs, il faudrait cependant que, dans ce cadre, une direction instituée de commun accord puisse déterminer l'utilisation des fonds et impartir les tâches en toute indépendance, et selon des critères commerciaux. Selon le représentant du ministère allemand de l'Economie, la mise en oeuvre d'un système de cette nature, qu'il avait proposé en son temps pour l'Airbus européen, est actuellement à l'étude dans les pays européens éventuellement intéressés, pour le secteur de l'industrie aéronautique.

Le secrétaire d'Etat, dont l'exposé avait pour thème "l'Europe dans la concurrence des nations et les tâches de la politique européenne dans les années 70", a déclaré que la prochaine décennie devait être essentiellement consacrée à la transformation de l'Europe en une unité concurrentielle internationale solide. Les difficultés auxquelles se heurte la création d'un grand marché intérieur européen, qui est le but déclaré de tous les gouvernements européens, résultent tout particulièrement, selon M. Dohnanyi, des différences existant dans la situation structurelle initiale des Etats. La République fédérale d'Allemagne devra pour sa part contribuer, dans son propre intérêt, à transformer les

structures agricoles en France et en Italie de telle manière que les objectifs de la politique économique de ces Etats coïncident mieux avec les siens.

M. Dohnanyi a qualifié ensuite "d'absurdité irresponsable" le fait de considérer cette attitude comme une manifestation de faiblesse ou de générosité, et déclaré que quiconque à l'instar de M. Franz Josef Strauss, ministre des finances, rejetait purement et simplement la péréquation financière horizontale en Europe sous prétexte que même en Occident l'amour du prochain ne peut conduire aussi loin "ou bien n'entend rien aux problèmes de politique financière d'un processus d'intégration, ou bien n'est pas un Européen sincère".

En ce qui concerne la situation de la C.E.E. par rapport aux pays à commerce d'Etat d'Europe orientale, M. Dohnanyi a suggéré - indépendamment des rapports de propriété différents des industries - que les Etats d'Europe orientale appliquent une sorte de leasing est-ouest et louent à long terme des installations de production, conçues selon les plans d'entreprises d'Europe occidentale et tirant le capital nécessaire aux investissements de leurs exportations, à ces sociétés d'Europe occidentale.

Prenant à son tour la parole devant les membres du congrès, M. Brandt a indiqué qu'une conférence européenne au sommet des chefs de gouvernement et des ministres des Affaires étrangères aura probablement lieu encore avant la fin de l'année. A propos de ses entretiens de la semaine précédente, M. Brandt a conclu : "La stagnation peut être surmontée. Nous pouvons réaliser des progrès, même si cela demande du temps et peut à l'occasion se révéler très difficile". M. Brandt a cependant mis en garde contre la tentation de prendre une conférence au sommet de la C.E.E. comme "prétexte d'une inaction momentanée".

Le ministre des Affaires étrangères a encore cité une série d'objectifs rapprochés de la politique européenne, notamment : la signature des traités d'association avec les pays européens tenus de mener une politique de neutralité ainsi qu'avec d'autres Etats intéressés à cette forme de coopération; l'achèvement de la période de transition de douze ans à la date prévue du 1er janvier 1970; une unité de vues sur la politique agricole et son financement à partir de 1970, étant entendu qu'en tout cas un contrôle parlementaire des milliards de crédits communautaires affectés à l'agriculture doit être prévu; un retour de la France au sein de l'U.E.O. et un accord sur des consultations régulières sur les problèmes de politique extérieure et de politique de défense.

Selon M. Brandt, il est nécessaire que les six pays de la Communauté s'entretiennent des répercussions qu'entraînera l'adhésion de nouveaux membres. Les problèmes les plus ardues se situent à cet égard dans le domaine de la politique agricole et de la politique monétaire. Dans le secteur agricole, M. Brandt estime "certaines adaptations" nécessaires. Dans le domaine de la politique monétaire, le seul poids d'une communauté européenne élargie fera nécessairement contrepoids au dollar. Au cours des années à venir, il faudra songer au développement d'une véritable zone monétaire européenne, englobant la livre.

Comme objectifs à moyen terme du S.P.D. en matière de politique européenne, M. Brandt a notamment mentionné : l'élargissement des Communautés européennes à tous les Etats démocratiques désireux d'y adhérer, dans la mesure où ils acceptent les droits et obligations découlant des traités de Rome; la poursuite de l'approfondissement des Communautés européennes à partir de l'union douanière et économique, qui doit être complétée par une union monétaire; les problèmes communautaires européens en matière de politique régionale et de politique structurelle dans le secteur des transports et de la recherche qui attendent des solutions radicales de plus en plus urgentes; le resserrement des liens de coopération politique en Europe occidentale et pour l'Europe occidentale; la démocratisation des Communautés européennes et le travail préparatoire à un ordre pacifique européen.

De l'avis du ministre allemand des Affaires étrangères, il faut éviter tout ce qui pourrait entraver la coopération pratique entre les Etats de l'Europe occidentale et ceux de l'Europe orientale. L'élan de plus en plus marqué avec lequel on accueille l'idée de contacts scientifiques et culturels, quelle que soit la manière dont il s'explique, ne doit pas être freiné voire complètement paralysé par entêtement ou par imprudence. De même, le ministre des Affaires étrangères pense que l'"idée positive" d'une conférence européenne de la sécurité pourrait permettre d'accomplir des progrès dans la voie d'un ordre pacifique étendu à l'ensemble de l'Europe. Le fait que les problèmes de la limitation des armements ou du désarmement exigent beaucoup de temps avant d'être résolus ne doit pas empêcher d'engager la partie et encore moins empêcher d'étudier les possibilités de la coopération économique.

Le ministre des Affaires étrangères a mis en garde contre le "spectre du nationalisme" qui heurte maints endroits d'Europe, et non seulement d'Allemagne. Sans citer de noms, M. Brandt a déclaré que ceux qui teintent leur nationalisme aux couleurs européennes ne sont pas les moins dangereux. A ses yeux, il est contradictoire et illogique de vouloir jouer, à Londres ou ailleurs, les grands Européens, d'encourager la création d'un Etat fédéré européen et la force de frappe atomique européenne et, d'autre part, de s'opposer par exemple au financement de la politique agricole commune en invoquant l'argument qu'il pourrait s'agir de "paiements cachés au titre de réparation". "Il ne convient pas de se prétendre Européen au dehors et d'étaler un diplôme de nationaliste convaincu à l'intérieur".

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21 juillet 1969;

VWD-Europa, 21 juillet 1969;

Bulletin du service de Presse et d'Information du Gouvernement fédéral, n° 97, 23 juillet 1969)

7. Les dirigeants des partis politiques britanniques se rallient à l'Europe

Le 29 juillet dernier, les trois coresponsables du Conseil britannique du Mouvement européen, Mr. Wilson, Mr. Heath et Mr. Thorpe, ont chacun pris la parole, au cours d'un dîner européen organisé au Guildhall, pour exposer les raisons d'ordre politique et économique pour lesquelles ils estiment que la Grande-Bretagne se doit d'apporter son entière contribution à la réalisation de l'unité européenne.

Lord Harlech, président du Conseil, a déclaré : "Je crois, voyez-vous, que nous, qui sommes réunis ici ce soir, nous luttons pour la cause politique la plus importante de la génération actuelle."

Le Premier ministre a souligné que la politique gouvernementale, qui bénéficie de l'appui des chefs et de nombreux membres des trois principaux partis politiques, "reste fondée fermement sur la demande d'adhésion à part entière aux Communautés européennes, que nous avons faite avec l'approbation massive du Parlement. Notre volonté d'adhérer aux Communautés n'a pas faibli face aux tentatives de découragement et aux atermoiements prévalant à l'ouverture des négociations sur notre candidature. Ce n'est pas maintenant qu'elle faiblira. En dépit des frustrations et des déceptions, notre volonté s'est trouvée renforcée par le soutien dont la politique gouvernementale a bénéficié dans le reste de l'Europe, non seulement en raison des événements qui se sont produits en Europe, mais aussi parce que la persistance de la crise du Moyen-Orient a fait comprendre que l'Europe devait faire valoir, au sujet des affaires de notre vaste monde, des points de vue plus cohérents. Pour les dirigeants de l'industrie britannique, une des raisons, et non des moindres, de souhaiter l'adhésion, consistait dans la contribution qu'ils souhaitaient voir apporter, et apporter eux-mêmes, à l'édification d'une importante et puissante technologie européenne, qui est virtuellement réalisable, mais qui ne pourrait s'affirmer pleinement à défaut de l'intégration économique que demande la Grande-Bretagne."

"La plupart des personnes ici présentes sont résolues à soutenir les grandes institutions de l'alliance occidentale et à perpétuer la tradition d'amitié envers le gouvernement et le peuple américain", a déclaré l'orateur.

"D'autre part, il n'est pas exclu que certains, surtout parmi les industriels, estiment que l'Europe ou la Grande-Bretagne auront de réelles perspectives d'avenir si nous permettons que le monde des affaires et de l'industrie américain domine les industries de pointe stratégiques de nos pays respectifs au point que ce soit lui qui décide du rythme et du sens des progrès industriels de l'Europe. Si notre demande d'adhésion à la Communauté aboutit, il en résultera automatiquement une conséquence politique d'une portée considérable. L'accroissement de la puissance économique de l'Europe entraînera un accroissement de sa puissance politique qui rendra plus évidente encore la nécessité pour les pays qui la composent de défendre dans les réunions internationales des positions plus communes."

"Nous avons toujours dit, a déclaré M. Wilson, que s'il est fait droit à notre demande d'adhésion, cela n'impliquera pas que nous soyons disposés de ce fait à souscrire à des obligations politiques autres que celles qui sont prévues par le traité de Rome. Je sais que c'est rester très en retrait sur la position de bon nombre d'entre vous que de répéter ce qu'affirmait il y a sept ans Hugh Gaitskell, à savoir que la création d'institutions supranationales, fédérales, politiques ou d'institutions de défense n'est pas l'affaire de dix ou vingt ans".

"La tâche première de la présente génération est d'oeuvrer, comme nous nous sommes engagés à le faire, à réaliser le degré d'unification politique qui est à notre portée immédiate. C'est à cela que nous devons nous attacher dans les mois et les années à venir; ce sera en somme notre legs aux jeunes générations, dont nous tous, ici présents, espérons qu'elles sacrifieront sans réserve à l'idéal d'une Europe élargie. Nul ne peut encore dire quel sera le sens, et encore moins le rythme ou le cadre institutionnel des futurs progrès dans la voie de l'unification de l'Europe, à plus forte raison si cette entreprise s'inspire tant soit peu de l'idée de fédéralisme".

M. Heath, leader de l'Opposition, a déclaré que l'idéal des convives était de mettre l'Europe en mesure de jouer dans les affaires mondiales un rôle qui n'est à la portée d'aucun des pays qui la composent s'il agit isolément... Les titres que la Grande-Bretagne peut faire valoir pour devenir partenaire des six Etats membres de la Communauté européenne sont inattaquables; la Grande-Bretagne accepte la Communauté comme fondement de l'Europe élargie qu'elle souhaite voir réaliser. Mais après deux tentatives infructueuses pour entrer dans la Communauté, il est naturel qu'on veuille reprendre le problème à son point de départ. Il s'agit de s'assurer de la réalité des chances de succès. Un troisième échec risquerait en effet d'être fatal...

"Je crois, a ajouté M. Heath, que nous devons faire face à ces difficultés non pas en discutant des institutions, mais en nous préoccupant ensemble de notre objectif fondamental, à savoir l'unification de l'Europe, à laquelle nous pouvons tous contribuer. Nous devons porter tout notre effort sur les tâches qu'il importe vraiment d'accomplir et ne pas perdre de vue le fait incontestable que le mieux est de les réaliser ensemble".

M. Thorpe, le leader du groupe des libéraux, a souligné qu'en adhérant à la Communauté économique européenne "la Grande-Bretagne ne tournerait pas le dos au reste du monde, comme certains le laissent entendre. Au contraire, la force politique et économique qu'elle gagnerait à faire partie de la Communauté lui permettrait, ainsi qu'à ses partenaires européens, de jouer le rôle qui lui revient dans les affaires mondiales... Une chose est claire, c'est que l'heure des tergiversations est passée et qu'une relance européenne se dessine. Les Six s'efforcent actuellement de régler leurs différends internes. Il se pourrait que le nouveau gouvernement français et le prochain gouvernement allemand, qui défendent des intérêts fort divergents dans les discussions portant sur les problèmes agricoles, s'arrangent entre eux avant le début, le 1er janvier prochain, de la dernière étape prévue par le traité de Rome. Il est possible qu'un des éléments de cet arrangement soit un accord sur la reprise

des négociations avec la Grande-Bretagne, et c'est là, en fait, une des conditions de tout progrès réel de la Communauté... Les hommes politiques britanniques que nous sommes ne doivent pas oublier que, ce qui nous a tenus si longtemps à l'écart de la Communauté, ce n'est pas tellement l'ancien Président de la République française, mais notre propre indécision et la confusion dans laquelle nous nous débattions."

"Les initiatives prises par la Grande-Bretagne dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale durant le "long hiver de notre exclusion" ont été utiles non seulement parce qu'elles témoignaient de notre détermination, mais aussi parce qu'elles ont démontré que, pour la Grande-Bretagne, la Communauté ne pouvait être fondée que sur le traité de Rome. Le gouvernement a alors indiqué la voie à suivre en matière de politique étrangère et de défense, à savoir la recherche d'une politique commune, et il doit continuer de le faire. Bref, nous devons montrer à nos électeurs ainsi qu'à nos futurs partenaires que nous ne tentons pas de créer une sorte de super-association européenne de libre-échange", a-t-il déclaré."

(Times and Guardian, 30 juillet)

8. Opinions britanniques sur l'adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E.

A la suite d'un éditorial du "Times", fin juillet, plusieurs personnalités politiques envoyèrent des lettres à ce journal pour exprimer leurs opinions sur les engagements - fédéralistes ou non - que devait prendre le Royaume-Uni en adhérant à la C.E.E.

Voici les lettres de Lord Gladwyn (libéral) et des députés conservateurs, Sir Derek Walter-Smith et Mr. Neil Marten.

La lettre de Lord Gladwyn :

"Monsieur,

Les adversaires de notre entrée dans le Marché commun font à nouveau valoir qu'en adhérant à la C.E.E. nous nous engagerions de façon irrévocable à faire partie de ce qui est toujours désigné sous le nom d'Etat fédéral, à voir le Parlement devenir rapidement l'équivalent de la State Legislature du Wyoming et peut-être même à voir la pérennité de notre splendide monarchie remise en cause.

Personne, même le Professeur Hallstein, n'est en mesure de nous préciser exactement les engagements auxquels nous devons souscrire si nous signons le traité de Rome. En effet, l'évolution politique de la Communauté élargie dépendra des intentions communes des membres de la Communauté dont nous ferions partie. Mais ce qui est indéniable et, je crois, a été accepté à la fois

par le gouvernement et l'opposition conservatrice, est que si nous signons le traité nous serons solennellement tenus d'en respecter toutes les dispositions et que nous ne pourrions donc pas suivre l'exemple du dernier gouvernement français et faire obstacle au développement harmonieux de la Communauté, conformément aux dispositions du traité, en violant la disposition essentielle sur le vote à la majorité pondérée dans certains secteurs soigneusement spécifiés.

Le gouvernement devrait faire face au mécontentement des bruyants patriotes partisans de la Petite Angleterre en définissant clairement sa position. En effet, ce n'est que sur une telle base que la C.E.E. pourra fonctionner et que nous aurons véritablement avantage, tant sur le plan économique que politique, à adhérer au Marché commun.

Mais dans tous les secteurs qui ne sont pas couverts par le traité de Rome (et qui comprennent entre autres l'harmonisation des politiques étrangères et de défense et une politique monétaire commune), nous sommes libres d'essayer d'engager des négociations sur des solutions qui nous paraîtraient valables. Nombreux sont ceux qui considèrent que nous ferions bien également d'accepter au cours de telles négociations certaines restrictions à notre liberté d'action, et notamment le vote pondéré au sein du Conseil de ministres, par exemple en ce qui concerne la standardisation des armements et certains nouveaux systèmes communs en matière de fourniture d'armes, car, non seulement nous contribuerions ainsi au renforcement du potentiel de défense de notre pays et de l'Europe, mais nous réaliserions également des économies appréciables, de l'ordre de plusieurs centaines de millions de livres.

Comme l'a souligné récemment le Premier ministre, il s'agit d'une question indépendante de celle de notre entrée dans la C.E.E. et, pour notre part, nous ne sommes liés par aucun engagement antérieur dans ce domaine et sommes libres de conclure tout accord que nous estimerions conforme aux intérêts de notre pays et de ses voisins immédiats."

Lettre de Sir Derek Walter-Smith :

"Monsieur,

Dans sa lettre sur l'entrée de la Grande-Bretagne en Europe (29 juillet), Lord Gladwyn déclare que, selon certaines sources, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun "nous engagera irrévocablement à faire partie de ce que l'on désigne sous le nom d'Etat fédéral". Je ne pense pas que cette affirmation soit correcte. Le traité de Rome n'engage naturellement pas formellement ses signataires à faire partie d'un Etat fédéral, mais seulement à accepter un certain degré de supranationalisme bureaucratique dans de larges secteurs de la vie économique et sociale.

Toutefois, il est probable qu'un pays ayant adhéré à la C.E.E., sur la base des dispositions du traité de Rome, ne pourrait pratiquement que s'engager dans la voie d'une Europe occidentale fédérale si les autres membres la souhaitent. Dans ce contexte, l'allusion de Lord Gladwyn aux questions relevant "des intentions communes de six membres" soulève bien sûr un point d'interrogation.

Supposons qu'il n'y ait pas "d'intentions communes". Supposons que la majorité des membres soit pour et la Grande-Bretagne contre. Les intérêts économiques et sociaux de la Grande-Bretagne ne seraient-ils pas alors si inextricablement liés à ceux de la Communauté que nous n'aurions pratiquement pas la possibilité, valable en théorie, de rejeter l'avis de la majorité ?

C'est pourquoi deux tâches incombent au gouvernement britannique en ce qui concerne l'entrée de la Grande-Bretagne sur la base des dispositions du traité de Rome. En premier lieu, le gouvernement doit définir sa position en ce qui concerne la participation britannique à une fédération politique. En deuxième lieu, il doit s'efforcer de déterminer de manière aussi précise que possible la nature probable des "intentions communes"; il est peut-être significatif à cet égard que certaines personnalités européennes ont déclaré que les nouveaux adhérents devraient accepter l'idée selon laquelle il serait dans la logique du Marché commun d'aboutir à une fédération. Ni les électeurs ni l'histoire ne pardonneraient à un gouvernement qui, soit par "suggesio falsi" soit par "suppressio veri", prendrait à la légère une question aussi importante.

Il convient de faire encore une autre rectification. En se référant à la Petite Angleterre, Lord Gladwyn essaie d'accuser d'esprit insulaire et d'esprit de clocher ceux qui critiquent le traité de Rome. Sans doute la chaleur a-t-elle eu raison de la courtoisie habituelle de Lord Gladwyn, car il sait d'ordinaire que cela n'est pas vrai. Pour ma part, je n'ai certainement jamais abordé cette question du point de vue de l'insulaire. Ce n'est pas faire preuve d'insularité que de déplorer le caractère non démocratique et supranational des structures communautaires et de souhaiter une libéralisation du traité de Rome.

Il n'y a rien de borné à vouloir une association étroite de la Grande-Bretagne avec les nations amies de l'Europe occidentale dans le respect de la souveraineté et sur la base d'un contrôle démocratique et d'institutions parlementaires. Pour ma part, je suis tout à fait partisan d'une association étroite sous cette forme, et je crois que cette approche du problème reflète les vues d'un nombre croissant de parlementaires et de citoyens de ce pays.

C'est pourquoi, tout en exprimant l'opinion selon laquelle le traité devrait être libéralisé, la Grande-Bretagne devrait s'employer dorénavant à la réalisation des deux objectifs suivants : la création d'une zone de libre-échange entre l'A.E.L.E. et les Six et la formation d'une unité plus large, généralement désignée sous le nom de zone atlantique de libre-échange. Ni l'un ni l'autre de ces projets ne pèchent par étroitesse d'esprit. Au contraire, ils sont plus ambitieux que le concept de communauté, et reflètent avec exactitude la dualité de

la position de la Grande-Bretagne à l'égard de l'Europe et du monde. Ces deux solutions seraient avantageuses pour beaucoup et ne feraient de mal à personne, ce qui est déjà beaucoup en ce vingtième siècle."

Lettre de M. Neil Marten :

"Monsieur,

Dans votre article de fond du 30 juillet, vous déclarez que l'engagement politique à l'égard de l'Europe est souvent mal interprété par les adversaires de l'entrée dans le Marché commun. Vous ajoutez que la Grande-Bretagne devrait d'abord entrer dans le Marché commun et se préoccuper ensuite de l'évolution politique future. C'est précisément ce genre d'arguments qui préoccupe un grand nombre d'entre nous, et que M. Heath a si clairement définis dans son discours.

Le ministre néerlandais des Affaires étrangères, M. Luns, a averti la Grande-Bretagne le 16 juillet dernier que sa candidature au Marché commun ne recevrait tout le soutien de son gouvernement qu'à condition que la Grande-Bretagne prenne des engagements fermes en ce qui concerne la création d'une Europe fédérale. Par conséquent, si nous ne prenons pas cet engagement, nous n'entrerons probablement pas dans le Marché commun, et j'imagine que c'est la raison pour laquelle le Secrétaire aux Affaires étrangères britanniques, M. Stewart, a déclaré que la Grande-Bretagne ne voyait pas d'objections lorsque la question a été abordée lors de la récente réunion du Comité Monnet.

La plupart des gens veulent être fixés sur la signification d'un tel engagement à l'égard d'une Europe fédérale, et ils veulent le savoir avant et non après notre entrée dans le Marché commun. Dans le même ordre d'idées, ils voudront également connaître le coût de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Comme vous le dites avec raison dans votre article, il s'agit là d'un des problèmes essentiels auquel doit faire face notre pays. Cependant, les dirigeants politiques qui ont pris la parole au banquet de Guildhall ne sont pas sur la même longueur d'ondes que l'opinion publique, car, selon le dernier sondage, 33 % seulement des Britanniques souhaiteraient adhérer au Marché commun. Les dirigeants politiques sont parfaitement libres de prendre les orientations qu'ils estiment souhaitables. Mais les Six ont tort de croire que le peuple britannique les approuve."

(The Times, 29 et 31 juillet, 1er août 1969)

9. La politique européenne des démocrates-chrétiens allemands

a) La jeunesse démocrate-chrétienne recommande la création d'une université européenne

Le 21 août 1969, M. Egon A. Klepsch, président de l'Union de la Jeunesse démocrate-chrétienne, s'est prononcé à Bonn pour la création d'une université européenne à Florence. A son avis, celle-ci constituerait "un instrument des plus attrayants et un protagoniste de la reconnaissance mutuelle des diplômés universitaires".

L'Union de la Jeunesse démocrate-chrétienne souhaite l'inscription de ce projet à l'ordre du jour de la Conférence des chefs de gouvernement européens, qui se réunira encore cette année. En outre, M. Klepsch a proposé de prévoir à la chancellerie fédérale un ministre d'Etat responsable de la coordination de la politique européenne au sein du gouvernement fédéral. Enfin, il a demandé la création d'un "corps européen de combattants pour la paix" dont l'entretien serait financé par la C. E. E.

b) Un député démocrate-chrétien demande la création d'une commission des affaires européennes au sein du gouvernement fédéral

Le 27 août 1969, M. Carl-Otto Lenz, député démocrate-chrétien au Bundestag, dans un article publié par le service de presse des partis C.D.U.-C.S.U., a demandé la création d'une commission des affaires européennes auprès du gouvernement fédéral, qui serait présidée par le chancelier. Elle aurait pour tâche de présenter au gouvernement des propositions coordonnées entre elles, relatives à la position à prendre par l'Allemagne dans les négociations de Bruxelles ainsi que d'appuyer la délégation allemande durant ces dernières. La commission s'occuperait en outre de l'ensemble des décisions politiques ayant trait à l'intégration européenne et les coordonnerait dans la perspective de la politique européenne du gouvernement fédéral.

L'institution de cette commission auprès du gouvernement fédéral prévoirait la nomination de l'un des membres de celui-ci comme délégué aux affaires européennes. Celui-ci aurait qualité pour représenter le gouvernement fédéral dans toutes les négociations menées à Bruxelles; c'est lui qui, dans les cas d'espèce, déciderait de l'opportunité de se faire remplacer par l'un de ses collègues d'un ministère de Bonn ou par des fonctionnaires de ce ministère - sous réserve, bien entendu, du respect des droits constitutionnels du chancelier fédéral. En outre, ce délégué gouvernemental serait compétent au fond, dans le cadre du gouvernement fédéral, pour toutes les affaires relatives à l'unification européenne, et il en répondrait devant le cabinet et devant le Bundestag.

Le député démocrate-chrétien estime que ces initiatives, non seulement démontreraient la volonté du gouvernement fédéral de pratiquer une politique

européenne plus active, mais amélioreraient en outre les perspectives de succès des négociations, et cela dans l'intérêt de l'Allemagne et de l'Europe.

c) Les préparatifs de la conférence des chefs de gouvernement européens

Évoquant les décisions de Bruxelles du 12 août 1969, le président du groupe C.D.U./C.S.U. au Bundestag, M. Barzel, a déclaré le 13 août qu'il n'y avait pas lieu d'inscrire cette journée à l'actif de l'évolution européenne. Faute de consultations exhaustives sur les plans politique, économique et social entre tous les partenaires, la C.E.E. serait trop faible pour avoir une vie active, quoiqu'elle soit trop forte pour disparaître. M. Barzel propose en conséquence d'avancer la date de la conférence des chefs de gouvernement européens, dont la réunion est prévue en tout état de cause. Il importe d'entamer au plus tôt des conversations politiques consacrées au renforcement et à l'élargissement de la Communauté européenne, car l'urgence en est manifeste. Il faut empêcher, en effet, tout nouveau retard sur la voie conduisant à l'unification de l'Europe.

Le 24 août, le président du groupe C.D.U.-C.S.U. a déclaré que quelque chose commence à bouger sur l'échiquier politique, puisque les conversations relatives au renforcement et à l'élargissement de la C.E.E. paraissent désormais possibles, qu'un dialogue va s'engager prochainement entre les deux puissances mondiales sur les fusées ainsi que des discussions concernant un système européen de sécurité. Dans le service de presse "Deutschland-Union-Dienst", M. Barzel a souligné que le Danemark, l'Irlande et la Norvège - en plus de la Grande-Bretagne - désiraient entrer dans la Communauté. Comme M. Hallstein l'avait démontré péremptoirement, l'élargissement de la Communauté n'aurait automatiquement pour effet ni de renforcer, ni d'affaiblir celle-ci. "Cela est conditionné par l'ordre interne de la Communauté et par sa politique", a ajouté M. Barzel.

De nouvelles suggestions pour une politique européenne plus active ont été présentées le 24 août au cours d'une conférence qui, présidée par le chancelier fédéral, réunissait tout ensemble des experts des affaires européennes appartenant aux partis C.D.U.-C.S.U. et les membres du gouvernement fédéral.

Les participants se sont félicités de la proposition du président Pompidou de réunir avant même la fin de l'année une conférence des chefs de gouvernement des pays membres de la C.E.E. Les partis C.D.U.-C.S.U. ont l'intention d'insister auprès du gouvernement fédéral afin qu'il y propose une conception politique de l'Europe des années 70. Aux termes de la résolution, la conférence des chefs de gouvernement devrait traiter en priorité de la "mise au point d'un schéma à la fois simple et efficace permettant de réaliser, en matière de politique étrangère, un accord permanent entre les gouvernements des Etats membres". Cette collaboration se situerait dans le cadre d'une future politi-

qué étrangère et de sécurité commune, et devrait jeter les bases d'une communauté politique européenne ainsi que d'une communauté de défense européenne au sein de l'Alliance atlantique.

(Deutschland-Union-Dienst, 13 et 27 août 1969;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 14, 23, 25 et 28 août 1969;
Die Welt, 22 août 1969;
Neue Zürcher Zeitung, 26 août 1969;
Le Monde, 26 août 1969;
Politisch-Sozial Korrespondenz, 15 septembre 1969).

10. Le Bureau du parti socialiste et M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, appuient la proposition de réunir une conférence européenne au sommet

Dans une déclaration faite à Bonn le 22 août 1969, le Bureau du parti socialiste a exprimé le vœu que l'unification économique et politique de l'Europe demeure l'un des grands objectifs de la politique étrangère allemande. Ouvertes à tous les Etats désireux de s'y associer, les Communautés européennes devraient être renforcées pour aboutir à l'union économique, et leur développement ultérieur se faire sur des bases démocratiques. Au lendemain des récentes décisions de la C.E.E. et de la dévaluation du franc, la réunion d'une conférence européenne des chefs de gouvernement est devenue encore plus urgente. Aucun effort n'est à ménager pour terminer la période transitoire de la C.E.E. avant le début de 1970.

Le 8 septembre, M. Brandt, ministre fédéral des affaires étrangères, a déclaré à Hambourg que la politique européenne du gouvernement fédéral doit se garder de toute illusion, tout de même que la politique qu'il entend mener vis-à-vis de l'Est et de l'Ouest. C'est en ces termes que M. Brandt a commenté les propositions du chancelier Kiesinger concernant un Etat fédéral européen. Selon M. Brandt, il importe en premier lieu de consolider la C.E.E., plutôt que de viser des projets qui ne sauraient être réalisés à court terme et qu'on pourrait fort bien qualifier de "châteaux en Espagne". La situation est pareille pour ce qui concerne la Communauté européenne de défense. En matière de défense, l'O.T.A.N. est un fondement essentiel avec lequel comptera la prochaine législation.

"Nous ne sommes pas encore entrés dans la passe navigable, mais un chenal étroit est visible dès à présent, et si nous manoeuvrons avec adresse, il nous permettra d'atteindre la première". C'est en ces termes que le ministre des affaires étrangères a commenté, à l'occasion de la conférence de presse organisée le 16 septembre à Bonn par le gouvernement fédéral, les résultats de la réunion que le Conseil de ministres a tenue à Bruxelles le 15 septembre 1969, M. Brandt ajouta qu'il s'était formé l'impression que ses différentes visites effectuées dans les capitales de la Communauté européenne avaient été fructueuses.

Une fois encore, le ministre a fait état des résultats atteints : on est parvenu à un accord sur une réunion au sommet, vers la mi-novembre, à La Haye; on a trouvé une solution satisfaisante pour la participation de la Commission et pour l'ordre du jour de la conférence. Les travaux de la conférence porteront tant sur la consolidation interne que sur l'élargissement des Communautés. En outre, les délégations pourront aborder tout sujet qui leur paraîtrait essentiel.

On a renoncé à établir un ordre du jour rigide. Il est certain, cependant, que les travaux se dérouleront selon un schéma déterminé. Cette obligation résulte d'ailleurs des sujets mêmes de la conférence, tels que, d'une part, les problèmes concernant les traités de Rome, qui seront discutés en présence de la Commission de la C.E.E. - et, d'autre part, ceux dont l'examen s'effectuera en l'absence de cette dernière.

A la question de savoir si les desiderata allemands visant à une réforme du financement agricole seraient englobés dans les sujets de la conférence, M. Brandt a répondu que toute affirmation à ce sujet était prématurée. Il précisa cependant que la conférence ne pourrait s'occuper de tous les détails, cette tâche incombant aux instances compétentes de la C.E.E.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 23 août et 9 septembre 1969; l'Echo de la Bourse, 30 et 31 août 1969).

11. L'Europe dans un rapport du Parti libéral britannique

Le 26 août, une Commission ad hoc du Parti libéral, présidée par Lord Wade, ancien parlementaire libéral, a rendu public le document qu'elle avait élaboré sous le titre "Liberals look ahead". De ce rapport, nous reprenons les passages suivants consacrés aux questions européennes :

"La Grande-Bretagne devrait s'engager dans la voie de la coopération internationale et être disposée à sacrifier le "mythe grandissant de la souveraineté nationale" à mesure qu'apparaissent des organismes supranationaux viables. Les arguments en faveur de l'adhésion britannique à la C.E.E. restent valables, mais les libéraux devraient s'efforcer de développer l'unité politique de l'Europe démocratique.

La Communauté politique européenne devrait viser à une union paneuropéenne, le but final devrait être la création d'un continent pacifique et uni. Cela pourrait éventuellement impliquer le retrait d'Europe des troupes américaines et russes, la dislocation des systèmes d'alliance actuels et leur remplacement par un traité par lequel les Etats-Unis et la Russie garantissent l'intégrité territoriale de l'Europe.

Entre-temps; la Grande-Bretagne doit oeuvrer à l'intégration politique et économique de l'Europe occidentale et assumer ses responsabilités dans le système actuel de sécurité collective.

Tout démantèlement de l'alliance occidentale doit être précédé de la mise en place d'un système de sécurité équivalent et efficace. Cela ne doit empêcher ni l'établissement de liens économiques et culturels plus étroits entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est, ni des négociations non officielles entre des médiateurs spécialement désignés qui ouvriraient la voie à une conférence européenne sur la sécurité."

(The Guardian, 27 août 1969)

12. Les libéraux souhaitent fonder un parti européen

L'"Union Mondiale Libérale" s'est prononcée le 1er septembre 1969, à Munich, pour la création d'un puissant parti libéral européen. Les délégués des partis libéraux du monde entier qui assistaient à cette réunion ont en outre demandé l'admission du Danemark, de l'Irlande, de la Norvège et de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne. Les participants à ce congrès ont également demandé l'"égalité de traitement" pour Israël ainsi que pour les autres pays extra-européens qui souhaiteraient conclure un accord d'association avec la C. E. E.

Dans une autre résolution, l'"Internationale Libérale" demande en outre l'ouverture, sous les auspices des Nations Unies, d'une enquête sur les livraisons d'armes internationales. Les délégués ont en outre lancé un appel aux Etats du Moyen-Orient pour qu'ils fassent "tous les efforts possibles" en vue de parvenir à une paix durable.

Au cours d'un débat sur l'attitude du mouvement libéral à l'égard de l'esprit de contestation qui anime les jeunes, le professeur Werner Maihofer, de l'Université de Sarrebruck, a souligné que "la jeunesse est en quête d'une nouvelle société; plus humaine, transcendant à la fois le capitalisme et le socialisme".

Le président du F. D. P., M. Walter Scheel, veut "des citoyens émancipés qui contribuent pleinement à déterminer le destin de leur entreprise et qui participent pleinement aux bénéfices et à la plus-value de l'ensemble de l'économie". La notion de participation proposée par la C. D. U. /C. S. U. et la S. P. D. est insuffisante et abusive. M. Scheel a réclamé à nouveau la création d'un ministère fédérale de l'éducation. En ce qui concerne la politique des libéraux, le président du F. D. P. a déclaré : "Notre parti a commis des erreurs, mais contrairement à la C. D. U. et au S. P. D., il a su en tirer la leçon".

(Die Welt, 2 septembre 1969)

13. Les partis politiques néerlandais et l'intégration européenne

Le 5 septembre a eu lieu à La Haye une réunion organisée par le Mouvement européen, au cours de laquelle les présidents ou les présidents de groupe d'un certain nombre de partis politiques ont exprimé leur point de vue sur l'intégration européenne.

Selon M. Toxopeus, président du groupe libéral, le transfert de pouvoirs nationaux à une institution supranationale européenne n'est pas possible actuellement, car il suppose une intégration complète, c'est-à-dire de profondes modifications des traités européens et notamment le renforcement de la position du Parlement européen. Aussi longtemps que l'objectif final ne pourra pas être atteint, a ajouté l'orateur, il faudra se fixer des objectifs moins ambitieux.

M. Toxopeus a déclaré en outre que, selon lui, la coopération politique sera inacceptable aussi longtemps que le nombre des membres de la Communauté restera limité à ce qu'il est aujourd'hui. Mais même si l'élargissement était réalisé, on ne pourrait pas mettre en oeuvre immédiatement une politique étrangère supranationale et la politique de défense ne pourrait pas être conçue indépendamment de l'Alliance atlantique.

M. Den Uyl, président du groupe socialiste, a déclaré qu'une coopération politique à laquelle la Commission européenne serait étrangère ne lui paraît pas souhaitable, mais qu'il est favorable à des consultations politiques auxquelles la Commission européenne et les candidats à l'adhésion seraient associés. Il estime que la présence de ces derniers est nécessaire pour éviter que la coopération politique ne fasse obstacle à l'entrée de nouveaux pays dans la C. E. E.

De même que le porte-parole du parti anti-révolutionnaire, M. Boertien, M. Den Uyl s'est prononcé contre l'idée d'une force atomique européenne.

Pour M. Van Mierlo, du parti D' 66, il convient que les pays de la Communauté se concertent à bref délai non seulement sur les questions monétaires, mais aussi sur les questions politiques et militaires. Il faut cependant éviter que les pays de la Communauté ne se réservent l'exclusivité en la matière. Aussi l'orateur préconise-t-il une forme de coopération intergouvernementale à laquelle la Communauté ne resterait pas complètement étrangère.

A propos de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, des divergences de vues se sont manifestées quant à la question de savoir si l'adhésion de la Grande-Bretagne doit avoir la priorité sur celle des pays scandinaves. M. Mellema, président du groupe de l'union chrétienne historique, considère, comme M. Den Uyl, qu'il faut donner la priorité à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

M. Toxopeus est partisan de l'égalité de traitement avec, tout ou plus, une certaine différence de rythme. Il serait regrettable que la Grande-Bretagne soit admise la première et qu'il ne se passe plus rien ensuite, pendant tout un temps, avant que les pays scandinaves obtiennent à leur tour, péniblement, leur admission dans la Communauté.

M. Boertien regrette que le Comité Monnet pour les Etats unis d'Europe préconise que la priorité soit donnée à l'adhésion de la Grande-Bretagne. Jamais, a-t-il dit, il n'a entendu formuler un argument politique valable contre l'ouverture immédiate de négociations avec les pays scandinaves.

L'élection au suffrage direct des membres du Parlement européen a ensuite fait l'objet d'un échange de vues. M. Mommersteeg, porte-parole du parti populaire catholique, estime que l'extension des pouvoirs est plus importante que l'élection au suffrage universel direct.

Pour M. Toxopeus, il ne faut pas rompre les liens entre le Parlement européen et les parlements nationaux aussi longtemps que le Conseil de ministres ne sera pas responsable devant le Parlement européen, car dans les conditions actuelles les membres du Parlement européen peuvent en tout cas, dans leur parlement national, appeler les ministres à rendre compte de leurs activités au sein du Conseil.

Il a également été question du problème de la constitution, que M. Den Uyl souhaite vivement, de partis européens.

M. Mellema est opposé à la formation de partis européens qui seraient indépendants des partis nationaux. Quant à M. Boertien, il ne voit pas dans l'actuel groupe démocrate-chrétien du Parlement de Strasbourg une préfiguration du parti européen qu'il voudrait voir créer. Enfin, M. Toxopeus a signalé que l'Internationale Libérale, réunie récemment à Munich, avait souhaité la création d'un parti libéral européen.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 6 septembre 1969)

14. M. Enoch Powell, membre du parlement britannique : Changement d'attitude à l'égard de la C. E. E.

M. Enoch Powell, député conservateur de Wolverhampton, dans le Sud-Ouest, a déclaré le 5 septembre dernier, au Warley College of Technology de Smethwick :

"Dans un récent discours, M. Heath a déclaré qu' "après deux tentatives malheureuses d'adhésion à la Communauté économique européenne, il est naturel que l'on veuille reconsidérer l'ensemble du problème depuis le début". M. Heath n'a jamais si bien exprimé les sentiments qui animent la grande

majorité de ses compatriotes. ... Il reste que cette année, les citoyens britanniques se sont posés soudain, avec force, la question du oui ou du non, telle qu'elle leur apparaîtra. Il serait prématuré de dire qu'ils ont répondu non; mais il n'y a pas de doute, un changement est intervenu dans leur attitude depuis 1961 et 1962. ...

Ce qui est changé, c'est qu'ils entendent aujourd'hui que le dossier de l'affaire soit rigoureusement mis au point avant que la Grande-Bretagne ne se hasarde à nouveau à vouloir adhérer au traité de Rome. Les gens sont disposés à écouter et à accepter des raisonnements valables. Ils ne sont plus disposés à se laisser conduire aveuglément, comme ils l'auraient fait il y a sept ou huit ans, en vertu de vagues propositions. Si la conscience nationale et la confiance en soi des Britanniques ont subi de rudes coups au cours de ces sept ou huit années, d'autre part, leur foi dans les institutions de nos six voisins du continent ne s'est pas affermie. ... Le problème se pose sur deux vastes plans : économique et politique. Je parlerai d'abord du domaine économique.

A l'époque où s'est déroulé le dernier grand débat sur cette question, il y a huit ans, on supposait - et je dois reconnaître que j'ai alors partagé et défendu ce point de vue - que son adhésion au Marché commun apporterait à la Grande-Bretagne un avantage aussi bien qu'un désavantage économique. L'avantage, c'était l'élargissement de notre marché intérieur des produits industriels, qui devait s'étendre non plus à quelque 55 millions, mais à près de 240 millions de consommateurs. On admettait qu'une nation industrielle était d'autant plus productive, et donc plus prospère, que son marché intérieur était plus vaste. L'inconvénient, c'était que la Grande-Bretagne devrait se plier au tarif extérieur des Six. On estimait que la Grande-Bretagne souffrirait davantage d'être séparée des Six par leur barrière tarifaire que d'être séparée par cette barrière tarifaire du reste du monde. Ce qui s'est passé depuis lors - après tout, les Six n'ont réalisé la complète liberté des échanges intérieurs et n'ont mis en application le tarif extérieur commun que des années après les négociations de 1961 et 1962 - a largement contribué, je crois, à invalider ces deux suppositions. ... Lorsque les avocats de l'adhésion au traité de Rome trouvent l'argument économique trop difficile à défendre, ils changent simplement de terrain pour dire : "après tout, la véritable justification est d'ordre politique", et les voilà qui se lancent dans un discours sur l'unité européenne.

... Je ne m'arrêterai qu'à un des aspects du problème politique de l'adhésion au traité de Rome. Il s'agit de l'idée que seul un grand pays peut faire entendre sa voix ou exercer une influence dans le monde et que, puisque certains pays, tels que la Russie et l'Amérique, sont très grands, nous devrions nous unir pour former un autre pays de dimensions comparables. Vous pensez peut-être que je pose le problème de façon simpliste et qu'ainsi, je le dénature, mais l'idée elle-même qu'on veut nous faire admettre est simpliste, étonnamment simpliste, et d'ailleurs manifestement fautive.

Même si l'on entend par influence dans le monde la puissance militaire, l'affirmation n'est vraie que si cette puissance militaire est mise au service de conquêtes; en effet: il n'y a pas de corrélation entre les dimensions d'un pays et sa capacité de défense, laquelle dépend d'autres facteurs, et si un pays ne peut se défendre lui-même, il veillera à le faire en formant une alliance avec d'autres pays qui sont menacés en même temps, par le même danger. Ce n'est que si notre but était de créer un troisième arsenal nucléaire, pour rivaliser avec ceux de l'Amérique et de la Russie, qu'on pourrait affirmer la nécessité de réaliser un très vaste ensemble économique; mais je ne pense pas que ce soit là ce que l'on entend par la possibilité d'exercer une influence dans le monde. Or, si l'on exclut l'aspect militaire de l'argument, on ne voit vraiment pas en quoi l'influence pourrait dépendre des dimensions du pays considéré.

Exercer une influence, c'est amener les autres à faire ce que l'on pense qu'ils devraient faire. Je ne suis pas sûr que ce soit là une conception idéale des relations entre nations; mais s'il en est ainsi, il n'y a que deux moyens d'aboutir, c'est la force physique (que nous avons convenu d'éliminer) et la force du raisonnement ou de l'exemple. Mais une petite nation est tout aussi capable de donner le bon exemple qu'une grande, l'histoire est là pour le prouver.

Ainsi, l'argument politique des dimensions - l'argument de la grenouille, si j'ose dire - ne résiste pas à l'analyse; mais il convenait de l'examiner, car cet examen permet de faire justice d'une autre ambiguïté dangereuse. Quel que soit le sens que l'on donne au mot unité lorsqu'il s'agit de la Grande-Bretagne et de la Communauté économique européenne, ce terme implique l'acceptation par la minorité ou les minorités des conceptions et de la volonté de la majorité.

La condition même de toute unité politique, c'est la subordination des parties à l'ensemble. A défaut du recours à la force, cette condition ne peut être remplie que si les intéressés ont la conviction ferme, profonde et instinctive qu'ils appartiennent d'abord et avant tout à l'ensemble et que les intérêts de l'ensemble l'emportent sur ceux des parties qui le composent. A défaut de cette conviction, le fonctionnement d'institutions démocratiques ou représentatives est inconcevable. D'un autre côté, l'absence de telles institutions rendrait intolérables et inacceptables les actes de souveraineté qu'une entité politique doit accomplir au nom de tous ses membres. Une fois de plus, M. Heath avait certainement raison de dire que "lorsque la Grande-Bretagne fera partie de la Communauté européenne, les Britanniques seront les premiers à insister sur la nécessité d'un contrôle démocratique et parlementaire de l'activité de la Communauté".

Par conséquent, si nous devons envisager, pour des raisons politiques, notre adhésion au traité de Rome, nous devons nous poser solennellement la question suivante : pouvons-nous concevoir un corps électoral unique, réparti entre le Royaume-Uni, les Six et tout autre pays qui adhérerait à la Communauté ? Il s'agirait d'un corps électoral unique en ce sens que les décisions prises

par la majorité seraient acceptées par la minorité, que les clivages politiques se feraient selon des partis et non selon les nations, que le corps électoral local de chaque nation ou pays accepterait qu'une majorité composée d'autres nationalités passe outre à ses désirs et à ses intérêts.

Si la réponse à cette question est non, nous ne pouvons envisager la création d'institutions démocratiques; et si nous ne pouvons envisager la création d'institutions démocratiques, nous n'avons pas à invoquer l'argument politique pour préconiser l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne."

(The Times, 6 septembre 1969;
The Guardian, 6 septembre 1969)

15. M. Maurice Faure : "La relance européenne : est-il trop tard ?"

Dans un article publié par "Le Monde" du 6 septembre, M. Maurice Faure, député radical du Lot et ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, négociateur du traité de Rome, apprécie les appels en faveur d'une relance européenne.

Il écrit notamment :

"Le problème essentiel est de nature politique, et il ne saurait y avoir de véritable "relance" sans adoption de la règle de la majorité (la règle de l'unanimité permettant indirectement le droit de veto), et sans remise à l'étude de l'élection d'une assemblée européenne au suffrage universel.

Je ne veux pas minimiser les résultats obtenus jusqu'ici. L'union douanière est réalisée depuis le 1er juillet 1968, "l'Europe des travailleurs" a été partiellement mise en place. Mais de l'union douanière à l'union économique, et de celle-ci à l'union politique, la route est encore longue et difficile! Les résultats acquis restent, à quelques exceptions près, imperceptibles pour les masses, alors que les controverses sur la politique agricole et les difficultés d'adaptation de l'industrie suscitent de vives inquiétudes. ...

L'Europe vit sur sa lancée, sans que l'on enregistre d'impulsions nouvelles. Plus exactement, les initiatives politiques que suggère la Commission de Bruxelles se heurtent à l'indifférence, voire aux oppositions des gouvernements. Qui dira jamais le mal causé à l'Europe par les sarcasmes contre le volapük... C'est le "moi" européen qui, ce jour-là, a été attaqué.

Les interdépendances ont-elles atteint le point de non retour ? Parvenue au point où elle se trouve, l'intégration européenne ne peut plus s'arrêter sans se détruire. Les traités ont construit une machine à unifier, dont les politiques économiques sont le moteur. Prétendre l'arrêter est impossible et ne

pourrait avoir qu'un résultat : la régression, la décomposition de tout ce qui a été fait jusqu'ici. Refuser l'Europe politique n'a de sens que si l'on entend arrêter les progrès de l'union économique. Arrêter l'union économique, c'est inévitablement remettre en cause le principe et l'acquis du Marché commun. Les États membres de la Communauté sont libres de la détruire, non de l'arrêter.

Il est facile de multiplier les "il n'y a qu'à..." A Byzance et à Rome, des contemporains de la décadence avaient lucidement analysé les causes et proposé les remèdes. Seule fit défaut la volonté politique. Aujourd'hui, les causes de la stagnation sont connues. La "relance" se pose en termes de volonté."

(Le Monde, 6 septembre 1969)

16. Plaidoyer de M. George Brown en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun

Dans un long article publié par le Guardian, M. George Brown, ancien ministre des affaires étrangères, a développé ses conceptions relatives à l'avenir de la Grande-Bretagne dans la perspective européenne. Il écrit notamment :

"Nous faisons partie de l'Europe, aujourd'hui comme hier. C'est pourquoi la question n'est pas celle que certains essaient de poser : "allons-nous adhérer ou non à l'Europe ?" La question est simplement de savoir si, oui ou non, nous allons participer à la direction politique de l'Europe et si, oui ou non, nous allons participer à la politique économique à l'échelle européenne qui, seule, peut garantir les emplois des citoyens de notre pays.

Ceux qui invoquent le coût élevé de l'adhésion le font dans l'idée que notre arrivée dans le Marché commun n'y provoquera aucun changement. Ils se trompent. L'histoire du Marché commun montre que les intérêts de tous les membres fondateurs ont été fort respectés. Si nous y entrons, nous apporterons nos intérêts avec nous. Pour ce qui est de l'agriculture et des prix des produits alimentaires, le temps est certainement venu d'adhérer.

Même sans l'agitation causée par la dévaluation française, la politique agricole commune traversait une période d'incertitude, des réformes radicales étant proposées par la Commission. Ces problèmes ne seront pas résolus rapidement. Mais au moment où l'on procède à une nouvelle réflexion dans la Communauté, il convient que la Grande-Bretagne y participe et contribue à une solution, et non pas qu'elle reste à l'écart en se demandant ce que feront les autres.

Quelques personnes se préoccupent également de la politique régionale et de la nécessité de favoriser en Grande-Bretagne une meilleure répartition géographique des possibilités économiques. En invoquant ces arguments, ils ont omis d'observer ce qu'ont réalisé les pays membres des Six. Je suggère qu'ils considèrent le cas de l'Italie. Il montre que, loin d'être un obstacle à une véritable planification régionale, la Communauté elle-même a des politiques régionales positives.

Mais je tiens à vous entretenir d'un des aspects de la question dont on ne parle guère et d'examiner ce qu'il nous en coûterait de rester en dehors du Marché commun. Cela nous coûterait, c'est évident, des emplois pour les travailleurs britanniques.

Tant que la Grande-Bretagne restera en dehors de la C. E. E., les sociétés britanniques désireuses d'étendre leurs échanges avec les pays du Marché commun se heurteront aux barrières douanières. Même lorsque les réductions décidées à la négociation Kennedy entreront entièrement en vigueur, les automobiles produites dans notre pays se heurteront à une barrière douanière de 17 à 22 %, le matériel électrique à des droits de 9 à 15 % et les textiles artificiels à des droits de 10 à 20 %.

Un nombre croissant de sociétés britanniques devront établir des usines de production et d'assemblage à l'intérieur de la C. E. E. - cela se produit déjà - et, par voie de conséquence, un investissement industriel précieux qui aurait pu être fait dans notre pays sera détourné au profit du continent. Le résultat, en termes d'emplois potentiels perdus pour la Grande-Bretagne, devrait être évident pour tout dirigeant de syndicat. Je suis certain qu'il ne passera pas inaperçu de leurs membres.

Nous placer de l'autre côté de ces barrières, c'est porter, sans aucune nécessité, un coup à nos exportations. On a beaucoup parlé des "avantages" que confèrent les préférences accordées au Commonwealth. La dure réalité est que la Grande-Bretagne s'est trouvée emprisonnée dans un système d'exportations vers les pays du Commonwealth qui, soucieux de leurs propres intérêts, se sont employés activement à édifier leurs propres industries et à pratiquer des discriminations à l'encontre des produits importés, y compris les nôtres. Nos exportations ont augmenté plus lentement que les revenus de nos clients; les exportations de nos concurrents du continent, commerçant entre eux dans une large mesure, ont augmenté plus rapidement que les revenus de leurs clients.

C'est pourquoi je conclus que nous devons diriger davantage nos exportations vers les pays en expansion rapide désireux d'acheter nos produits manufacturés, c'est-à-dire, de plus en plus, vers l'Europe. Des amis économistes me disent qu'une orientation d'un degré en plus ou en moins en direction de l'Europe peut se traduire très facilement par une différence annuelle de 1 % dans les développements de nos exportations.

S'il en est ainsi, cela ferait, dans dix ans, une différence de 700 millions de livres par an. Nous ferions bien de nous rendre compte de ce que nous risquons de perdre en n'entrant pas dans la C. E. E. et en essayant de vendre par-delà la barrière du tarif extérieur commun.

Il est donc clair que, du point de vue de sa santé, notre industrie à tout à gagner d'une entrée dans le Marché commun. Et très certainement je ne parle pas ici naïvement d'exposer l'industrie britannique aux vents revigorants de la compétition. Il s'agit de savoir si l'industrie britannique, à l'usine et dans les bureaux, est capable de survivre dans le monde économique moderne.

Il nous faut une productivité accrue. Et sans aucun doute l'une de ses conditions préalables est un milieu économique plus vaste. L'industrie moderne a besoin de plus d'espace vital que la Grande-Bretagne seule ne peut en fournir. Un problème de plus en plus aigu est celui qui réside dans les dépenses de recherche, de mise au point et de commercialisation qu'entraîne le lancement de nouveaux produits. Des coûts représentant des millions de livres, et parfois bien davantage, doivent être retranchés des recettes des ventes, et cela rapidement et avant même qu'apparaissent des produits encore plus nouveaux.

Ce "droit d'admission" des nouveaux produits industriels n'est, le plus souvent, plus justifié par la capacité d'absorption du seul marché britannique. C'est pourquoi les entreprises qui s'appuient sur des marchés plus vastes, comme les Etats-Unis et le Marché commun, ont inévitablement un avantage lorsqu'elles procèdent à des investissements quelque peu risqués. C'est une des raisons pour lesquelles tant de précieuses recherches effectuées dans notre pays n'aboutissent pas à des produits industriels qui se vendent bien. Alors que le problème se pose avec le plus d'acuité dans les nouvelles industries "de pointe" à haut degré technologique, il revêt en fait une importance croissante dans les secteurs en développement de toutes les industries.

Il n'est guère douteux que le coût d'une non-adhésion au Marché serait l'enlèvement dans une structure industrielle riche en produits démodés et pauvre en techniques nouvelles. Les conséquences, en termes de moindre gain de productivité, seraient inexorables et la part que nous pourrions nous attribuer à nous-mêmes pour améliorer notre niveau de vie serait de moins en moins élevée.

Même un accroissement apparemment insignifiant de 0,5 % par an de la productivité augmenterait en 10 ans de plus d'une £ par semaine la paye de chaque salarié britannique. En fait, comme le montrent les statistiques, la différence entre l'accroissement de la productivité des pays du Marché commun et la nôtre a dépassé plusieurs fois ce demi-pour-cent, et nous constatons que les revenus ont augmenté beaucoup plus rapidement dans le Marché commun que chez nous.

Les dirigeants de nos syndicats souhaitent à juste titre sauvegarder et améliorer le niveau de vie de leurs adhérents. Il saute aux yeux que cela aurait été plus facile pendant les 10 dernières années si nous avions fait partie du Marché commun. Je me demande parfois pourquoi nos dirigeants syndicaux ne prennent pas davantage en considération les opinions et les expériences de leurs homologues du continent européen. Après tout, c'est Ernest Bevin qui a encouragé les dirigeants syndicaux du continent d'après-guerre à suivre la voie dans laquelle ils se sont engagés.

Les coûts économiques de l'adhésion au Marché commun, tout un chacun semble en convenir, peuvent se répartir harmonieusement. Même si les plus pessimistes avaient raison, ces coûts ne nous grèveraient que pendant quelques années. Or, le coût économique de la non-adhésion pèserait comme une hypothèque permanente sur l'action que nous pourrions mener pour le peuple britannique, et cela jusqu'à la fin de ce siècle.

Mais il ne faut pas seulement compter en monnaie sonnante et trébuchante. Le coût réel d'un refus d'adhérer au Marché commun et d'aider à la construction de l'Europe intégrée serait, en dehors des conséquences qui en résulteraient pour le reste de l'Europe, une perte de pouvoir effectif sur notre propre économie et, par conséquent, une perte de contrôle sur notre propre niveau de vie à long terme. Et pour en comprendre la raison, nous devons considérer la politique de l'unité européenne, comme inséparable de son économie, ce dont je rends grâce chaque jour...

A mon avis, il est incontestable qu'une Europe occidentale intégrée jouerait un rôle considérable dans les affaires mondiales. Non par l'étalage de la force militaire, bien que nous apportions ainsi une contribution accrue à la défense de l'Occident, mais - et c'est un domaine beaucoup plus important - en contribuant aux efforts visant à combler le fossé économique et politique qui s'est ouvert entre le monde occidental et les pays en voie de développement.

Tant que persiste la désunion de l'Europe, les besoins des régions défavorisées du monde sont perdus de vue du fait que nous nous concentrons sur nos propres problèmes. L'énergie libérée par l'unification européenne pourrait trouver un magnifique exutoire dans l'effort de résoudre le problème le plus grand du monde. Et faute de résoudre ce problème, le prix à payer serait vraiment grave.

Mais lorsque je dis que le véritable problème est d'ordre politique, je n'entends nullement négliger l'aspect économique. En Grande-Bretagne comme en Europe, l'économie a besoin d'une direction politique. C'est là une question d'importance fondamentale pour mes camarades du mouvement travailliste. Et cela ne peut se réaliser qu'à l'échelle européenne.

Prenons les affaires financières. L'Europe et les Etats-Unis forment maintenant un système financier unique, dominé par le poids économique des Etats-Unis. La politique américaine de "l'argent cher" - et nous n'y avons pas voix au chapitre - aboutit à nous faire payer des taux d'intérêt plus élevés dans

notre propre pays, que cela nous plaise ou non. Mais si l'Europe veut faire entendre sa voix dans les affaires monétaires, elle doit agir unie. Les mesures d'auto-défense prises par un pays particulier peuvent nuire à ses voisins. Il s'ensuit que, la politique monétaire étant une branche de la politique économique, l'Europe a besoin d'une politique économique commune. Et cela signifie qu'elle a besoin d'une autorité politique pour définir une telle politique et l'exécuter.

En matière d'industries, la revue américaine "Fortune" résume fort bien la question. "Partout les entreprises débordent les frontières nationales et créent ainsi de nouveaux écarts entre la façon dont le monde est organisé du point de vue politique et celle dont il le sera de plus en plus du point de vue économique." Nous sommes déjà entrés dans l'ère des puissantes sociétés multinationales, capables de jouer un gouvernement contre l'autre et de prendre leurs propres décisions sans égard aux conséquences pour un pays particulier.

Il en résulte deux séries de problèmes. L'une concerne la nécessité de créer des sociétés géantes à base européenne, capables de faire face à leurs contreparties américaines sur les marchés mondiaux. Or, seule une union économique réelle de l'Europe peut donner à son industrie une puissance équivalente à celle des Etats-Unis.

L'autre problème est le contrôle des motivations politiques de ces sociétés, que leur siège soit aux Etats-Unis ou en Europe. Il est clair que seule une politique européenne commune permet de réaliser ce contrôle.

Lorsque les décisions économiques, financières et industrielles importantes sont de plus en plus prises à une échelle transnationale, il est clair que le contrôle politique doit s'exercer au même niveau. A défaut d'édifier une autorité politique qui en soit capable, il serait vain, à mon avis, de parler de sauvegarde de l'indépendance économique. ...

Evidemment, si nous admettons la nécessité d'une union économique européenne, nous devons aussi admettre que l'organisation politique nécessaire pour la réaliser doit avoir beaucoup plus de pouvoirs que les institutions actuelles du Marché commun. Cela signifie un contrôle démocratique beaucoup plus rigoureux et une élection au suffrage direct du Parlement européen. Mais, nous ne pouvons aider à opérer ce changement que si nous prenons place dans la Communauté.

Des syndicalistes britanniques de plus en plus nombreux se trouveront employés dans des sociétés transnationales et devront donc négocier à ce niveau. Les syndicalistes du Marché commun ont constaté qu'ils peuvent exercer une influence considérable sur l'élaboration de la politique communautaire. Les représentants des syndicats constituent plus d'un tiers de l'ensemble des membres du Conseil économique et social, organisme qui doit être consulté sur la plupart des grands problèmes de la politique de la Communauté.

De plus, ils participent de très près aux travaux de la Commission européenne par l'intermédiaire du secrétariat de la Confédération européenne des Syndicats libres et des différents secrétariats des syndicats internationaux. Ces travaux portent notamment sur des questions spécifiques comme la réadaptation et le réemploi.

Quel est le prix de l'unification économique et politique ? C'est le transfert de certains pouvoirs spécifiques que nous détenons, pour les partager avec nos voisins. Quel serait le prix de l'abstention ? Les citoyens de notre pays se rendraient de plus en plus compte que dans tous les domaines importants, politique ou économique, notre sort, y compris les emplois de nos citoyens, serait en grande partie entre les mains d'institutions où notre influence serait faible et notre pouvoir nul.

La Grande-Bretagne a toujours été douée pour une chose - pour vivre. Pour vivre dans des temps changeants. Partager, mais influencer, changer mais demeurer. N'est-ce pas ce que signifie travailler à une Europe intégrée ? Nous sommes déjà en Europe. Actuellement nous ne jouons pas un grand rôle dans ses décisions. La question est la suivante : comment jouerons-nous un rôle plus efficace sur notre continent et lui donnerons-nous ainsi un plus grand rôle dans le monde ? Pour moi cela n'est pas douteux. Nous devons nous unir avec les autres pays démocratiques d'Europe occidentale pour que les Six deviennent les Treize. A partir de ce moment, les possibilités deviennent grandes. "

(The Guardian, 8 et 9 septembre 1969)

17. M. Victor Larock : un programme commun pour le socialisme belge et européen

Député socialiste de Bruxelles, M. Victor Larock a publié dans un quotidien belge un éditorial visant à fixer un programme sur le plan européen, qui soit foncièrement socialiste et de nature à toucher la masse de la population. Il aborde aussitôt un problème concret de l'actualité ; "L'Europe des Six restera-t-elle, autant qu'elle l'est en ce moment, à la merci des grands spéculateurs ?"

M. Larock estime que de là dépend dans une large mesure le pouvoir d'achat et d'épargne des travailleurs. Et il ajoute :

"A cela tiennent les chances d'une démocratie européenne sans frontières, dans laquelle les plus grands intérêts privés ne prévaudraient pas sur la puissance publique.

Actuellement, même les hommes liges du conservatisme le plus buté le reconnaissent : un Etat aux prises avec les spéculateurs internationaux n'est jamais sûr d'avoir le dernier mot.

Pas question de mafia ni d'obscurs complots. C'est pour ainsi dire au grand jour que les capitaux, en quantité massive, sont transférés, de banque à banque, d'une monnaie dans une autre. La spéculation présente, dit-on, assez de risques pour être pratiquement officialisée.

Quand la Banque nationale de Belgique, le 15 août dernier, doit prélever quatre ou cinq milliards sur ses réserves pour soutenir le cours du franc au change libre, il ne s'agit pas de répondre à une tentative exceptionnelle : sous le régime actuel du laisser-aller européen, c'est dans l'ordre des choses.

On ne trahit ici aucun secret d'Etat en signalant qu'à ce moment un ministre, qui n'est pas des nôtres, qualifiait de "scandaleux" certains trafics bancaires. Louable indignation, mais ira-t-elle jusqu'à réagir ? Et que pourrait-on dire de certains groupes étrangers dont les intérêts en Belgique ne sont pas négligeables, mais qui n'en spéculent pas moins sans vergogne.

Or ces milliards qui vont et qui viennent, ces fortunes "énormes et vagabondes" pour reprendre l'expression d'un pape, sont en grande partie sinon totalement le produit capitalisé du travail collectif, et ils représentent de vastes possibilités d'emploi.

L'arbitraire des possédants en fait de l'argent stérile, en quête de profits immédiats, sans rendement humain comme il est sans patrie.

Nous, socialistes, dénonçons le capitalisme. Mais cela résonne trop souvent comme une clause de style, ou un de ces vieux airs qui émeuvent encore mais n'entraînent plus. Le voilà, dans sa réalité concrète, le capitalisme ! Le voilà à l'échelle européenne, dont la haute finance belge n'est qu'un échelon.

La vérité est que jamais dans l'histoire de notre continent, les milieux d'argent n'avaient atteint un tel degré de puissance internationale.

Qu'une crise financière survienne, aucun pays n'est à l'abri, et ce n'est pas à l'intérieur de nos étroites frontières qu'il faut chercher à se prémunir.

"Contrôle des changes" ! s'écrient certains. Si la mesure est unilatérale, loin d'atténuer le mal elle peut l'aggraver.

"Nationalisation du crédit" ! : formule plus radicale encore. Il faut dire ce qui est. En France, les deux tiers des dépôts sont dans les banques nationalisées, et cela n'a rien empêché. Pourquoi ? Parce qu'il y a les accointances, les interconnexions. Surtout, parce que tout dépend du ou des partis au pouvoir. Quand les travailleurs n'ont pas la place qui leur revient, il ne suffit pas que les structures soient sur les rails : depuis la direction jusqu'aux postes d'aiguillage, tout est politiquement orienté.

En fait, le problème n'est ni français ni belge : il est européen. C'est sur ce terrain-là qu'il faut le situer, si l'on refuse de se payer de mots et d'induire le public en erreur.

Ils sont des dizaines de millions, les travailleurs d'Europe dont le sort à venir n'est plus dans les solutions nationales et moins encore dans des expédients régionaux. Qu'ils soient conscients de tout ce qui les lie les uns aux autres, que les travailleurs de Belgique en particulier et leurs porte-parole responsables revendiquent et exigent, et il faudra bien que les pouvoirs publics européens s'entendent pour tenir en respect la haute finance internationale.

Sinon, quelle est donc cette Europe ?"

(Le Peuple, 22 septembre 1969)

III - ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Le Centre National du Patronat Français : "La France n'a pas tiré toutes les conséquences logiques du traité de Rome"

Présentant le rapport de la commission économique générale du C. N. P. F. , le mardi 17 juin 1969, devant l'Assemblée générale du C.N.P.F., M. Ambroise Roux, président de la commission, a déclaré :

"La France n'a pas tiré toutes les conséquences logiques de la signature du traité de Rome et de l'option fondamentale qui en découle en faveur d'un type d'économie reposant sur les lois du marché.

Des progrès considérables ont été accomplis dans le sens du respect des lois du marché et de l'acceptation d'une libre confrontation entre l'offre et la demande de capitaux. Il est loin d'en être de même sur le plan du crédit.

Le secteur bancaire voit sa liberté d'action gravement entravée par le drainage de l'épargne liquide, au profit d'institutions dotées de privilèges exorbitants du droit commun. Sur un total d'épargne liquide proprement dite de 186 milliards à fin décembre 1968, la part gérée par le secteur bancaire ne dépassait pas 50 milliards. Les lois du marché sont ainsi faussées pour satisfaire des besoins dont on peut contester bien souvent le caractère prioritaire pourtant traditionnellement affirmé...

Seule l'intégration industrielle menée sur le plan européen peut apporter une solution satisfaisante au problème posé et assurer la compétitivité de nos industries vis-à-vis des entreprises américaines ou japonaises.

Les conditions à réunir se situent sur plusieurs plans :

Il faut, tout d'abord, que notre pays rétablisse le plus tôt possible la liberté de circulation des capitaux et revienne, en matière d'investissements étrangers, à une politique plus libérale tout spécialement pour ceux qui sont en provenance des pays de l'Europe des Six.

En attendant la mise au point obligatoirement lointaine du statut de la société européenne, il faut ensuite mettre en vigueur dans les législations des pays de la Communauté les quelques dispositions pratiques d'ordre fiscal et juridique qui permettraient de simplifier les fusions, de limiter leurs coûts et de constituer sous une forme satisfaisante des groupes européens multinationaux.

Enfin, il faut veiller à ce que l'administration de Bruxelles, qui a longtemps paralysé toute tentative de collaboration entre entreprises du Marché commun, ne prenne de nouvelles initiatives malencontreuses vis-à-vis des opérations d'intégration industrielle. "

(Le Nouveau Journal, 19 juin 1969)

2. L'avis de la Fédération belge des Jeunes Alliances Paysannes sur le plan Mansholt

La Fédération belge des Jeunes Alliances Paysannes (J. A. P.) a publié au début du mois de juillet un document donnant sa position en ce qui concerne le plan Mansholt.

De ce document sont extraits les passages suivants :

"Les jeunes ne peuvent admettre que l'adaptation de l'offre à la demande et l'amélioration des structures se réalisent par la pression sur les prix des produits agricoles.

Les jeunes considèrent que l'existence des excédents est la conséquence malheureuse de l'absence de politique commerciale dynamique et prospective dont les autorités politiques sont les premières responsables.

Il est regrettable que le plan Mansholt soit trop un jeu politique et moins une étude complète et sereine de la situation. C'est ainsi que beaucoup de chiffres cités font peser l'exposé sur les produits excédentaires et qu'aucun élément d'étude n'est apporté dans le domaine des produits déficitaires, aucun élément permettant l'approche d'une orientation des productions.

Les jeunes n'acceptent pas que les excédents ne soient résorbés que par des moyens tendant à diminuer la production, que ce soit la baisse des prix, le contingentement, l'abattage des vaches ou le gel des terres ou encore la politique anti-agricole qui s'est exercée dans l'opinion publique par le plan Mansholt.

Ils constatent d'ailleurs que les excédents n'interviennent dans le plan Mansholt qu'en guise d'épouvantail et qu'ils ne trouvent dans ce plan aucune solution valable.

Quoique les J. A. P. soient très favorables au plan de restructuration de la production proposé dans le plan Mansholt et notamment à la promotion des E.A.M. (Exploitations agricoles modernes), les jeunes des J. A. P. n'admettront jamais que la promotion des E. A. M. soit motivée par une baisse des prix, ni qu'elle ne la permette.

En ce qui concerne la politique commerciale, les jeunes des J. A. P. estiment en résumé que c'est par une politique commerciale valable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté, que M. Mansholt et la Commission européenne doivent résoudre le problème des excédents de produits agricoles. Les jeunes des J. A. P. sont persuadés que cette politique commerciale suppose une volonté d'unité politique européenne qui peut être motivée en considérant que : l'agriculture est un secteur clef dans l'économie d'un pays et de l'Europe ; l'agriculture confère à un pays son approvisionnement alimentaire sans lequel ce pays tomberait rapidement en état de dépendance politique très grave; l'agriculture est le secteur par lequel les pays en voie de développement acquièrent leur première indépendance et sans lequel ils ne peuvent amorcer un véritable développement. . ."

En ce qui concerne le type d'exploitation, le document déclare notamment :

"Les jeunes des J. A. P. souhaitent clairement que l'exploitation agricole d'avenir soit une entreprise bénéficiant de plusieurs unités de main-d'oeuvre autant pour l'exécution que pour la gestion.

Cependant, ils veulent stopper l'évolution vers le gigantisme. La constitution de trop grosses entreprises de production introduirait un nouveau prolétariat en agriculture.

La constitution de nouvelles entreprises agricoles doit répondre à deux critères simultanément :

1. La rentabilité de l'exploitation qui exige une efficacité à 100 %, tant au plan économique que technique.
2. Les valeurs humaines et sociales : conditions de travail épanouissantes et responsabilité de gestion de toutes les personnes travaillant à l'exploitation.

Quant aux exploitations agricoles modernes, dont parle le plan Mansholt, les jeunes des J. A. P. estiment que la constitution des E. A. M. rencontre leurs préoccupations au plan économique.

Cependant, il faut constater que le plan Mansholt ne tient pas suffisamment compte des valeurs humaines et sociales qui doivent nous guider plutôt vers des exploitations du type coopératif ou associatif que vers des exploitations du type "patron-ouvriers".

En conséquence, les jeunes des J. A. P. estiment que les aides à apporter à la constitution des entreprises agricoles modernes doivent, d'une part, s'adresser à tous les agriculteurs et, d'autre part, se concrétiser en aides pour la tenue de la comptabilité, pour la gestion, en subsides pour la participation aux stages ou sessions de formation de recyclage ou de perfectionnement.

Les jeunes des J. A. P. sont formellement opposés à des aides financières sous forme d'aides de démarrage ou de subventions aux investissements qui constituent un attrait fallacieux pour l'agriculteur, qui introduiraient une fausse économie dans l'exploitation et qui susciteraient dans le milieu agricole une méfiance vis-à-vis des entreprises modernes en disant : "C'est grâce aux subsides que cela tourne".

(La Libre Belgique, 4 juillet 1969)

3. Les Associations Chrétiennes des Travailleurs Italiens et le mémorandum Mansholt

Le bureau national des A. C. L. I. (Associations Chrétiennes des Travailleurs Italiens) a examiné le mémorandum Mansholt relatif à la politique agricole commune et est parvenu aux conclusions suivantes :

- "1) rappelle les options européennes constantes des travailleurs chrétiens, même au sein de l'organisation européenne de la C. M. T. (Confédération mondiale du Travail), à laquelle les A. C. L. I. sont associées ;
- 2) constate, à l'égard d'un document aussi important pour l'avenir de l'Europe et pour la réalisation d'une politique agricole commune, qu'encore une fois cette politique doit avant tout inciter les forces sociales et les Etats à prendre conscience de leur responsabilité, ces derniers devant passer du stade des compromis acceptables sur le plan national au stade de la solidarité européenne ;
- 3) avant même d'aborder le fond du mémorandum Mansholt, réaffirme que la nouvelle solidarité européenne requise sur le plan intérieur pour réaliser la politique des structures agricoles proposée par ce mémorandum devra également être à la base d'une politique active envers les pays en voie de développement.
En effet, la restructuration de l'agriculture européenne est indispensable tant pour garantir l'augmentation des revenus de la population rurale que pour éliminer les excédents de production, de manière que la qualité et la quantité de l'auto-approvisionnement alimentaire soient de nature à favoriser l'élargissement des échanges commerciaux avec les pays exportateurs de produits agricoles.
- 4) En soulignant l'urgence et la priorité de la politique des structures, le mémorandum Mansholt repense la politique poursuivie jusqu'ici au sein de la Communauté et il est par conséquent un acte de courage que le bureau national des A. C. L. I. souligne particulièrement ;

- 5) est heureuse de constater que certaines options fondamentales du mémorandum Mansholt coïncident avec des positions adoptées par les A. C. L. I. dans un passé récent. Elle souligne, en particulier, qu'une "politique des structures" ne peut progresser si l'on n'applique pas en même temps une politique sociale appropriée ;
- 6) affirme que, pour réaliser ensemble ces politiques, il faut revoir soigneusement les différentes politiques nationales, et les adapter aux objectifs du mémorandum Mansholt ;
- 7) il faut également définir des "politiques régionales" qui permettent, compte tenu des ressources qualitativement et quantitativement disparates, d'équilibrer le développement entre les secteurs de production ;
- 8) il importe surtout que les interventions sociales et structurelles s'inscrivent dans la logique des mécanismes du programme ;
- 9) un autre point important est la valorisation totale de l'entreprise qui, si d'un côté permet de ne pas mettre l'accent traditionnel sur la propriété foncière, vise de l'autre à poser les fondements d'un régime d'acquisition des terres différent et, par conséquent, à remédier à la surestimation des terres sous toutes ses formes, en recherchant en même temps, au moyen d'une nouvelle réglementation attendue des baux, les moyens éventuels de réduire les revenus fonciers ;
- 10) le mémorandum Mansholt définit certaines conditions ou certains délais de l'application du processus de fusion des exploitations, indiquant ainsi un moyen concret d'évaluer l'efficacité de la politique des structures ;
- 11) le bureau national des A. C. L. I. se déclare toutefois convaincu que seuls des liens plus vastes permettent d'atteindre l'objectif qui consiste à restructurer l'organisation de notre agriculture. En effet, il est temps que les investissements publics ne soient plus à la merci des demandes d'aides désordonnées, mais traduisent une volonté politique marquée de se rapprocher de certains objectifs intermédiaires et finaux définis dans le cadre de la politique du plan ;
- 12) souligne que le mémorandum Mansholt est le premier document politique qui envisage des solutions planifiées et des aides à l'exode rural en proposant la création d'emplois extra-agricoles dans le cadre de la région, des mesures de mise à la retraite anticipée et des bourses d'études accordées aux fils de cultivateurs. Elle souligne toutefois que tous les travailleurs agricoles doivent bénéficier de cette politique, c'est-à-dire également ceux qui ne sont pas propriétaires d'exploitations, les auxiliaires, les métayers, les salariés et les ouvriers journaliers ;

- 13) réaffirme que la politique sociale ne doit pas se concevoir comme un corollaire de la politique des structures, mais comme la mise en oeuvre décisive d'une véritable politique de programmation régionale, sous la responsabilité de toutes les institutions, et la coordination de toutes les volontés en vue d'accorder une attention constante au problème de l'emploi agricole et extra-agricole ;
- 14) estime, par conséquent, qu'il faut trouver également une solution équitable aux rapports entre l'agriculture et l'industrie alimentaire (également en ce qui concerne les nouvelles localisations), rapports qui doivent être fixés soigneusement par une politique cohérente de l'industrie d'Etat et par un renforcement effectif du pouvoir contractuel des producteurs grâce au développement de la coopération ;
- 15) souhaite qu'en ce qui concerne ces problèmes complexes et, d'une manière plus générale, les problèmes qui sont dus à l'influence croissante des concentrations industrielles sur le développement de l'agriculture, la Commission de la C. E. E. complète opportunément les propositions contenues dans le mémorandum Mansholt. "

(Quaderni di azione sociale 1969/6)

4. La corporation professionnelle de l'agriculture des Pays-Bas se prononce sur les mesures prises par le Conseil à la suite de la dévaluation du franc français et sur le plan Mansholt

M. Knottnerus, président de la corporation professionnelle de l'agriculture, a déclaré, au cours d'une réunion publique du comité directeur, que le Conseil s'était engagé dans une voie dangereuse en prenant les mesures destinées à pallier les conséquences résultant, pour le marché commun agricole, de la dévaluation du franc français. A son avis, il incombe à tous les hommes politiques responsables de tirer la conclusion évidente des récents événements, à savoir qu'une union douanière n'est pas viable si elle ne s'accompagne pas de la création d'une union économique et, partant, de la mise en place progressive d'une politique monétaire commune.

Selon M. Knottnerus, la dévaluation du franc français intéresse au plus haut point l'agriculture et l'horticulture néerlandaises. "Le marché français est un débouché traditionnel des exportations néerlandaises de produits agricoles, et ces exportations se sont accrues à un rythme rapide au cours des dernières années. Le régime des subventions à l'exportation et des prélèvements à l'importation qui vient d'être rétabli en France, annule à première vue les effets de la dévaluation, mais ceux-ci se font pleinement sentir dans les échanges de produits agricoles pour lesquels il n'existe pas de prix d'intervention au niveau de la Communauté. En ce qui concerne les produits pour lesquels il y a des prix communs, le gouvernement français a été autorisé à diminuer à sa conve-

nance, dans une marge comprise entre 0 et 11,11 %, les prix français par rapport aux prix communs. Par conséquent, la France peut, à nouveau, mettre en oeuvre sa propre politique de prix et il reste à voir si cette politique sera intégralement abandonnée à l'expiration de la période d'application des mesures d'exception".

En conclusion, le président de la corporation a affirmé que le Conseil avait traité dans une optique erronée le problème de la dévaluation du franc français. En effet, la décision qu'il a prise n'est pas fondée sur le règlement relatif aux conditions de modification de la valeur de l'unité de compte européenne (1) qui prévoit expressément que les mesures arrêtées dans le domaine des cours de change ne peuvent porter atteinte à la liberté de circulation des produits agricoles. Les conséquences de cette décision du Conseil pourraient être graves si l'Allemagne procédait, après les élections, à la réévaluation de sa monnaie. Il suffirait alors que le Conseil adopte une réglementation d'adaptation semblable à celle qu'il vient d'arrêter pour faire éclater le marché commun agricole. La corporation professionnelle de l'agriculture conteste d'ailleurs la validité juridique de la décision du Conseil.

De plus, les problèmes monétaires des pays de la C. E. E. devraient être réglés au niveau communautaire. Le gouvernement néerlandais a tort de préférer que les problèmes de politique monétaire soient exclusivement traités dans le "Club des Dix". Car toutes les branches d'activités agricoles, ainsi que des industries connexes, ont un intérêt trop évident à ce que le Marché commun ne soit pas, d'une manière ou de l'autre, mis en danger.

Une délégation de la corporation professionnelle de l'agriculture s'est rendue auprès de M. Lardinois, ministre néerlandais de l'agriculture, à la suite des propositions de la Commission européenne en matière de prix et des discussions au sein du Conseil des Communautés européennes sur le plan Mansholt.

La corporation estime que dans la C. E. E. une augmentation moyenne de 3 % du niveau des prix agricoles au cours de la campagne 1970-71 est possible et raisonnable. Il ressort toutefois des données figurant dans les rapports de la Commission européenne que les coûts de production ont tendance à augmenter d'environ 5 % par an dans le secteur agricole de la Communauté. Par contre, la productivité ne s'accroît que de 3 à 4 % en moyenne. Etant donné le retard enregistré au cours des dernières années dans l'agriculture par rapport au niveau de la prospérité générale, il serait raisonnable, de l'avis de la corporation, de faire bénéficier l'agriculture d'une partie de l'accroissement de la productivité.

A l'occasion de l'entrevue avec le ministre, la corporation de l'agriculture a exprimé son mécontentement sur la manière dont les propositions de la Commission européenne, en matière de prix, ont été élaborées. En effet, les organisations professionnelles n'ont pas été consultées au départ. La corpora-

(1) Règlement n° 653/68 du Conseil.

tion rejette le point de vue de la Commission européenne selon laquelle une augmentation des prix ne pourra intervenir que lorsque la demande sera supérieure à l'offre dans la C. E. E. Or, la corporation estime que la politique des prix doit, non seulement, tenir compte des particularités du marché, mais aussi de l'évolution des coûts dans les exploitations rationnellement gérées et de la formation du revenu dans l'agriculture ; elle reproche, en outre, à la Commission européenne d'avoir élaboré ses propositions à partir de données incomplètes.

Dans sa réponse aux délégués de la corporation de l'agriculture, M. Lardinois a notamment déclaré que les intérêts nationaux ne cessent de prévaloir dans la C. E. E. Il s'est rallié aux vues de la corporation pour estimer que la politique agricole commune était à mettre en oeuvre en fonction de données plus objectives. Le ministre a indiqué pour finir que les discussions sur la politique du marché et la politique des prix au cours de la campagne 1970-71 ne commenceront vraisemblablement pas avant l'automne.

(Handels- & Transport Courant, 26/28 juillet, 23/25 août et 4 septembre 1969 ; Nieuwe Rotterdamse Courant, 2 septembre 1969)

5. L'avis de l'Organisme néerlandais de Contact des Consommateurs sur le plan Mansholt

L'Organisme de Contact des Consommateurs néerlandais a pris position sur le plan Mansholt. A son avis, le mémorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté économique européenne peut servir de point de départ à une réflexion plus approfondie sur la politique. Selon cet organisme, l'aspect essentiel du mémorandum est un déplacement très perceptible vers la politique des structures de l'accent mis précédemment sur la politique du marché et des prix.

Au cours de ces dernières années, les consommateurs se sont élevés à plusieurs reprises contre la tentative de la Commission européenne de prendre prétexte de la politique agricole pour mettre en oeuvre une politique des revenus favorable à l'agriculture. Les organisations de consommateurs ont toujours professé que la première tâche de la politique agricole devrait être d'amener l'agriculture à contribuer selon ses moyens à l'augmentation du bien-être général, laquelle aurait pour conséquence logique l'amélioration des revenus de la population agricole.

Toute la politique agricole de la C. E. E. a eu comme ligne de force l'organisation du marché et fut axée unilatéralement sur le soutien des prix.

Les consommateurs ne seront disposés à donner leur accord aux plans proposés dans le mémorandum qu'à condition, déclare l'O. C. C., qu'un

plan nettement délimité précise la façon dont devra s'opérer l'assainissement de l'agriculture au cours de la période de 1970 à 1980.

Selon l'O. C. C. , le niveau des revenus agricoles ne constitue pas un point de départ approprié. Là où l'adaptation de l'agriculture à une situation économique mouvante pose des problèmes sociaux, c'est la politique sociale qui est l'instrument le plus propre à fournir des éléments de solution.

Priorité absolue doit être donnée à l'amélioration de l'infrastructure et à la création de nouveaux emplois.

L'O. C. C. estime que la révision de la politique du marché et des prix doit être un élément essentiel de la révision de la politique européenne de marché. Selon l'O. C. C. , la politique du marché et des prix n'a d'autre mission que de favoriser une stabilisation raisonnable des prix à court terme.

D'autre part, toujours selon l'O. C. C. , il convient d'insérer dans les réglementations de marché et de prix relatives aux différents produits agricoles un mécanisme d'intervention fonctionnant automatiquement lorsque les prix dépassent un plafond déterminé.

Ce sont surtout les prix de la viande qui, actuellement, posent des problèmes, dit l'O. C. C. Selon cet organisme, la révision de la politique agricole de la C. E. E. doit porter également sur la politique commerciale. Toute modification de la politique des prix a, en effet, des répercussions directes sur le niveau de protection aux frontières extérieures de la C. E. E.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 13 septembre 1969)

6. Résolution du Bureau allemand de l'Union pour l'Europe sur la politique européenne

Le Bureau du mouvement allemand de l'Union pour l'Europe a publié, le 14 juillet 1969, un catalogue dressant la liste des objectifs de la politique européenne. L'Union pour l'Europe entend utiliser ce document pour mettre en oeuvre les initiatives prises après le départ de de Gaulle de façon souvent confuse et contradictoire, en vue de donner une nouvelle vigueur à la politique européenne.

Cette liste comprend en particulier les points suivants :

- Développement de la Communauté

L'union douanière et le marché commun agricole ne subsisteront que grâce à la réalisation d'une politique économique, financière et monétaire commune. Les six pays de la Communauté doivent s'entendre sur les objectifs de cette

politique économique (croissance, prix, emplois) et s'efforcer de les atteindre parallèlement en mettant en oeuvre leur politique économique. Cette constatation s'applique autant à la politique conjoncturelle qu'à la politique économique à moyen terme.

Un mécanisme monétaire commun doit empêcher de soudaines crises de la balance des paiements et permettre la réalisation d'une politique économique à moyen terme commune. La mise au point d'une politique financière et monétaire commune est subordonnée à la réduction des divergences existant entre les structures économiques des Etats membres. Il convient, à cet égard, de coordonner les politiques régionale et structurelle. Pour ce faire, la Communauté doit disposer des compétences et des instruments voulus.

La politique agricole commune doit, à nouveau, s'insérer dans le cadre de la politique économique générale. La politique de marché et la politique des prix doivent être complétées par une politique structurelle commune. Lors de la réglementation définitive du financement de la politique agricole commune, il y a lieu de garantir l'exclusion de production excédentaire ainsi qu'une utilisation renforcée et croissante des fonds publics à des fins productives.

On ne peut renoncer à créer des conditions analogues à celles qui caractérisent un marché intérieur. Il convient cependant de supprimer les entraves techniques. Le levier d'action demeure l'harmonisation du taux des taxes sur le chiffre d'affaires et des impôts de consommation qui permettront de supprimer les contrôles aux frontières. Cela présuppose que les Etats membres adoptent des mesures concertées en matière de planification financière.

La Communauté doit pouvoir disposer de ressources propres pour l'exécution de ces tâches.

- Démocratisation de la Communauté

Le développement du Marché commun conformément aux objectifs des traités de Rome nécessite un fonctionnement intégral des institutions de la Communauté ainsi que leur démocratisation.

Le Conseil de ministres devrait organiser ses travaux de façon à se présenter à nouveau en tant qu'institution communautaire et partenaire de la Commission européenne et non pas continuer à évoluer dans le sens d'une conférence gouvernementale. Les sessions du Conseil devraient tenir davantage des réunions de cabinet que de celles d'une conférence internationale. Il semble donc opportun que chaque gouvernement délègue un membre de son cabinet pour le représenter régulièrement au Conseil de ministres.

Les dispositions du traité concernant les décisions à la majorité sont à appliquer dans toute leur extension. Les Etats membres devraient, en outre, par esprit communautaire, s'engager à ne pas recourir à leur droit de veto, même quand l'unanimité est requise.

Le Parlement européen doit pouvoir participer à forger l'avenir de la Communauté. Il conviendrait de transformer le régime institutionnel de la Communauté européenne en un système bicaméral, la Commission conservant alors son droit d'initiative. Le Conseil de ministres demeurerait, les votes majoritaires prévus étant respectés dans le traité, un organe législatif en tant que première ou deuxième Chambre. Le Parlement européen aurait, lors du vote du budget ou d'actes législatifs et lors de la désignation des membres de la Commission, soit un droit d'approbation pour les décisions du Conseil, soit - durant une période provisoire déterminée - un droit de veto (à la majorité des deux tiers de ses membres). Parallèlement à ce renforcement des droits du Parlement, il conviendrait de prévoir, en s'inspirant du projet Dehousse, un accroissement du nombre des délégués au Parlement, ainsi que l'élection de la moitié de ses membres au suffrage direct.

- Elargissement de la Communauté

Les négociations en vue de l'élargissement de la Communauté sont à entreprendre sans tarder. Elles devraient avoir pour objet :

- l'adhésion d'Etats européens aux traités de Rome et de Paris. Il convient de ménager une période transitoire suffisante ;
- la mise en oeuvre durant la période transitoire des mesures d'adaptation nécessaire à l'économie des candidats. La Communauté devrait prévoir la possibilité d'un soutien économique ;
- des consultations avec les pays candidats à l'adhésion durant la période des négociations, au sujet des mesures concernant le développement de la Communauté économique européenne ;
- les candidats à l'adhésion doivent, au stade final des négociations d'adhésion, être associés à tous les arrangements convenus entre les Six concernant le développement de la Communauté et la démocratisation de ses institutions.

- Union politique

Ces tâches ne pourront être menées à bien qu'à la condition d'adopter parallèlement un ensemble de mesures en matière de politique étrangère et de politique de défense.

Il est urgent d'instaurer un mécanisme de consultation en vue d'organiser des consultations régulières et obligatoires au niveau gouvernemental (chefs d'Etat ou de gouvernement, ministres des affaires étrangères, ministres de la défense). Ces consultations seront préparées par une Commission indépendante, qui sera habilitée à soumettre des propositions concrètes. Les ambassadeurs en cause se tiendront à la disposition de la Commission pour l'assister dans ses travaux. Les membres de la Commission qui ne relèvent pas directement d'un gouvernement seront désignés de commun accord par les gouvernements

et confirmés dans leurs fonctions par le Parlement européen dont la compétence s'étend au domaine de la politique étrangère et de la politique de défense.

La coopération en matière de politique de défense a pour objet de développer un noyau européen ("european caucus") au sein de l'O. T. A. N. Il est nécessaire, à cet effet, d'élaborer une conception européenne de défense à l'intérieur de l'O. T. A. N. D'autre part :

Il conviendrait de mettre en place une autorité européenne en matière d'armement qui serait chargée de projeter des programmes communs, d'éviter les doubles emplois, d'assurer l'exécution des programmes arrêtés en séance commune par les gouvernements et d'élaborer des propositions en vue de l'harmonisation des systèmes logistiques des Etats membres, ainsi qu'un pool européen de la défense auquel serait allouée une part croissante des crédits affectés jusqu'ici aux dépenses de défense nationale.

(Europa-Union, n° 8, août 1969)

7. Prise de position au sein de la National Farmer's Union

La Communauté économique européenne pourrait saisir l'occasion des négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne pour envisager des modifications à sa politique agricole, a déclaré le 12 août M. Asher Winegarten, économiste attaché à la National Farmer's Union.

"Il se peut que les membres actuels soient plus disposés à adopter des changements qui, il y a quelques années encore, auraient suscité une forte opposition", a-t-il déclaré à Winsford durant le Comité de la section de la N. F. U. de Cheshire.

Si la politique actuelle n'était pas modifiée, a-t-il ajouté, le coût du soutien de l'agriculture communautaire pourrait devenir intolérable.

"Il est fort possible que les négociations avec le Royaume-Uni deviennent l'occasion d'un nouvel examen de problèmes tels que ceux qui se posent au sujet des structures au sein desquelles s'élabore la politique agricole commune et celles des règlements concernant divers produits. D'autres questions qui pourraient être réexaminées ont trait aux règlements financiers - qui posent un grand problème pour le Royaume-Uni en particulier - aux organisations de marché dans une Communauté élargie, aux relations avec les pays tiers, etc."

"Si la situation évolue ainsi, le fardeau vraiment formidable que notre pays devrait supporter, s'il n'avait pas d'autre choix que l'adhésion sur

la base de la politique agricole commune et des règlements financiers actuels, s'en trouverait considérablement allégé."

(Guardian, 13 août 1969)

8. Le Conseil économique et social des Pays-Bas se prononce sur la coordination des politiques économiques et monétaires dans la Communauté

Le comité du Conseil économique et social, chargé de l'examen des problèmes sociaux et économiques sur le plan international, a émis un avis dans lequel il se rallie aux conceptions de la Commission européenne en matière de coordination des objectifs de politique économique à moyen terme.

Selon la Commission européenne, une coordination des politiques économiques doit procéder de la fixation, d'un commun accord, des objectifs économiques que l'on envisage d'atteindre dans la C. E. E. Tout en approuvant ce point de vue, le comité du C. E. S. signale néanmoins qu'il est souhaitable d'éviter, dans une communauté économique, que les politiques des Etats membres ne connaissent des évolutions par trop divergentes.

Le comité du C. E. S. souligne la grande importance qu'il y a de fixer des objectifs communs en matière d'évolution des prix dans la C. E. E. Il indique notamment que des objectifs communs à moyen terme sont d'abord et surtout nécessaires parce qu'ils doivent former le cadre d'une coordination des politiques conjoncturelles.

Dans les circonstances actuelles, la coordination des politiques économiques est forcément limitée à des consultations entre les Etats membres. Et du fait de l'interpénétration de leurs économies, les Etats membres devront donc conférer un contenu réel à ces consultations.

Le comité du C. E. S. estime que la mise en place des mécanismes monétaires proposés par la Commission européenne ne s'impose pas du fait de l'existence de conventions internationales dans ce domaine. Le comité du C. E. S. se demande, en outre, si l'ensemble que constituent les pays de la C. E. E. est suffisamment grand pour avoir ses propres mécanismes de crédit.

Enfin, le comité du C. E. S. est d'avis que les problèmes examinés dans le mémorandum intéressent au plus haut point les futurs membres de la Communauté. C'est pourquoi il estime souhaitable que les pays désireux d'adhérer à la Communauté participent aux débats sur ces problèmes.

(Handels- en Transport Courant, 5 août 1969)

9. La Fédération néerlandaise des industries métallurgiques et électro-techniques et l'intégration européenne

La Fédération néerlandaise des industries métallurgiques et électro-techniques (F. M. E.) a procédé, dans son rapport annuel de 1968, à une analyse de l'évolution des Communautés européennes.

Les conclusions auxquelles la Fédération est parvenue ont été portées à la connaissance du gouvernement et des organisations patronales.

La Fédération est d'avis que le processus d'intégration en cours dans les Communautés européennes a apporté, dans certains cas, des avantages non négligeables aux industries métallurgiques et électro-techniques des Pays-Bas. Selon la Fédération, les Pays-Bas se doivent de participer à toutes les activités procédant des traités européens à condition que l'application ultérieure des dispositions des traités permette aux industries communautaires de garder leurs débouchés sur les marchés des pays tiers. Dans cette optique, l'élargissement des Communautés européennes à d'autres pays d'Europe occidentale contribuerait grandement au renforcement de l'ouverture sur les marchés extérieurs.

Bien que l'importance du Marché commun soit en général reconnue, on n'en constate pas moins que la politique visant à protéger les marchés nationaux a tendance, surtout ces derniers temps, à se transformer en une politique d'octroi d'aides nationales en faveur des industries nationales.

L'impasse politique dans laquelle se trouve pour l'instant la C. E. E. et le caractère national de la politique industrielle poursuivie dans d'autres Etats membres incitent à s'interroger sur la nécessité de donner de nouvelles orientations à la politique mise en oeuvre par les pouvoirs publics aux Pays-Bas.

Il faut que les autorités néerlandaises continuent à combattre la pratique de plus en plus fréquente d'octroyer des mesures d'aides nationales qui faussent la concurrence. Du fait que ces mesures peuvent compromettre la viabilité de certaines branches des industries métallurgiques et électro-techniques des Pays-Bas, les autorités néerlandaises se doivent d'adapter leur politique en fonction de l'éventail des mesures d'aides nationales prises dans d'autres pays. Il faut, par conséquent, qu'elles accordent à l'industrie une aide appropriée pour lui permettre de conquérir de nouvelles positions au sein du Marché commun et de consolider les positions qu'elle détient sur le marché mondial. Cette aide renforcera les chances des entreprises néerlandaises de trouver dans d'autres Etats membres des partenaires désireux de coopérer avec elles. La coopération avec des entreprises d'autres Etats membres est, de l'avis du groupe de travail de la Fédération, indiquée pour éviter des orientations nationales néfastes ou en limiter les incidences défavorables.

Quant à la nature de l'aide, la Fédération estime qu'elle doit être non seulement globale, mais aussi, et surtout, sélective. Elle pourra être octroyée aussi

bien pour exécuter des projets intéressants et très prometteurs que pour assainir des secteurs aux structures vieillies. Les consultations entre le ministre des affaires économiques et le Conseil des Fédérations industrielles des Pays-Bas, qui ont pour objet l'encouragement du développement industriel et les contacts que la F. M. E. entretient avec le ministère des affaires économiques, pourraient permettre de dégager les critères d'appréciation à respecter pour l'octroi de cette aide.

Dès lors que les mesures d'aides nationales sont devenues une réalité dans d'autres Etats membres, la Commission européenne a le devoir de les coordonner au niveau communautaire. Pour montrer qu'elle prend à coeur les tâches qui lui incombent dans ce domaine, la Commission européenne s'efforce manifestement d'obtenir, en entreprenant des actions d'études, une meilleure vue des structures des diverses branches d'activité. Afin d'éviter qu'il ne soit pas suffisamment tenu compte des véritables structures du marché et de la production dans les différents secteurs ainsi que des conceptions d'ordre industriel et économique qui y règnent, il faut que les branches intéressées participent activement à ces études. A cet effet, des consultations bien préparées avec les autorités néerlandaises sont d'un intérêt certain.

(Fédération des industries métallurgiques et électro-techniques, Rapport annuel 1968 - août 1969)

10. La Fédération allemande des syndicats agricoles demande l'abandon des prix agricoles de la C. E. E.

La Fédération allemande des syndicats agricoles demande que les prix agricoles communs de la C. E. E. , au lieu d'être établis sur la base de l'unité de compte liée au dollar, soient à nouveau libellés en monnaie nationale.

Le 22 août 1969, au cours d'un entretien mené avec le chancelier Kiesinger et le ministre fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts, M. Höcherl, les représentants de la Fédération ont estimé que les prix communautaires devraient être abrogés jusqu'à ce que les Etats membres parviennent à un accord sur une politique économique et monétaire intégrée. A l'issue de cet entretien, M. von Feury, porte-parole de la Fédération, a déclaré aux journalistes que la libération des prix permettrait de résorber plus facilement les excédents agricoles et de supprimer les conditions et les moyens de la spéculation. Il ajouta toutefois que le chancelier n'avait pas donné son accord à cette forme de "renationalisation".

Le chancelier Kiesinger assura le comité directeur de la Fédération des syndicats agricoles que l'agriculture allemande ne subirait aucune perte de revenus du fait de la dévaluation du franc français. Comme par le passé, l'agriculture allemande ne subira, sur le plan de la concurrence, aucun préjudice par suite des décisions de Bruxelles. Le chancelier a souligné qu'il avait

donné instruction à la délégation allemande de proposer au Conseil de ministres de la C. E. E. d'examiner plus tôt que prévu les répercussions de la dévaluation du franc. Il s'est rallié au point de vue des représentants des agriculteurs, selon lequel les montants prévus dans les projets financiers à moyen terme devraient être sensiblement augmentés pour permettre la réalisation des programmes agricoles du gouvernement fédéral.

De l'avis de la Fédération, l'amputation d'à peu près 500 millions de DM sur les postes réservés à la politique agricole nationale, qui était prévue par le projet financier en raison de l'accroissement des ressources destinées à la politique agricole de la C. E. E. et de l'expiration de la loi de rajustement de la C. E. E., ne pourra se faire. M. von Feury a même qualifié l'accroissement budgétaire de ces 500 millions de "certain". En outre, la réalisation du programme agricole du gouvernement fédéral exigerait même en 1970 un supplément de 390 millions de DM, et la majoration de l'allocation-vieillesse à 200 DM par mois se chiffrerait, par ailleurs, à 100 millions de DM. Le programme agricole prévoit des dépenses de 490 millions de DM en 1971 et de 770 millions de DM en 1972. En d'autres termes, les revendications de la Fédération des syndicats agricoles s'élèvent à près de 1 milliard de DM pour l'année à venir.

Pour ce qui est de la politique agricole de la C. E. E. dans l'avenir, les dirigeants de la Fédération ont formulé des revendications extrêmement importantes. Le gouvernement fédéral est invité à intervenir à Bruxelles en faveur d'un abandon de la liaison entre les prix agricoles de la C. E. E. et l'unité de compte européenne, dite le "dollar vert". Cette mesure est indispensable tant que les six pays procèdent de manière autonome à la fixation des parités monétaires dans la C. E. E. Il y a lieu de suspendre pendant une période d'au moins deux ans le régime commun des prix agricoles fixé par la C. E. E., c'est-à-dire jusqu'à ce que la France ait réajusté ses prix agricoles. En attendant la réalisation d'une politique économique et monétaire commune, les prix devraient être fixés à partir de critères communs et sur la base des monnaies nationales. Les prix agricoles devront refléter les coûts réels. Au cas où les prix accuseraient des divergences d'un pays à l'autre, ils devraient être compensés aux frontières par le biais de l'article 40 du traité de la C. E. E. qui en fournit le moyen juridique.

Comme l'a expliqué M. von Feury, la Fédération estime que la dévaluation du franc est plus avantageuse que ne l'aurait été une réévaluation du DM. Cette dévaluation a eu pour effet d'assainir une monnaie malade. Et M. von Feury a qualifié d'"excellente la décision du chancelier fédéral" de ne pas réévaluer le mark. Il n'empêche que la Fédération ne perdra pas de vue les inconvénients que subira l'agriculture du fait de la dévaluation du franc. Au cours des deux prochaines années, il ne sera guère possible de procéder aux majorations de prix souhaitées. A l'expérience, il apparaît, dès à présent, que la spéculation sur les céréales n'a pas cessé, contrairement aux espoirs nourris à cet égard. D'autre part, il n'est pas possible de vérifier si la France applique correctement à ses frontières le système de péréquation des prix. La Fé-

dération n'a qu'une confiance modérée à l'égard des promesses faites par la France. En outre, dès à présent, on constate que le gouvernement français n'est pas disposé à respecter, pendant la période transitoire, les relations de prix que le Conseil de ministres a établies entre les différents produits agricoles. Ce comportement pourrait aboutir à des distorsions en matière de concurrence.

Ce sont des réserves de cet ordre qui, entre autres, ont conduit la Fédération à exiger la "renationalisation" des marchés agricoles, qui espère, par ailleurs, que cette mesure facilitera la solution du problème des excédents agricoles dans la C. E. E. L'instauration des contingents nationaux est également l'une des solutions qu'elle envisage. En outre, il serait possible d'obtenir une majoration des prix du bétail et des céréales fourragères si le gouvernement fédéral redevenait le seul responsable de la politique des prix agricoles.

Le 16 septembre 1969, la Fédération allemande des syndicats agricoles s'est déclarée mécontente des conversations menées ces temps derniers avec les partis politiques. C'est ainsi que, tout en soulignant qu'elle considèrerait comme indispensable la modification des régimes en vigueur sur les marchés agricoles, la Fédération estime que les hommes politiques ne désirent nullement en préciser les modalités. Seule la nécessité d'une politique monétaire et économique appropriée, comme base de toute politique agricole de la C. E. E., est reconnue par eux à l'unanimité. Les interlocuteurs de la Fédération, y compris le chancelier fédéral, ont eu grand'peine à reconnaître que "la seule solution logique consiste désormais à fixer les prix agricoles sur la base des monnaies nationales et en fonction de critères communs, et non sur la base de l'unité de compte européenne, comme cela a été le cas jusqu'à présent". Il va de soi, ajoute la Fédération, qu'il faudrait, dans cette hypothèse, tenir compte de l'évolution nationale des coûts.

La Fédération conteste vivement le point de vue exprimé par le ministre fédéral des finances, selon qui tout accroissement des dépenses au bénéfice du fonds agricole de la C. E. E. comporte nécessairement une diminution correspondante des dépenses au profit du secteur national. En vérité, les deux postes budgétaires "sont totalement distincts l'un de l'autre". En conclusion, la Fédération estime que le nouveau Bundestag et le nouveau gouvernement fédéral auront à se préoccuper davantage de l'agriculture de leur pays.

(Handelsblatt, 13 août 1969 ;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 23 et 27 août et 17 septembre 1969 ;

Frankfurter Rundschau, 23 août 1969 ;

Die Welt, 23 août et 16 et 17 septembre 1969 ;

La Dernière Heure, 23 août 1969)

11. Appel de plusieurs Chambres de commerce allemandes à une politique d'intégration uniforme

La chambre de commerce germano-suisse à Zúrich, la chambre de commerce germano-suédoise à Stockholm et la chambre de commerce allemande à Vienne ont élaboré en commun un rapport consacré à l'unification économique de l'Europe. Ce rapport a été publié à Bonn, le 23 septembre 1969, à l'occasion d'une conférence de presse donnée par la Fédération des chambres de commerce allemandes.

Le rapport déplore que, sur le plan de la politique commerciale, l'Europe de l'Ouest continue d'être divisée en deux blocs intégrés. Désireuses d'attirer l'attention sur ce problème, les chambres de commerce ont adressé un nouvel appel à l'opinion publique ainsi qu'aux instances politiques. Elles exigent qu'il soit mis fin à cette "situation malheureuse" et qu'une zone économique uniforme soit créée en Europe.

En particulier, elles considèrent que ce sont d'abord et surtout les échanges commerciaux avec les trois Etats neutres de l'A. E. L. E. - la Suisse, la Suède et l'Autriche - qui sont la victime de cette division commerciale et politique. Ces trois pays achètent annuellement des produits à l'Allemagne occidentale pour plus de 14 milliards de DM, autrement dit un volume de marchandises supérieur à celui de l'ensemble des exportations de la République fédérale vers les Etats-Unis et le Canada, ou à celui de l'ensemble des exportations vers l'Asie, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud.

Le rapport qualifie de "péché mortel économique" toute négligence à l'égard des exportations destinées à des acheteurs aussi importants. En dépit des résultats positifs du Kennedy round, les répercussions négatives de la situation actuelle en matière de droits de douane demeurent inchangées, la position des milieux économiques allemands sur les marchés de ces pays continuant de se dégrader. La Suisse, la Suède et l'Autriche - pays voisins de l'Allemagne - font partie de ses clients et se classent parmi ses partenaires commerciaux qui offrent le moins de risques et un pouvoir d'achat maximum. Dès lors, pourquoi perturber, voire compromettre les relations avec ces pays ?

Les données exposées en détail par le rapport ne sont toutefois pas alarmantes. De 1960 à 1968, la part des importations suisses en provenance de la République fédérale sur l'ensemble des importations, égale à 29,5 % en 1968 (contre 29,4 % en 1960), n'a pas diminué. En Autriche, malgré la discrimination due à la C. E. E., cette part a même légèrement augmenté (passant de 39,4 à 41,4 %) ; ce n'est qu'en Suède que l'Allemagne de l'Ouest a visiblement perdu du terrain sur le marché (18,7 % contre 21,4 %). Compte tenu de l'accroissement rapide des exportations allemandes, les trois pays n'ont toutefois pas pu maintenir leurs parts respectives dans les exportations globales de l'Allemagne de l'Ouest ; pour chacun d'eux - 5,7 % pour la Suisse, 3,9 % pour la Suède, 4,4 % pour l'Autriche - la part en 1968 est inférieure à celle de 1960. Toutefois, du fait de la discrimination existant entre la C. E. E. et l'A. E. L. E. -

discrimination qui a eu pour effet naturel d'intensifier les échanges à l'intérieur de ces blocs - on est en droit d'affirmer que la position de l'Allemagne à l'égard des pays appartenant à la zone de libre échange demeure solide.

(Neue Zürcher Zeitung, 25 septembre 1969)

12. Le président de la Fédération des Chambres de commerce allemandes évoque certains aspects du commerce international et invite les pays en voie de développement à intégrer leur économie sur le plan régional

Le 25 septembre 1969, à l'occasion de la "Journée de l'Economie 1969" organisée à Berlin, M. Otto Wolff von Amerongen, président de la Fédération des Chambres de commerce allemandes, a estimé que le rétablissement de la stabilité et du système monétaire international était la tâche la plus importante à l'heure actuelle et il a demandé la réunion prochaine d'une conférence monétaire à l'échelle mondiale. La situation actuelle du système monétaire international serait loin d'être satisfaisante.

Dans un exposé consacré à l'avenir du commerce mondial en tant qu'il institue une tâche commune assignée à l'échelon international à l'économie et à la politique, M. Otto Wolff von Amerongen a mis en garde contre toute action visant à compenser par le dirigisme et le protectionnisme les erreurs commises dans le domaine économique. Si certaines des mesures dirigistes sont rendues inévitables, elles devraient toujours garder le caractère d'une réglementation transitoire. Cet impératif présuppose l'existence d'une solidarité internationale croissante ainsi qu'une prise de conscience de la responsabilité assumée par chaque pays industriel du fait de son système monétaire, tant à l'égard des autres pays industriels qu'à l'égard des pays en voie de développement. Il convient de se féliciter de la création des droits de tirage spéciaux qui correspondent aux besoins accrus en liquidités internationales.

M. Wolff von Amerongen s'est déclaré optimiste quant au développement ultérieur des échanges mondiaux. A l'avenir, l'accroissement du volume des échanges mondiaux sera plus rapide que celui de la production mondiale. Même une certaine régression de la production mondiale n'aurait pas pour effet de réduire le taux d'accroissement des échanges mondiaux. En effet, les impulsions venant des progrès techniques et de la politique économique sont trop vigoureuses pour qu'il en soit ainsi. Si l'accroissement du volume des échanges mondiaux se ralentira légèrement par rapport aux années 50, du moins peut-on s'attendre à des progrès considérables dans la mesure où les principes de base d'une politique commerciale libérale se trouvent réalisés. M. Wolff von Amerongen estime que l'économie se trouve surtout menacée par le renforcement du protectionnisme national. Du fait des actuelles structures de l'économie mondiale, c'est le protectionnisme des nations industrielles qui constitue le plus grand danger.

Le président de la Fédération des Chambres de commerce allemandes a invité les pays en voie de développement à examiner davantage que par le passé les possibilités d'une intégration économique régionale. Cela leur permettrait selon lui, d'intensifier leurs propres échanges. L'élargissement des marchés intérieurs aurait pour effet d'améliorer les conditions présidant à la création de leurs propres industries et au rendement de celles-ci sur le plan mondial. Il est douteux que la création laborieuse de marchés intérieurs nationaux favorise le développement économique de ces pays. S'agit-il de la stabilité du marché, les répercussions des accords portant sur les matières premières sont limitées. L'orateur a mis en garde contre toute estimation excessive, de la part des pays en voie de développement, du rôle joué par les droits de douane en matière de concurrence. Et la qualité des marchandises, les analyses du marché et la publicité, la création d'organisations de vente et le service à la clientèle seraient bien plus importants que ne le sont les droits de douane et les prix.

(Handelsblatt, 26/27 septembre 1969)

sur le plan communautaire et international

I - EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

M. Hans von der Groeben, membre de la Commission européenne, a pris position à Hambourg sur les problèmes européens

Prenant la parole le 14 juillet 1969 à Hambourg, devant le groupe C.D.U. du Land, M. Hans von der Groeben, membre allemand de la Commission européenne, a traité de la politique européenne. A cette occasion, il a abordé l'étude d'une solution à la cogestion dans une optique européenne, celles d'un traité-cadre politique ainsi que des possibilités d'action en ce qui concerne la politique à appliquer à l'égard des pays de l'Est.

A propos de la cogestion, M. von der Groeben a déclaré que pour épuiser toutes les possibilités du grand marché européen, il était de plus en plus nécessaire que les entreprises des divers Etats membres travaillent en collaboration. La Commission s'occupe actuellement de faciliter cette coopération en créant une société anonyme de type européen, en favorisant les fusions internationales et en arrêtant des dispositions relatives à la neutralité fiscale. Cette coopération ne pourra toutefois être maintenue longtemps si l'on conserve des réglementations divergentes en matière de cogestion et d'organisation de l'entreprise. "Nous devons donc mettre en débat les questions de la cogestion et de l'organisation de l'entreprise à l'échelon européen et trouver des solutions qui puissent paraître présentement acceptables pour tous les intéressés et exercer une influence déterminante sur l'évolution de la société industrielle moderne", a déclaré M. von der Groeben.

Il s'agit en l'occurrence de la représentation des travailleurs dans les Conseils de surveillance, de l'information du personnel au sein des comités d'entreprise, de la participation à la politique sociale, bref de l'intégration des travailleurs dans la société industrielle moderne. Il est capital pour la Communauté européenne tout autant que pour l'Allemagne de résoudre de manière satisfaisante le problème de la participation accrue des travailleurs à l'accroissement de la fortune résultant des nouveaux investissements effectués dans l'économie. Des divergences dans les règlements des Etats européens aboutiraient à de fortes distorsions de concurrence et entraveraient par conséquent le développement d'un grand marché commun.

Sans retarder le développement du Marché commun, les gouvernements des pays de la C. E. E. devraient témoigner leur ferme volonté d'unification politique de l'Europe dans un traité-cadre. Ce traité devrait définir les objectifs, les fondements et les méthodes d'une intégration politique et économique plus poussée. Selon le représentant allemand de la Commission de Bruxelles, ce traité devrait délimiter les tâches de la Communauté en matière de relations extérieures, de défense, et dans le secteur économique et conjoncturel.

Mais comme il est encore trop tôt pour rechercher une solution fédérale dans la prochaine phase de l'intégration européenne, il convient de partir des institutions du marché commun, qui ont fait leurs preuves. A côté du Conseil de ministres, le Parlement européen doit jouer le rôle de deuxième Chambre. Un traité relatif à la coopération des Etats membres de la C. E. E. dans le domaine de la politique de défense et de l'armement devrait prévoir la création d'une autorité européenne de l'armement ainsi que des réunions régulières des ministres de la défense. Il est particulièrement important que les Etats membres renforcent enfin leur coopération en matière de politique étrangère. A cet égard, l'objectif prioritaire est la définition d'une attitude commune dans les relations avec l'Union soviétique et les Etats de l'Europe de l'Est.

A propos de la politique étrangère et de la politique à l'égard des pays de l'Est, M. von der Groeben a déclaré que la République fédérale avait sagement agi, même si l'on se place du point de vue du problème allemand, en participant à l'édification de la C. E. E. Une politique nationale isolée n'aurait abouti ni à résoudre la question allemande ni à assurer à l'Allemagne l'influence qui lui revient dans la politique mondiale. Mis au service d'une Communauté européenne, le potentiel économique et l'esprit d'invention technique allemands contribueront à conférer à l'Europe la place qui lui revient dans le monde sur le plan spirituel, économique et politique. L'application d'une telle politique constitue la seule possibilité de parvenir peu à peu à un rapprochement général et prudent entre l'Est et l'Ouest et d'aboutir à plus long terme à une libéralisation et à une humanisation. Une action isolée de la République fédérale aurait peu de chance de succès.

Les relations entre l'Union soviétique et la République fédérale sont tendues pour des motifs notoires. Il faut ajouter que la République fédérale se heurte dans les autres Etats d'Europe de l'Est à une série d'obstacles psychologiques qu'elle n'a encore pu complètement lever dans ces vingt années d'après-guerre. Ces réserves valent pour la République fédérale en tant que nation-partenaire, mais non pas en tant que membre d'une Communauté européenne. Si la République fédérale agit dans le cadre de la Communauté, elle peut donc avoir des possibilités d'action plus étendues qu'en développant une action isolée, à condition toutefois que les autres partenaires de la C. E. E. tiennent compte de ses intérêts et de ses vœux. Il ne peut en être autrement, car une Communauté, dont les membres ne respecteront pas les problèmes fondamentaux de chacun des partenaires ne peut subsister longtemps. Comme tout autre partenaire, la République fédérale apporte à la Communauté économique européenne non seulement son potentiel économique, non seulement ses possibilités, mais aussi ses préoccupations. La D. D. R. est actuellement partie intégrante du système soviétique. Elle est liée à ce système du fait du rapport actuel de ses forces politiques, au même titre que les autres pays du bloc oriental. L'établissement de liens avec la D. D. R. ne peut amener une plus grande liberté d'action que dans la mesure où le bloc devient moins hermétique. Ce n'est que grâce à un tel processus général de détente, facilité au besoin par un accroissement des échanges commerciaux et du trafic, qu'on pourra parvenir progressivement à une plus grande autodétermination. Ce proces-

sus doit être considéré dans un contexte global et ne pas se limiter aux territoires allemands. Cela n'exclut aucunement, bien sûr, que la République fédérale se fasse le promoteur de la détente dans le cadre indiqué ci-dessus et que soient trouvées des solutions qui tiennent particulièrement compte des exigences particulières de l'Allemagne.

(Die Welt, 15 juillet 1969;
VWD-Europa, 14 juillet 1969)

II - MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Résolution de la Ligue européenne de coopération économique sur le renforcement et l'élargissement de la C. E. E.

Réuni à Oslo, le 11 juillet 1969, le Conseil central de la Ligue européenne de coopération économique (L. E. C. E.) a étudié les possibilités accrues qu'offre à la progression de l'unité européenne la situation politique nouvelle en France.

En ce qui concerne le renforcement de la Communauté économique européenne, la L. E. C. E. rappelle que celui-ci est rendu d'autant plus urgent qu'au 1er janvier 1970 la C. E. E. doit entrer dans sa phase définitive et que cette échéance ne peut être repoussée. Elle demande, pour éviter que soient mises en péril les réalisations acquises, que les institutions communautaires s'attachent à résoudre pour cette date les problèmes les plus urgents et se mettent notamment d'accord sur :

- a) les mesures à prendre pour réaliser la coopération et l'intégration monétaires. Cette intégration se révèle en effet plus urgente que jamais dans les circonstances actuelles;
- b) la coordination des politiques économiques et la politique commerciale commune;
- c) les règlements financiers de la politique agricole commune et la réforme des structures agricoles, le financement de la politique agricole commune étant lié au problème des ressources propres de la Communauté;
- d) une politique de la technologie.

A propos de l'élargissement de la C. E. E. , la L. E. C. E. insiste sur la nécessité que cet élargissement se fasse dans le respect de l'esprit et de la lettre des Traités de Rome, ainsi que dans le cadre des règlements adoptés depuis leur signature. Elle demande que les Six prennent avant la fin de l'année la décision d'ouvrir, de rouvrir ou d'accélérer des négociations avec les quatre pays qui ont demandé leur adhésion, à savoir : la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège, et simultanément, avec tous les autres pays européens qui ont manifesté le désir de participer à l'élargissement de la Communauté européenne, sur une base d'adhésion, d'association, ou sous toutes autres formes.

La L. E. C. E. suggère que, pour ne pas aggraver les problèmes soulevés par cet élargissement, une liaison permanente soit établie entre les organes des Six et les pays candidats, de telle sorte que le Conseil de ministres prenne les décisions que commande le renforcement de la C. E. E. en pleine connaissance des problèmes qu'elles pourraient poser pour les pays candidats.

Elle souhaite de même que les pays candidats soient attentifs à ne souscrire, dans les traités d'union régionale, que des engagements qui faciliteraient leur adhésion à la Communauté économique européenne.

La L. E. C. E. réaffirme enfin que l'intégration économique est inséparable de l'union politique, la reprise du dialogue sur l'élargissement ne pouvant dès lors être dissociée d'une reprise du dialogue sur l'Europe politique, sans laquelle les objectifs de paix et de progrès des Traités de Rome ne pourront être atteints.

(Luxemburger Wort, 23 juillet 1969)

2. Les Chambres de commerce des ports de la Mer du Nord se prononcent sur les propositions de la Commission européenne relatives aux huiles et aux matières grasses

Au nom des Chambres de commerce des ports de la Mer du Nord, les Chambres d'Anvers et d'Amsterdam ont adressé à la Commission européenne une lettre exprimant leurs desiderata à propos des taxes que la Communauté envisage de percevoir à l'importation d'huiles et de matières grasses. Les Chambres soulignent que l'institution d'une telle taxe portera un préjudice considérable à un certain nombre de pays en voie de développement et amènera les Etats-Unis à prendre des mesures de rétorsion. La majeure partie des importations communautaires d'huiles et de matières grasses, dont la valeur globale s'élève à 1,8 million de dollars, proviennent des Etats-Unis (32 % environ, pour une valeur de 570 millions de dollars) et des pays en voie de développement (52 % environ, pour une valeur de 929 millions de dollars).

Selon les Chambres, les Etats-Unis ont clairement laissé entendre qu'ils sont hostiles à l'instauration de cette taxe et il ne faudrait pas mésestimer, en raison des fortes tendances protectionnistes existant aux Etats-Unis, le danger que représente cette proposition pour les exportations des pays de la C. E. E. vers les Etats-Unis. Si les Etats-Unis prenaient des mesures de rétorsion, il ne fait aucun doute que de nombreux pays n'hésiteraient pas à les imiter, ce qui ne manquerait pas de perturber sérieusement les échanges internationaux.

Les pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine craignent également les incidences de l'instauration éventuelle de cette taxe. Ils estiment qu'elle se traduira pour eux par des pertes considérables de recettes.

Enfin, cette mesure aurait pour effet une augmentation d'environ 25 % des coûts des industries de transformation de l'huile et des matières grasses de la C. E. E. Il n'est pas possible, affirment les Chambres, de faire supporter

à cette branche d'industrie les frais occasionnés par les excédents de beurre. S'il y a une production de beurre excédentaire dans la Communauté, il y a assurément lieu de prendre des mesures pour y remédier, mais ces mesures ne sauraient imposer des charges à une branche d'industrie qui n'a aucun rapport avec cette production.

(Handels & Transport Courant, 11 juin 1969)

3. Déclaration du Comité directeur du Mouvement européen sur la situation politique actuelle

Le Comité directeur du Mouvement européen s'est réuni à Paris, le 3 juillet 1969, sous la présidence du Professeur Walter Hallstein. Il considère que les nouvelles données de la situation politique en France permettent d'espérer la reprise de la marche vers l'unité européenne et de mettre chaque gouvernement devant ses véritables responsabilités.

L'heure est d'autant plus à l'action, pour développer la solidarité européenne, que la Communauté entrera dans six mois dans sa phase définitive. Cette échéance exige que de nombreux problèmes en suspens depuis des années trouvent une solution rapide, aussi bien ceux qui concernent le renforcement de la Communauté que son élargissement.

A cette fin, le Mouvement européen demande, dans une résolution adoptée à l'unanimité :

1. Une politique de rénovation et de modernisation des structures industrielles et agricoles comportant entre autres des règlements financiers définitifs de la politique agricole, une politique de technologie et un plan de développement régional.
2. La décision de financer par des ressources communautaires les tâches propres de la Communauté afin de leur assurer la pérennité nécessaire.
3. Une politique monétaire commune et, en particulier, l'institution d'un fonds européen de réserve, inséparable de la détermination en commun de la politique économique centrale.
4. Le renforcement corrélatif et la démocratisation des institutions prévues par le Traité de Rome, notamment par l'élection directe du Parlement et l'accroissement de ses pouvoirs de décision et de contrôle, le retour aux procédures de vote majoritaire au sein du Conseil de ministres, par le renforcement du prestige et de l'indépendance de la Commission.

Le Mouvement européen rappelle que l'unité européenne ne saurait être véritablement réalisée sans son élargissement à tous les pays démocratiques qui veulent et peuvent y adhérer. Il demande à cette fin que soit prise, avant la

fin de l'année, la décision d'ouvrir sans délai des conversations avec la Grande-Bretagne, le Danemark, l'Irlande et la Norvège, après concertation préalable des Six, sur la base des Traités de Rome et des règlements arrêtés depuis lors.

Il réaffirme que l'étape économique, quelles que soient les motivations propres, ne saurait constituer une fin en soi, mais seulement ouvrir la voie à une Fédération européenne qui permettrait seule à nos pays de jouer un rôle actif dans le monde en y exerçant leurs responsabilités propres dans le sens de la paix et du progrès.

(Texte communiqué par le Mouvement européen)

4. Résolution de la Confédération européenne des syndicats libres sur l'harmonisation de la taxe sur la valeur ajoutée dans la Communauté

Lors de sa réunion du 5 juillet 1969, le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats libres dans la Communauté a débattu des problèmes de l'harmonisation fiscale dans la Communauté. Il a adressé la résolution suivante au Conseil de ministres et à la Commission des Communautés Européennes :

Le système de la taxe sur la valeur ajoutée qui, à partir du 1er janvier 1970, sera appliqué dans tous les Etats membres de la Communauté, constitue pour cette dernière un grand progrès, la faisant passer du stade de l'union douanière à celui de l'union économique. L'homogénéité de ce régime fiscal qui soumet presque tous les biens et services à un impôt indirect qui, en fin de circuit, frappe le consommateur, ne représente cependant, provisoirement, que le point de départ de mesures visant à l'harmonisation de la charge fiscale dans le sens de l'élimination des contrôles aux frontières.

Seule l'harmonisation des taux de la taxe sur la valeur ajoutée - très dissimilables encore dans les Etats membres - pourra permettre d'abandonner ces contrôles aux frontières. C'est pourquoi les syndicats se réjouissent de l'intention manifestée par la Commission des Communautés européennes de soumettre, cette année encore, une proposition de directive relative à l'harmonisation des taux de la taxe sur la valeur ajoutée, et à l'abolition des contrôles aux frontières.

Cependant, l'harmonisation des taux de la taxe sur la valeur ajoutée soulève de nombreux problèmes, dont l'importance ne peut être sous-estimée. Le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats libres dans la Communauté fait notamment à ce sujet, les déclarations suivantes :

"... Le Comité exécutif rappelle son point de vue, à savoir que le processus de détermination des taux communs dans la Communauté par le Conseil de

ministres doit être soumis à un contrôle parlementaire. Ce contrôle est à transférer au Parlement européen.

La priorité des mesures d'harmonisation dans le domaine des impôts indirects ne peut avoir pour effet ni d'augmenter la charge fiscale totale ni d'affaiblir le pouvoir d'achat des travailleurs et des consommateurs dans les Etats membres. Il est d'une impérieuse nécessité que les inévitables augmentations de la charge fiscale qui, dans certains Etats membres, peuvent résulter de l'harmonisation des taux de la taxe sur la valeur ajoutée, soient compensées par des allègements fiscaux d'autres catégories d'impôts et par des mesures appropriées en matière de politique des prix et de politique sociale. Ce principe doit aussi être appliqué dans les Etats membres où l'introduction - à faire encore - du système de la taxe sur la valeur ajoutée menace d'entraîner une hausse générale des impôts indirects.

L'harmonisation des régimes et des taux fiscaux en matière d'impôts indirects ne peut se réduire à un processus arithmétique. Son but essentiel doit être d'assurer un rapport équilibré entre les charges fiscales directe et indirecte dans tous les Etats membres de la Communauté. Reste à voir, évidemment, quels chiffres doivent être retenus pour ce "rapport équilibré".

Les syndicats sont conscients de la portée matérielle qu'auront les mesures d'harmonisation fiscale pour leurs membres et pour tous les travailleurs. C'est pourquoi ils revendiquent le droit de faire valoir leur opinion - par le moyen de l'information et de la consultation - dès le stade de la préparation des propositions de la Commission."

(Texte communiqué par la Confédération européenne des syndicats libres)

5. La deuxième conférence parlementaire européenne de Bonn

A la conférence des parlementaires européens convoquée à Bonn les 5 et 6 juillet 1969 par le Conseil allemand du Mouvement européen et présidée par M. Mommer (S. P. D.), vice-président du Bundestag, les débats ont porté principalement sur les répercussions éventuelles du changement de l'équipe gouvernementale de Paris et sur le développement et l'élargissement de la Communauté européenne.

A l'ouverture de la conférence, M. Gerhard Jahn, secrétaire d'Etat parlementaire aux affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement fédéral estimait utile "qu'après l'unification des Six, nos chefs d'Etat et de gouvernement définissent conjointement avec le Premier ministre britannique certaines orientations pour la politique européenne à venir".

A propos des fondements de la politique européenne du gouvernement fédéral, le secrétaire d'Etat a fait les déclarations suivantes :

1. L'unification économique et politique de l'Europe occidentale demeure un des objectifs principaux de la politique étrangère allemande sur la voie d'un ordre pacifique européen équitable et durable. Nous possédons dans le secteur occidental de ce continent un ordre pacifique. Nous pouvons concourir à son perfectionnement et donner ainsi, pas nécessairement en ce qui concerne les méthodes appliquées, mais en tout cas pour l'esprit et les motifs qui l'ont inspiré, un exemple qui devrait être compris comme tel également dans la partie orientale de notre continent. Cet ordre est la base à partir de laquelle nous nous employons à créer un ordre pacifique s'étendant à l'Europe tout entière. Nous demeurons persuadés que pour assurer la paix, il est nécessaire d'unir toutes les forces limitées des diverses nations européennes; et que seule une Europe forte, c'est-à-dire unie, peut contribuer à l'établissement d'un ordre pacifique durable, équitable et libéral.

2. Il est donc clair à nos yeux que l'oeuvre d'unification européenne ne peut être limitée arbitrairement à un cercle restreint d'Etats. Toute nation sérieusement disposée à collaborer à fond à l'unité européenne doit être autorisée à le faire. Afin de prévenir d'éventuels malentendus, je voudrais souligner que nous comprenons pleinement les Etats auxquels leur situation sur le plan du droit international interdit de s'intéresser à toute forme de collaboration politique et qui ne peuvent être associés qu'à une forme de collaboration économique. Nous devons nous efforcer d'offrir à ces Etats des possibilités de coopération en rapport avec leurs propres intérêts et moyens comme avec les nôtres.

3. Nous sommes persuadés qu'une unité européenne n'a de durée que si elle s'inspire de principes démocratiques. Cela signifie au premier chef que tous les partenaires, petits ou grands, ont des droits identiques. Un des principes essentiels de la politique allemande est de rejeter toute idée de domination ou de privilège. S'agissant des nombreux commentaires abusifs qui ont été faits récemment sur la position de l'Allemagne dans la politique d'unification, je tiens à déclarer que nous n'associons aucune ambition politique à notre puissance économique évidente. Nous voulons être ni plus, ni moins - certes - qu'un partenaire parmi d'autres. Nous nous déclarons favorables à une formule moderne de coopération et d'intégration et nous rejetons par conséquent toute idée d'équilibre traditionaliste en Europe. Une politique, qui serait fondée sur des principes aussi démodés d'ordre interétatique, ne tarderait pas à entrer en conflit avec la démocratisation que nous souhaitons du processus d'unification. Nous réclamons le développement du contrôle parlementaire dans l'intégration et nous nous efforçons par conséquent d'obtenir l'élection directe des membres du Parlement européen. Ne pas permettre la participation directe des peuples à l'oeuvre d'unification, c'est priver celle-ci d'un élément essentiel.

4. Par l'intermédiaire de l'unification européenne, nous prenons des options sur les questions que nous pose l'avenir. L'Europe pour laquelle nous oeuvrons est moins notre Europe que celle de la jeune génération. Celle-ci doit apporter sa participation activement, ses vues doivent être respectées, ses

espoirs et ses objectifs réalisés, sous peine de créer une Europe qui ne réponde pas aux aspirations de ceux auxquels elle est destinée.

5. Pour ce qui concerne les pays qui ne font pas partie de la Communauté, l'Europe doit satisfaire à une triple exigence si elle veut contribuer à fonder un ordre mondial durable. L'Europe doit devenir un partenaire à part entière et à égalité de droits de l'Amérique; elle doit, pour ce faire, développer et préserver son identité commune et individuelle. En même temps, l'Europe doit s'efforcer de supprimer la séparation en deux blocs en intensifiant sa coopération avec ses voisins de l'Est; à notre avis, aujourd'hui comme hier, un ordre pacifique s'étendant à l'Europe tout entière est le meilleur instrument dont elle puisse disposer à cette fin. L'Europe a aussi une responsabilité à assumer à l'égard des pays en voie de développement. Elle doit s'efforcer de supprimer la division du monde en pays riches et pauvres, ce problème constituant lui aussi un facteur important pour l'établissement d'un ordre pacifique dans le monde.

M. Walter Hallstein, président du Mouvement international européen, a parlé d'un "remarquable changement de climat" à Paris, en même temps qu'il mettait en garde contre "des initiatives importunes". M. Ernst Majonica, député C.D.U. au Bundestag, a souligné, en sa qualité de président du Conseil allemand du Mouvement européen, qu'en République fédérale les questions européennes n'étaient pas un thème de campagne électorale.

M. Pierre Abelin (Centre) a déclaré qu'une solution satisfaisante du financement agricole serait considérée par la France comme un "test" de la bonne volonté de ses partenaires de la C. E. E. M. Christopher Mayhew (travailliste), membre de la Chambre des communes, a insisté sur le fait que l'adhésion à la C. E. E. était au premier plan des préoccupations dans la politique européenne de la Grande-Bretagne.

Lors de la séance de clôture, M. Walter Scheel (F.D.P.), vice-président du Bundestag, a imputé aux gouvernements les retards survenus dans la politique européenne. La jeune génération considère que le fossé qui sépare les développements technique et politique est une menace pour son avenir. D'où sa méfiance. L'orateur a invité les parlementaires à attaquer plus vivement que par le passé leurs gouvernements respectifs pour les retards intervenus dans la politique européenne et à ne pas admettre de décisions qui n'ont aucun effet.

Les parlementaires de onze pays européens sont parvenus durant la conférence de quarante-huit heures qui s'est tenue à Bonn, à une large unanimité sur la question des nouvelles initiatives à prendre en matière de politique européenne. Les 30 parlementaires en provenance des six pays de la C. E. E. ainsi que de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège, de l'Irlande et de l'Autriche ont adopté à la quasi-unanimité quatre résolutions. Seuls les parlementaires autrichiens se sont abstenus lors du vote sur les questions de défense et d'adhésion à la C. E. E. En raison de leur statut de neutralité, ils souhaitent bénéficier d'une réglementation spéciale.

Selon le texte de ces résolutions, l'institution d'un système de sécurité englobant l'Europe tout entière ne peut être conçue comme une condition de détente militaire et politique que s'il y a incontestablement volonté des Européens d'organiser leur défense et que si les Etats de l'Europe occidentale se déclarent disposés sur le champ à renforcer leur coopération politique.

Les gouvernements des pays désireux d'adhérer aux Communautés européennes des Six - la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège - sont invités à faire connaître de nouveau leurs intentions. Les gouvernements des Six sont, en revanche, priés de s'employer à l'organisation sans délai de négociations en vue de l'adhésion de ces pays, de parachever l'union économique, de faire élire le Parlement européen au suffrage universel direct, de fusionner les traités et d'introduire au Conseil de ministres le vote à la majorité. En règle générale, les gouvernements sont priés de débattre, lors de consultations régulières, des problèmes concernant la politique étrangère, la sécurité et la défense, y compris l'armement. Ces consultations doivent être considérées comme un premier pas dans la voie de l'intégration.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 7 juillet 1969;

Die Welt, 7 juillet 1969;

Neue Zürcher Zeitung, 8 juillet 1969;

Bulletin du service de presse et d'information du gouvernement fédéral, n° 91, 9 juillet 1969;

Le Parlement, n° 28, 12 juillet 1969;

Service d'information du Conseil allemand pour le Mouvement européen, n° 7, 30 juillet 1969, pages 1 à 3)

6. Déclaration commune et résolutions adoptées par le Comité Monnet sur la poursuite de l'organisation de l'Europe et l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun

Le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe a tenu sa quinzième session les 15 et 16 juillet 1969 à Bruxelles sous la présidence de M. Jean Monnet. En ce moment délicat et difficile, il s'est préoccupé d'apporter sa contribution à la solution des problèmes que posent la poursuite de l'organisation de l'Europe et l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

A l'issue de ses travaux, le Comité a publié une déclaration commune et des résolutions dont voici le texte :

Déclaration commune :

"Aujourd'hui, nous ne sommes pas seulement en face de problèmes économiques si graves qu'ils soient. Nous sommes en face du risque de laisser compromettre pour longtemps, et dans tous les domaines, l'avenir de nos pays.

Pour que les pays de l'Europe occidentale puissent mettre en oeuvre leurs grandes possibilités économiques et technologiques, il est nécessaire qu'ils organisent, sans délai, leur unité économique et politique, au service du progrès social et de la paix dans le monde.

La création d'un vaste espace économique à l'intérieur duquel les produits et les facteurs de production circulent librement doit être combinée avec l'établissement de politiques communes couvrant les principaux secteurs de la vie économique. A cet égard, la mise sur pied d'une organisation monétaire européenne présente une importance particulière.

Sans l'unité européenne, le déséquilibre actuel entre l'Amérique et l'Europe s'aggraverait au détriment de leurs relations ultérieures.

Si l'Europe développe une capacité de décision commune comme celle des Etats-Unis, nous pourrions exercer une influence en rapport avec notre potentiel réel. Les politiques nationales juxtaposées et la pratique de l'unanimité confèrent un privilège institutionnel au maintien du statu quo, en dépit du coût et des faiblesses qu'il entraîne.

Les possibilités de l'Europe actuelle ne sont pas davantage égales vis-à-vis de l'Union soviétique, elle aussi, sous un système différent, organisée à l'échelle d'un continent.

Nos pays n'ont pas la dimension suffisante pour remédier par des actions nationales aux dangers communs qui menacent leurs intérêts économiques, sociaux et politiques; ensemble, ils peuvent le faire, et ils le doivent.

Les peuples européens ne peuvent accomplir leurs tâches en Europe et dans le monde que s'ils s'unissent.

La Communauté européenne a ouvert la voie à l'Europe unie. Il faut la renforcer.

En effet, la réalisation d'une union économique et monétaire européenne conditionne ce que sera la vie de nos pays et leur présence active et solidaire dans l'orientation de la civilisation. Elle est indispensable pour qu'une organisation politique européenne puisse disposer dans le monde d'une influence réelle.

L'adhésion de la Grande-Bretagne peut et doit renforcer la Communauté européenne. Comme le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe le soulignait à Londres, le 11 mars dernier : "Rien n'est plus important que de renforcer et poursuivre l'intégration européenne déjà commencée par les Six, en avançant la réalisation de l'intégration économique et politique de l'Europe et en assurant la participation de la Grande-Bretagne avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres pays membres".

Pour atteindre ce grand objectif, il est nécessaire que les Six et la Grande-Bretagne résolvent un certain nombre de problèmes concrets.

Dans une première étape, suite au programme de travail adopté par le Comité à Londres, M. Guido Carli, Gouverneur de la Banque d'Italie, le Professeur Triffin, le Professeur Walter Hallstein, ancien président de la Commission de la Communauté économique européenne, M. Edgard Pisani, ancien ministre de l'agriculture, Lord Plowden, président de Tube Investments Ltd., et le Professeur Karl Winnacker, directeur général de la Société Hoechst, ont établi des rapports au sujet des principaux problèmes que soulève l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun : questions monétaires, agricoles, fonctionnement des institutions européennes, développement technologique.

Le Comité a pris une vue d'ensemble des questions qui se posent, grâce aux rapports de ces personnalités et à l'échange de vues qu'il a eu avec elles.

Dès maintenant, le Comité veut indiquer dans quel contexte général il envisage les solutions.

Le Comité est convaincu que l'Europe des Six et la Grande-Bretagne doivent regarder au-delà de leur état et de leurs relations actuels, car ces conditions doivent changer. L'une et l'autre sont obligées de changer le contexte dans lequel elles sont. C'est ce que l'Europe des Six a commencé de faire et poursuit avec le Marché commun. C'est dans ce cadre assez vaste pour réussir que l'une et l'autre devraient chercher ensemble les solutions aux problèmes, dans une large mesure communs, qui se posent à elles.

La situation des Six et l'adhésion de la Grande-Bretagne requièrent l'une et l'autre d'engager le Marché commun dans la réalisation de l'Union économique et monétaire : c'est-à-dire d'établir les politiques communes qui sont indispensables pour faire du Marché commun élargi, par étapes, véritablement l'équivalent d'un vaste marché intérieur comparable à celui des Etats-Unis.

A cette condition, et à cette condition seulement, entreprenant ainsi un effort constant, nos pays bénéficieront de l'immense marge de progrès que le développement de l'intégration économique porte en lui, possibilités nouvelles dont l'ampleur n'est dépassée que par celle des besoins insatisfaits.

Le Comité reconnaît la situation et les intérêts des autres pays qui ont demandé à faire partie de la Communauté européenne. Il pense que, le moment venu, des conversations doivent avoir lieu avec eux."

Résolutions :

"Après avoir entendu les rapports de M. Guido Carli, du Professeur Robert Triffin, de Lord Plowden et du Professeur Karl Winnacker, de M. Edgard Pisani et du Professeur Walter Hallstein, le Comité est confirmé dans sa conviction que les problèmes posés par l'entrée de la Grande-Bretagne dans le

Marché commun peuvent être résolus. Il décide de poursuivre l'étude des questions monétaires, technologiques, agricoles, institutionnelles relatives à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, afin de déterminer lors de sa prochaine réunion, les 20 et 21 novembre, les directions dans lesquelles des solutions concrètes doivent être trouvées.

Le Comité se félicite des propositions de tenir une réunion au sommet et décide de soumettre aux gouvernements des Six ainsi qu'au gouvernement de la Grande-Bretagne, les propositions suivantes qui constitueraient une première phase du renforcement et de l'élargissement du Marché commun :

1) que les Six

a) prennent les mesures nécessaires, tout en terminant la période transitoire, pour compléter le Marché commun et assurer les progrès indispensables à la poursuite de la construction européenne;

b) décident, en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, dans un premier stade, d'entrer en négociations avec la Grande-Bretagne et de préparer leur position commune en vue de ces négociations. Le Comité est surpris que l'avis de la Commission n'ait pas encore été débattu par le Conseil; le Conseil devrait en discuter sans tarder.

Les négociations devraient être restreintes à l'essentiel et menées rapidement.

Les autres questions seraient ensuite traitées au sein des institutions de la Communauté économique européenne en application des Traités de Rome, après adhésion de la Grande-Bretagne, ses problèmes étant dès lors communs et non plus des problèmes séparés extérieurs aux Six.

2) qu'en même temps les Six et la Grande-Bretagne indiquent leur volonté de s'engager au plus tôt dans la voie de l'unité politique."

(Documents transmis par le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe)

7. Point de vue syndical sur la concentration industrielle

Le "Monde du travail libre", organe de la Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.), a publié en juillet 1969 un article exposant le point de vue syndical sur la concentration industrielle et les sociétés multinationales.

"Aussi longtemps que le mouvement de concentration se limite aux frontières nationales, ce sont les organisations syndicales nationales qui doivent se pencher sur ce problème et, s'il le faut, prévoir les mesures de protection qui s'imposent. Jusque là, le mouvement syndical international ne doit que conseiller les centrales nationales et procéder avec elles à un échange d'idées

et d'expériences. La situation change au moment où il s'agit de compagnies géantes multinationales ou internationales. Cette évolution s'est amorcée il y a quelques années et prend de nos jours des proportions de plus en plus importantes."

... "Si cette tendance se maintient - ce qui semble se confirmer - les prévisions des experts, selon lesquels une centaine de compagnies mondiales en arriveront à contrôler les deux tiers des moyens de production du monde, se réaliseront beaucoup plus vite qu'on ne se l'imagine aujourd'hui. Dans de telles circonstances, le mouvement syndical international est directement amené à prendre ses responsabilités en ce qui concerne ce problème."

Certes "la croissance de firmes mondiales constitue une évolution qui découle logiquement des tendances générales. Cela est devenu inévitable dans notre monde où les distances comptent de moins en moins : essayer d'y mettre un frein en reviendrait à partir en guerre contre les moulins à vent. Il est indéniable que les entreprises multinationales, particulièrement celles ayant une production très diversifiée (conglomérats), offrent un certain nombre d'avantages du point de vue technique et financier..."

"Les syndicats ont toujours été partisans du progrès et de l'accroissement de la production dans lesquels ils voyaient le moyen essentiel d'améliorer les niveaux de vie des travailleurs à la fois dans les pays industrialisés et en voie de développement. Pour cette raison, ils ne peuvent nier les aspects positifs des firmes multinationales. Ils sont, par contre, conscients de l'existence d'aspects négatifs qui se manifestent si cette évolution est complètement abandonnée à elle-même plutôt que d'être contrôlée alors que cela est encore possible.

En fait, une croissance incontrôlée de firmes multinationales est une arme à double tranchant pour l'économie nationale; elle peut faire contre-poids aux avantages cités plus haut en créant de graves désavantages, par exemple en brisant l'équilibre du commerce et de la structure de l'offre et de la demande; elle risque en outre de créer de nouveaux problèmes qui ne sont pas faciles à résoudre et qui touchent les gouvernements (politique générale et fiscale), la législation (trusts et monopoles) et la juridiction (compétence de la législation nationale). Mais on ne peut mentionner ces points qu'en passant parce qu'ils n'intéressent pas directement le mouvement syndical. Pour les syndicats, il est principalement question de s'assurer que les travailleurs obtiennent une part de ce développement et qu'ils conservent au moins leurs droits acquis. Les syndicats s'efforceront également d'empêcher les géants de l'industrie d'abuser de leur énorme puissance.

Si, sur le plan national, l'absorption d'une firme par une compagnie plus importante produit un effet négatif sur les relations industrielles existantes, ce phénomène se manifeste avec une force encore plus grande dans le cas de fusions à l'échelon international. La direction de filiales américaines peut avoir tendance à calquer ses relations avec les travailleurs sur le modèle américain : elle essaiera d'introduire une structure salariale, des systèmes de pri-

mes et d'autres règlements qui déplairaient aux travailleurs européens et auxquels ils opposeraient une résistance. . .

Souvent, ces firmes insistent pour être "maître chez soi" et, usant de leur puissance, elles maintiennent une rigide politique du personnel selon les directives données par la maison mère tout en tirant, d'autre part, le maximum d'avantages de la différence existant entre les salaires et les allocations sociales de différents pays et profitant des différences dans les dépenses par unité de production sur le plan de la concurrence internationale. En suivant cette sorte de politique, les compagnies multinationales peuvent opposer les travailleurs et les syndicats d'un pays ou d'une région à ceux d'un autre pays ou d'une autre région et elles ne craignent pas de connaître des conflits sociaux parce qu'elles croient pouvoir, s'il le fallait, résister à une grève en assurant leur production dans un autre pays.

Durant ces quelques dernières années, le mouvement syndical international a dû faire face à ce genre de situation. Un document définissant la position de la C. I. S. L. vis-à-vis de ce problème a dernièrement été publié dans le Bulletin Economique et Social dont nous pouvons, en guise de conclusion, extraire les passages suivants :

Face à l'intégration croissante de la production pratiquée par les grandes sociétés multinationales dans un cadre qui surmonte aussi bien les barrières politiques et économiques, les souverainetés des gouvernements concernés que les anciennes frontières juridictionnelles des organisations des travailleurs, et face aux défis que cette intégration pose en ce qui concerne l'adaptation des structures sociales et de l'appareil de relations industrielles, il est logique, naturel et nécessaire que les organisations libres et démocratiques de travailleurs s'efforcent de réaliser une mutation qui leur permette de se poser en interlocuteurs valables, au niveau et dans la dimension adéquate.

Dans un nombre croissant de secteurs industriels, parmi lesquels nous relèverons l'industrie automobile, l'industrie des machines agricoles, l'industrie de l'équipement électrique et électronique, l'industrie chimique, l'industrie du spectacle et les compagnies d'aviation, les organisations libres et démocratiques de travailleurs ont mis sur pied une structure intra-entreprise à travers laquelle se manifeste une nouvelle forme adaptée de coopération internationale en matière syndicale.

On peut citer parmi les objectifs de ces comités d'entreprises au niveau mondial ou régional : l'égalisation des revenus salariaux et sociaux des travailleurs employés par les grandes entreprises internationales à vocation mondiale, grâce à l'amélioration simultanée des conditions salariales dans les pays en voie de développement et la protection de celles des pays développés; l'adoption mondiale du principe d'un pécule de vacances; la protection du revenu et de l'emploi contre les effets du changement technologique et des fluctuations de production; les conditions de promotion et de carrière y compris jusqu'aux positions élevées de la société mère; les effets défavorables d'une

trop grande centralisation de la recherche et de certaines restrictions en matière de décisions de production, de marché et d'exportations; le droit universel pour les travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement. "

(Monde du travail libre, juillet-août 1969)

8. Un document de la C. G. I. L. -C. G. T. sur l'unité syndicale en Europe

Le secrétaire de la C. G. I. L. -C. G. T. (Confédération générale italienne du travail - Confédération générale du travail) de Bruxelles a transmis aux secrétaires de la C. I. S. L. internationale et de la C. M. T. un document contenant des propositions pour un programme syndical des pays de la C. E. E.

Après un examen des problèmes qu'a soulevés le processus d'intégration économique en Europe, le document mentionne une série de points du programme. Pour la politique salariale, les objectifs sont les suivants : refus de la politique des revenus; hausses des salaires et salaires garantis; augmentation du pouvoir d'achat des catégories les plus désavantagées; échelle mobile comme l'un des moyens de protection du pouvoir d'achat contre la hausse des prix; suppression des inégalités salariales; réforme démocratique de la fiscalité et allègement immédiat des charges fiscales grevant les travailleurs.

En ce qui concerne l'emploi, les objectifs suivants sont proposés : garantie de l'emploi et droit au travail; politique de formation, de perfectionnement et de réadaptation professionnelle permettant aux travailleurs d'améliorer leur qualification en fonction du développement des techniques, de la concentration des activités, etc. dans le cadre d'une réforme démocratique de l'enseignement; contrôle des services de la main-d'oeuvre et des bureaux de placement par les syndicats; politique de développement économique assurant le plein emploi et la suppression des déséquilibres régionaux; réduction de la durée de travail et application de la semaine de quarante heures réparties sur cinq jours; quatre semaines de congés payés; modification de l'âge de la pension et réévaluation des pensions.

En ce qui concerne les droits syndicaux dans l'entreprise, le document propose : la reconnaissance du syndicat dans l'entreprise et le libre exercice des activités syndicales (assemblées, diffusions de la presse, etc.); la protection des responsables syndicaux actifs et le droit pour le syndicat de l'entreprise de conclure des conventions.

En ce qui concerne les conventions collectives et les accords contractuels, on devrait parvenir à la conclusion, au niveau des secteurs de l'industrie, de la région, de la localité et de l'entreprise, de conventions collectives ou d'accords comportant des clauses garantissant réellement les droits des salariés et l'amélioration de leurs conditions de vie. A cet effet, il serait souhaitable que les organisations syndicales de la C. E. E. coordonnent leur action.

Dans les entreprises fusionnées de la Communauté, comme la Fiat-Citroën, les organisations syndicales devraient unir leurs efforts pour obtenir des conventions collectives avec les directions générales de ces sociétés. Enfin, sur les problèmes concernant la sécurité sociale, la libre circulation de la main-d'oeuvre et les services sociaux, il faudrait atteindre les objectifs suivants : défense et amélioration des systèmes de sécurité sociale et leur harmonisation au niveau le plus élevé; gestion démocratique des organismes de sécurité sociale; égalité et garantie effectives des droits des travailleurs émigrés; une véritable politique du logement en faveur des travailleurs et de leur famille; extension des écoles maternelles, des crèches, des colonies, etc.; construction d'équipements collectifs permettant d'exercer des activités récréatives, culturelles et sportives.

(L'Unità, 24 septembre 1969)

9. M. Christopher Layton : Etablissons un nouvel échéancier européen

Dans un article publié par le Times, dont nous reproduisons ci-après de larges extraits, M. Christopher Layton (libéral britannique) plaide pour un nouvel échéancier européen.

"Une nouvelle brise européenne venant de Paris, il est naturel que la Grande-Bretagne accorde la priorité absolue à son adhésion au Marché commun, et il est légitime que le Foreign Office souhaite entamer des négociations bien circonscrites et efficaces. Les dernières négociations s'étaient enlisées dans un réseau de difficultés interminables. Cette fois-ci, on a reconnu la nécessité d'entamer des négociations plus simples qui permettraient à la Grande-Bretagne d'entrer rapidement dans la Communauté, de participer à la construction européenne et de réserver pour plus tard le règlement de certaines complications...

Pour la première fois depuis dix ans, la situation commence à bouger en Europe, ce qui permet d'envisager la possibilité d'une profonde révision des objectifs du mouvement européen et d'espérer la réalisation de progrès nouveaux et décisifs. Le présent article veut montrer l'opportunité d'assortir les négociations d'adhésion d'une conférence parallèle à un niveau élevé, vers le deuxième semestre 1970, par exemple. Elle serait consacrée à la définition des objectifs européens à long terme et à l'établissement d'un échéancier de leur réalisation, qui lierait les candidats à l'adhésion et les Six dans le cadre de la politique européenne pour les dix années à venir...

La mise en oeuvre de politiques communes dans les domaines essentiels de la politique monétaire, de la technologie et de la défense, a de grandes implications politiques. A l'image des pressions qui s'exercent à l'intérieur de la Communauté elle-même, ces politiques contraignent les Européens à considérer la création d'institutions plus efficaces pour la prochaine décennie.

En Grande-Bretagne même, les pressions exercées en vue de globaliser la stratégie politique se trouvent renforcées par un argument spécifique. En effet, il est fort possible que l'admission de la Grande-Bretagne dépende de la réalisation de l'union économique, car le problème de l'agriculture et de la Grande-Bretagne ne peut se résoudre dans un contexte restreint. Les statistiques agricoles plutôt fantaisistes, qui ont été récemment publiées dans la presse, ne donnent aucune idée des dimensions réelles du problème. Même sans la Grande-Bretagne, les membres actuels de la Communauté peuvent fort bien limiter leurs contributions budgétaires par le jeu de leur participation au Fonds commun. On pourra parvenir à réduire les excédents en instaurant des quotas de production. La fixation de prix plus élevés encouragera la production britannique, et entraînera une réduction de nos importations. Il est vraisemblable qu'en définitive la Communauté s'orientera vers un système dans lequel les prix seront en baisse (du moins par rapport aux autres prix), si bien que les petites exploitations non rentables de certaines régions recevront moins d'aides de la part des organisations de marché, mais en revanche plus de subventions directes.

En serait-il ainsi, il est probable que les subventions à l'agriculture entraîneraient un accroissement du déficit de la balance des paiements de la Grande-Bretagne de quelque 200 millions à 300 millions de livres par an au cours du deuxième semestre de 1970.

Il serait cependant enfantin d'exclure la Grande-Bretagne à cause du prix du beurre de cette vaste entreprise qu'est l'édification d'une Europe unie. Quel est le gouvernement ou la fédération qui consacrerait tout son budget à la tâche spéciale de mobiliser des ressources au bénéfice d'une minorité d'agriculteurs dont le nombre va diminuant et qui cherchent à quitter peu à peu les campagnes pour des raisons humaines ?

La Grande-Bretagne aura assurément des compensations substantielles dans le secteur industriel en adhérant à la Communauté. Mais le déséquilibre provoqué par l'agriculture ne pourra être complètement corrigé dans les 10 années à venir que si la Communauté réussit à développer d'autres activités communes qui entraîneront d'autres transferts de ressources importants pour compenser ceux qui sont effectués au titre de la politique agricole : la mise en oeuvre d'une politique commune dans le secteur des armements et de la technologie, l'octroi de subventions aux charbonnages en déclin, l'application d'une politique régionale d'aide aux régions périphériques de la Communauté (Ecosse, Italie du Sud, Espagne), pourraient provoquer, à des degrés divers, des transferts de ressources, notamment vers la Grande-Bretagne.

Comment serait-il possible d'organiser sur ces questions essentielles un débat à un niveau élevé à l'occasion des négociations en vue de l'adhésion de la Grande Bretagne à la C. E. E. et en relation avec le progrès de la Communauté elle-même ? Il importe de ne pas compromettre ces deux objectifs par des manoeuvres de diversion, qui fourniraient de nouveaux prétextes à l'inaction. Des négociations approfondies sur la candidature britannique devraient s'ouvrir dès que possible, c'est-à-dire au début de l'année prochaine. Et dans le

cadre de la Communauté, le plan Barre sur la coordination des politiques économiques, la recherche de solutions en matière de politique agricole et les ébauches importantes d'une politique industrielle doivent être poursuivis.

Mais des discussions devraient s'engager parallèlement sur les objectifs à long terme qui ont été exposés plus haut, en vue de créer un climat de confiance et de solidarité réciproque dans le cadre des négociations d'adhésion. Peut-être la conférence des Six, qui se tiendra sans doute cet automne, pourra-t-elle donner une nouvelle impulsion en définissant les domaines d'action, et en créant des commissions ad hoc auxquelles les pays candidats seraient invités à participer. Ces commissions ad hoc qui seraient composées d'une part, de quelques "outsiders" et, d'autre part, de représentants des gouvernements et des Communautés, poursuivraient les travaux du Comité Monnet, qui s'est réuni récemment à Bruxelles, et prépareraient la réunion d'une ou de plusieurs conférences pour définir les objectifs de l'Europe pour les 10 prochaines années.

Cette nouvelle sorte de "Conférence de Messine", laquelle avait lancé le Marché commun et l'Euratom, devrait permettre d'établir un certain nombre de nouveaux objectifs ainsi qu'un échéancier pour les actions à entreprendre et les accords à réaliser sur des secteurs particuliers.

En ce qui concerne le secteur de la technologie, les Six pourraient s'entendre à la conférence pour accroître les pouvoirs des Communautés existantes en les autorisant à fixer des priorités dans le domaine de la politique scientifique et technologique européenne, en intégrant les commandes publiques et en exécutant des programmes de développement communs plus efficaces. L'élaboration de ces principes, secteur par secteur, prendrait un certain temps.

La fixation de nouveaux objectifs pour l'Europe, l'octroi de nouveaux pouvoirs et l'établissement d'un nouvel échéancier, impliquent des décisions d'ordre politique, par exemple le renforcement des pouvoirs de la Commission en matière de politique industrielle et technologique, la création d'un nouveau groupe de défense, l'institution d'un Comité monétaire européen, l'application de décisions prises à la majorité dans un grand nombre de questions, la délégation de pouvoirs au Parlement, etc.

Il serait logique que l'on envisage progressivement de nouvelles tâches et de nouvelles fonctions au cours de la période transitoire, d'une durée de cinq ans par exemple, qui serait accordée à la Grande-Bretagne, de sorte qu'à la fin de cette période, la Communauté, élargie à de nouveaux membres, sortirait de sa chrysalide comme un organisme tout à fait revigoré. A ce stade, des dispositions particulières pourraient permettre à la Grande-Bretagne d'orienter la période transitoire vers ces développements inédits.

L'accord d'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun pourrait stipuler que la Grande-Bretagne n'appliquerait entièrement à l'expiration de la période de cinq ans la politique agricole commune (en particulier les coûteuses dispositions budgétaires), que si les incidences négatives sur la balance

des paiements britannique étaient compensées par un transfert de ressources dans d'autres secteurs et le dépôt de liquidités en sterlings dans un Fonds de réserves commun. Cette disposition, typique du traité de Rome, permettrait à la Grande-Bretagne d'adhérer rapidement au Marché commun sans résoudre tous ces problèmes par avance, et inciterait d'autre part chacun à trouver des solutions équitables en progressant vers une union économique.

Quelles sont maintenant les chances de faire démarrer cette politique? On ne peut pas s'attendre à ce que le nouveau gouvernement français renie le passé. Mais M. Pompidou est un homme pratique, et les réalités - c'est-à-dire les dossiers déposés sur les bureaux des ministres - imposent l'élaboration d'une nouvelle politique européenne. A Paris aussi bien qu'à Rome et à Bruxelles, on a de plus en plus le sentiment que le temps presse. L'objectif fondamental du mouvement européen a toujours été de donner au peuple allemand une patrie spirituelle et politique, qui lui permette de mettre son énergie débordante au service d'un idéal commun.

En Allemagne, l'idée européenne est toujours considérée comme la solution du bon sens, mais elle ne survivra pas plus de cinq ans aux échecs et aux déceptions. Nos voisins n'attendent pas de la Grande-Bretagne qu'elle exerce une sorte de contrepoids, selon les vues chères au XIXe siècle, à la puissance renaissante de l'Allemagne. Mais ils souhaitent que les Britanniques viennent et donnent un nouvel élan à la Communauté en accélérant le processus européen et en faisant en sorte que la prochaine décennie soit aussi féconde que la dernière."

(The Times, 5 août 1969)

10. Déclaration de M. Charles Levinson sur les grandes sociétés internationales et le Marché commun

Au cours d'une interview accordée au Guardian, M. Charles Levinson, secrétaire général de l'International Federation of Chemical and General Workers' Unions, a répondu à des questions relatives aux grandes sociétés internationales et à leur influence sur la politique en général et particulièrement la politique britannique d'adhésion au Marché commun.

Q. Les grandes sociétés américaines sont-elles purement et simplement en train de racheter l'industrie européenne?

R. L'idée qu'il s'agit d'une opération purement américaine n'est pas entièrement exacte. En réalité, le phénomène est universel. On assiste à l'apparition d'une nouvelle puissance économique internationale qui cherche à se dépouiller de sa nationalité plutôt que de la souligner. Nombreux sont ceux qui pensent déjà, comme moi, que l'avènement de la société multinationale va de pair avec le déclin de l'Etat en tant que nation. Les nations perdent de plus en plus le contrôle de leur économie.

La Suisse fournit l'un des meilleurs exemples de l'impact de la société multinationale sur l'économie de l'Etat national. Le total des avoirs suisses à l'étranger atteint près de 32 milliards de dollars, dont près de 6 milliards sont constitués par des investissements directs.

Les avoirs et les investissements à l'étranger s'élèvent à 5.000 dollars par tête pour la Suisse, contre 700 dollars par tête pour les Etats-Unis. En 1964, les 20 plus grandes sociétés suisses employaient 94.000 personnes en Suisse, contre 264.000 à l'étranger. Leurs usines et points de vente étaient au nombre de 114 en Suisse, contre 921 à l'étranger. L'énorme société Nestlé effectue 95,5 % de toutes ses opérations en dehors de la Suisse.

Q. L'avènement de la société internationale renforce-t-il la position des partisans de l'adhésion britannique à la C. E. E. ?

R. Je peux me tromper, mais je pense que la société multinationale, en creusant notamment un fossé énorme entre l'intégration industrielle et la structure politique, a peut-être changé fondamentalement la nature du Marché commun. Grâce à la société multinationale, l'industrie a fait naître un marché commun international plutôt qu'un marché limité à six pays membres.

Des sociétés américaines, britanniques, suisses et suédoises se trouvent déjà dans le Marché commun. Il n'y a pratiquement pas de sociétés britanniques importantes qui n'aient des usines ou des entreprises communes qui produisent et vendent directement dans le Marché commun.

Il en est de même de la plupart des sociétés et des banques américaines. Réciproquement, il n'y a pratiquement pas de société importante des Six qui ne dispose d'installations de production et de points de vente dans les pays de l'A. E. L. E. et aux Etats-Unis. Donc, pour l'industrie, l'intégration est allée beaucoup plus loin que le cadre politique et administratif du Marché commun.

Ces entreprises ont amorcé un processus d'intégration à une échelle internationale qui infirme les théories bien établies de l'importance de la région pour les marchés et l'industrie. Parce qu'elles sont à la fois en-dedans et en-dehors des zones d'échanges et des unions douanières, elles sont en mesure d'en franchir ou d'en contourner les frontières pour profiter des différences entre les taux de change et entre les impôts sur le revenu et sur le chiffre d'affaires, ainsi que des prix spéciaux que pratiquent entre elles les usines d'une même société.

En d'autres termes, elles peuvent réduire au minimum les taxes et les coûts et porter au maximum les profits, en dépit des réglementations nationales et régionales destinées à protéger les marchés vers l'extérieur. Et comme la plupart des principales sociétés du monde occidental participent d'une manière ou d'une autre à ce jeu de saute-frontière, il pourrait se révéler très opportun de procéder à un sérieux réexamen de l'importance économique réelle du Marché commun.

Bien que la Grande-Bretagne ne soit pas membre du Marché commun, les firmes britanniques importantes en font déjà partie et y consolident leurs investissements.

Prenons par exemple le cas de Lever Brothers, Royal Dutch-Shell, I. C. I., Reed, Bowater, Dunlop, etc. Même la British Steel Corporation projette de devenir multinationale. Les barrières industrielles sont moins nombreuses que la structure politique ne le suggérerait. Dans ces conditions, il est difficile de voir dans quelle mesure la poursuite de l'intégration politique pourrait avoir un effet significatif sur les échanges.

Q. Cela signifie-t-il que le Royaume-Uni peut recueillir les bénéfices d'un grand marché sans en faire partie ?

R. Ces bénéfices sont assez problématiques. Une étude récente effectuée aux Etats-Unis conclut qu'en 1975, 35 % du produit national brut du monde occidental, à l'exception des Etats-Unis, estimé à un trillion de dollars, seront produits par des filiales ou des sociétés-soeurs de firmes américaines.

Inversement, environ 25 % du P.N.B. américain, également estimé à un trillion de dollars, seront produits par des filiales ou des sociétés-soeurs de firmes européennes et japonaises aux Etats-Unis. Par contre, les exportations des Etats-Unis vers le monde occidental seront seulement d'environ 24 milliards de dollars, soit quelque 12 % des ventes américaines à l'étranger. Environ 14 % seulement des ventes de firmes étrangères aux Etats-Unis se feront par exportation, 86 % par production directe.

Quant à la Grande-Bretagne, en 1966 par exemple, les investissements britanniques à l'étranger, y compris ceux des firmes pétrolières, étaient estimés à environ 16 milliards de dollars, c'est-à-dire au même montant à peu près que les exportations. On admet, qu'en règle générale, les ventes annuelles outre-mer s'élèvent environ au double du montant des investissements directs à l'étranger. Cela signifierait que les ventes effectuées par des entreprises britanniques à l'étranger étaient de 32 milliards de dollars, deux fois la valeur des exportations britanniques de produits manufacturés. C'est là un facteur très important du problème de la balance des paiements.

De plus, il faut tenir compte qu'environ 120 entreprises en Grande-Bretagne réalisent 50 % de l'ensemble des exportations et que 15 à 20 entreprises en réalisent 25 %. Cependant, ce sont précisément ces entreprises dont les investissements directs à l'étranger augmentent le plus rapidement.

Les exportations britanniques sont principalement axées sur la construction mécanique, l'acier, la construction navale et les véhicules. Si vous pensez que cela pose un problème déjà à l'heure actuelle, attendez que ces produits deviennent multinationaux et que Ford et General Motors produisent une automobile réellement internationale au lieu de modèles nationaux bien distincts.

Q. Vous dites que par l'avènement de la société internationale bon nombre de nos conceptions actuelles en matière de gestion des affaires sont démodées. Jusqu'où pensez-vous qu'ira encore cette internationalisation ?

R. La production internationale de sociétés multinationales croît au rythme d'environ 12 % par an. La plupart des économies nationales s'estimeraient déjà heureuses d'avoir un taux de croissance d'environ 3 à 4 % en termes réels. L'écart augmente et continuera à le faire à un rythme qui ira en s'accélégrant.

A la fin des années 70 ou au début des années 80 quelque 200 à 300 sociétés multinationales régiront la production et le commerce mondiaux et posséderont 75 % de l'actif des sociétés industrielles et financières occidentales.

Du fait que la plupart de ces sociétés mondiales auront de nombreuses entreprises communes et de nombreux liens d'interdépendance à différents niveaux d'organisation, le degré de concentration sera énorme et même effrayant.

En résumé, je pense que le développement de la société multinationale entraîne un changement structurel capital dans l'industrie mondiale. Ce développement déterminera, le moment venu, une révolution industrielle qui mettra en question l'essentiel de nos systèmes et de nos conceptions, dont une grande partie appartient déjà au passé.

(The Guardian, 3 septembre 1969)

11. Le C. O. P. A. et la politique agricole communautaire

Le C. O. P. A. (Comité d'organisations professionnelles agricoles), réuni à Bruxelles le 4 septembre 1969, a examiné les décisions prises par le Conseil de ministres des Communautés au cours de sa réunion du 11 août, à la suite de la dévaluation du franc français. A ce sujet, il a déploré qu'au lieu d'imprimer un rythme à la politique agricole et à l'union économique et monétaire, le Conseil ait pris des décisions qui bouleversent les mécanismes des marchés agricoles.

Tout développement des échanges agricoles intracommunautaires est fondé sur l'unification des marchés, sur l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires et sur l'existence de prix agricoles nationaux qu'une unité de compte commune permet de lier les uns aux autres. La rupture de cet état de choses provoque de nombreuses difficultés dans l'exécution des contrats commerciaux en cours. Les exploitants vivent désormais dans une incertitude complète quant à la conclusion de leurs futures transactions intracommunautaires, puisque les règlements ne constituent plus une base valable et sûre pour leurs prévisions.

Le C. O. P. A. insiste donc pour que les dispositions exceptionnelles soient rapidement annulées et pour qu'entre-temps leur application soit simplifiée, en vue de réduire au minimum les obstacles aux échanges intracommunautaires. Il réaffirme ensuite la nécessité d'une politique communautaire en matière agricole, incluant l'organisation des marchés et les moyens permettant d'améliorer les structures et les conditions de vie des populations rurales.

(Il Sole - 24 Ore, 13 septembre 1969)

12. M. H. Brugmans, recteur du Collège d'Europe, et les possibilités actuelles d'une relance européenne

Dans un article publié par un quotidien français, M. Henri Brugmans, recteur du Collège d'Europe à Bruges, examine trois approches de la relance européenne. Il se déclare peu convaincu de l'utilité des deux premières, à savoir l'élargissement de la Communauté et les élections directes au Parlement européen.

M. Brugmans écrit notamment à propos de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne : "Il reste à savoir si le moment présent est propice. Incontestablement, le Royaume-Uni traverse une période de reflux en matière européenne. Tant que le général de Gaulle fermait la porte à son pays, aucun Anglais ne pouvait mettre en doute la sagesse du gouvernement, qui ne cessait de poser sa candidature à la C. E. E. Mais maintenant que les chances sont plus favorables, on voit le public s'interroger avec de plus en plus de scepticisme. Au fond, cette adhésion ne va-t-elle pas coûter trop cher, notamment, mais pas exclusivement, en matière agricole? Très récemment encore, les syndicats se sont exprimés en ce sens. De telles interrogations sont explicables, mais stériles. Le fait est que la Grande-Bretagne se trouve en face d'un choix historique : veut-elle ou ne veut-elle pas rester une fle ?"

Il ajoute plus loin : "Une augmentation du nombre d'Etats membres augmentera celui des points litigieux, donc le besoin d'une force centripète plus efficace, d'où la nécessité de renforcer les pouvoirs communautaires." Et il conclut : "Il n'est pas certain qu'en mettant l'accent sur la question anglaise - dans les circonstances actuelles -, on rende un service décisif à la cause européenne. Dans une Communauté qui, déjà, chavire, l'élargissement risquerait d'accroître les difficultés et de resserrer les freins encore davantage".

De l'avis de M. Brugmans, les élections directes au Parlement européen ne sont guère susceptibles de faire redémarrer l'intégration tant que la décision au niveau européen relève du Conseil de ministres sur lequel ce Parlement élu au suffrage direct n'aurait aucune prise. Ce serait leurrer les citoyens que de les inviter à élire directement les membres du Parlement européen. Le moment n'est donc pas encore venu de procéder à de telles élections.

En revanche, M. Brugmans estime qu'il serait opportun actuellement de reprendre les négociations sur l'union politique selon les idées essentielles contenues dans les plans Fouchet. Mais il cite aussitôt les écueils qu'il faut éviter aujourd'hui à ce sujet. Ces écueils sont au nombre de quatre :

- "- Il ne faut pas poser en principe de départ que la future union européenne aura pour mission de poursuivre telle ou telle politique étrangère envers l'Est ou l'Ouest; ce sera là justement le sujet à traiter à l'intérieur de l'union;
- Il ne faut pas faire de l'union politique un super-organe auquel la Commission de la C. E. E. serait soumise; au contraire, l'exécutif de Bruxelles, responsable dans son domaine économique et social, doit participer à l'élaboration de la politique;
- Il faut préciser dès le départ que la structure institutionnelle, assez floue pour commencer, devra se renforcer par la suite, ayant pour mission de déboucher sur une fédération authentique (sinon, à quoi bon édifier de nouvelles façades?);
- Il ne faut pas faire un préalable de la participation britannique dans ces négociations, surtout pas aujourd'hui : "On suit ceux qui marchent". "

(Le Monde, 12 septembre 1969)

13. Résolution adoptée par l'Association des Journalistes Européens sur l'intégration européenne

Réunie en Assemblée générale à Bordeaux le 12 septembre 1969, l'Association des Journalistes européens a examiné les problèmes actuels de la Communauté des Six. Ayant entendu une déclaration de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, et une intervention de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères, l'Association a adopté une résolution politique par laquelle elle prend position sur les problèmes décisifs pour la Communauté qui devront être traités dans les derniers mois de 1969.

L'Association félicite d'abord la Commission européenne d'avoir refusé d'envisager une prolongation de la période transitoire du Marché commun et d'avoir en conséquence mis en chantier les diverses mesures nécessaires à cet effet, notamment en matière agricole.

Elle constate avec satisfaction que le représentant du gouvernement français ait tenu à souligner l'intérêt de la politique agricole commune en tant que mécanisme d'intégration impliquant la création de ressources propres et le contrôle de l'usage de ces ressources par le Parlement européen.

L'Association se déclare heureuse que MM. Rey et de Lipkowski se soient prononcés en faveur du progrès rapide des politiques communes en matière

industrielle, scientifique et surtout monétaire. Elle constate en outre que l'un et l'autre sont également convenus que le problème du renforcement de la Communauté ne peut être dissocié, politiquement, de celui de son élargissement et ne doute pas que le rapport complémentaire de la Commission sur la candidature britannique proposera aux Six l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne.

Elle exprime l'espoir fervent que le prochain sommet des Six permettra de donner un nouvel élan à la Communauté et de jeter les bases d'une véritable union politique européenne, et appuie entièrement la demande légitime de la Commission de participer à cette rencontre des chefs d'Etat ou de gouvernement. Elle enregistre avec une grande satisfaction la déclaration du Secrétaire d'Etat, M. de Lipkowski, soulignant le "rôle irremplaçable" de la Commission.

Prenant acte de ces déclarations, l'Association convient de ne ménager aucun effort pour mobiliser l'opinion publique en faveur d'un renouveau décisif de l'Unité économique et politique au sein d'une Communauté rassemblant tous les peuples démocratiques d'Europe.

(Notes d'un observateur)

14. Le groupe de l'Union démocratique européenne est reçu par Paul VI

Le groupe de l'Union démocratique européenne du Parlement européen, qui s'était rendu à Rome à l'occasion de journées d'études, a été reçu, le 14 septembre, en audience privée par le Saint Père Paul VI.

Prenant la parole, le Pape a souligné l'appui que l'Eglise réserve aux efforts tentés de toutes parts pour le rapprochement des peuples. Après avoir rappelé sa rencontre avec le général de Gaulle, en 1959, lorsqu'il était archevêque de Milan, Paul VI a poursuivi en ces termes :

"Vos titres disent assez l'importance de vos responsabilités et votre double appartenance - la France et l'Europe - nous semblent synthétiser de la façon la plus heureuse le double idéal auquel vous consacrez vos forces. Votre patrie qui est si souvent à l'avant-garde en bien des domaines se devait d'accueillir la grande idée de la construction d'une Europe unie, et vous avez été choisis parmi d'autres comme des instruments privilégiés pour travailler au service de cette belle cause. Soyez sûrs que nous apprécions hautement la nature de la collaboration que vous apportez ainsi au bien commun de ce continent et que nous formons des vœux sincères pour vos personnes et vos activités. Nous souhaitons en particulier que soient fructueuses vos journées d'études romaines durant lesquelles vous examinerez avec des personnalités politiques italiennes les problèmes européens de l'heure présente."

(La Nation, 15 septembre 1969)

15. Un économiste britannique demande la création d'une commission industrielle pour l'Europe

La création d'une institution européenne placée sous le patronage de la Commission de Bruxelles ou du Conseil de ministres et visant à encourager la création de sociétés européennes a été préconisée, le 20 septembre 1969, par le célèbre économiste britannique Charles Villiers devant la Société allemande d'économie mondiale à Berlin.

Selon M. Villiers, cette institution aurait pour objectif de promouvoir, d'accélérer et de soutenir la transformation des structures industrielles des pays européens afin de les rendre compétitives sur le plan international en matière de technologie et de productivité. Pour être efficace, une telle institution devrait être indépendante, disposer d'un budget solide, être reconnue au niveau international et appliquer les méthodes de gestion rationnelle des entreprises.

M. Villiers a rappelé que le produit national brut par habitant en Europe est inférieur de moitié à celui des Etats-Unis. En 1976, l'Europe sera dépassée par le Japon et, peu après, par l'Union soviétique. Pour relever ces défis, l'Europe a le devoir de réaliser une intégration économique transnationale. Les secteurs clés d'une telle collaboration devraient être, suivant M. Villiers, l'énergie atomique, le dessalement de l'eau de mer, l'automatisation, la construction aéronautique, la technique des ordinateurs et l'industrie sidérurgique.

(Handelsblatt, 22 septembre 1969)

Zweiter Teil - Deuxième partie - Parte seconda
Tweede Deel - Part II

METHODISCHE BIBLIOGRAPHIE - BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE
BIBLIOGRAFIA METODICA - BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT
METHODICAL BIBLIOGRAPHY

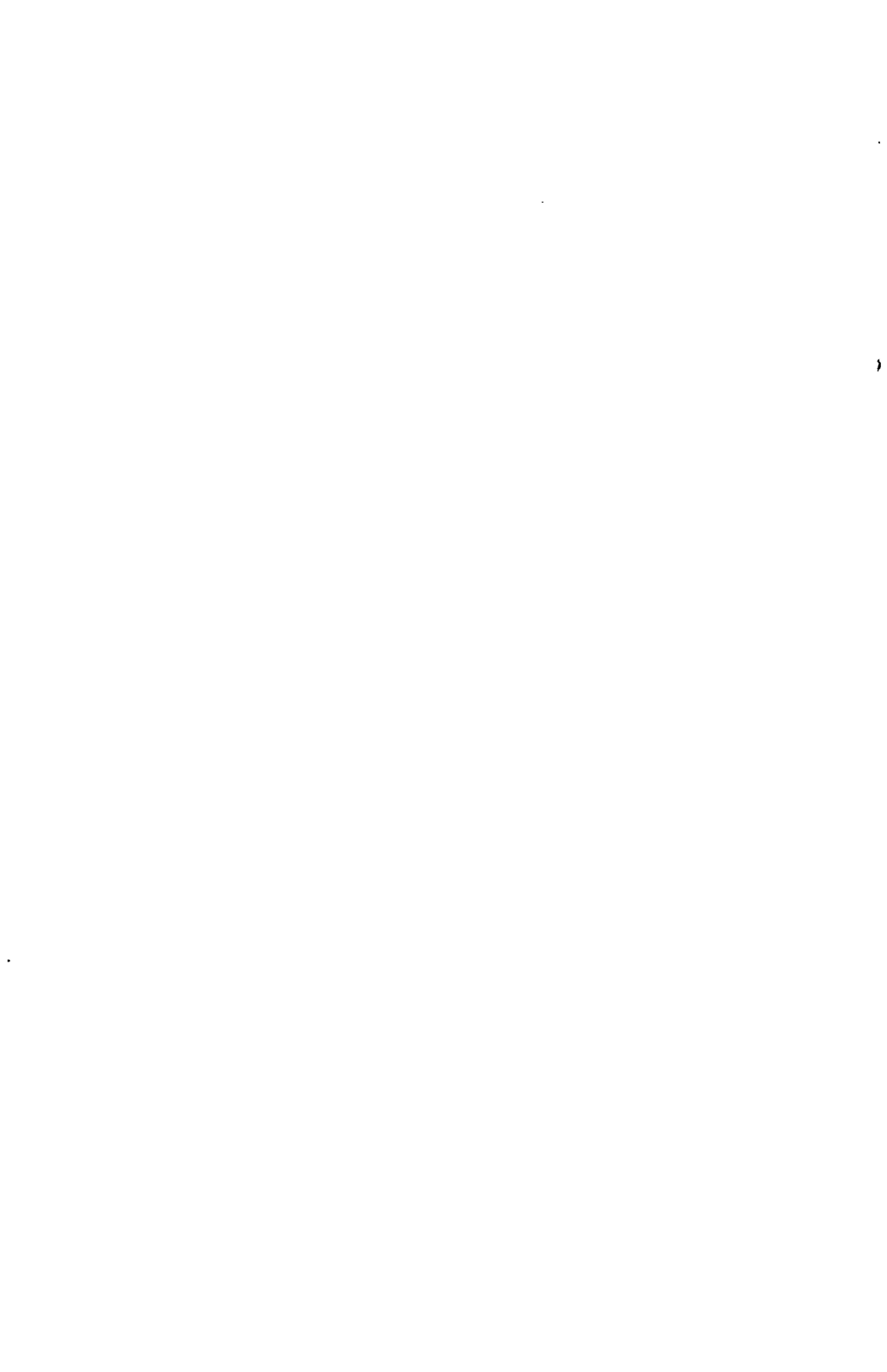
Diese Bibliographie zählt eine Reihe der Bücher auf, welche die Bibliothek des Europäischen Parlaments im Zeitraum, auf den sich dieses Heft bezieht, erworben hat sowie die Zeitschriften, die sie in der gleichen Zeit auswertete.

Cette bibliographie représente une sélection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la Bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

In questa bibliografia figura una scelta dei titoli delle opere ricevute e dei periodici selezionati alla Biblioteca del Parlamento Europeo nel periodo coperto dalla presente edizione dei Quaderni.

Deze bibliografie geeft een keuze uit de aanwinsten van de Europese Parlements-bibliotheek en de periodieken waaruit in deze editie van "Europese Documentatie" artikelen zijn opgenomen.

This bibliography gives a selection of titles of books acquired and periodicals examined by the Library of the European Parliament during the period covered by this edition of the Digest.



1. Allgemeine Fragen - Problèmes généraux - Problemi generali
Algemene vraagstukken - General matters

1. - AGENDA europea... a cura di Marcello Palumbo (con la collab. di...), Roma, Ed. Europea, 1961- . 8^o
1969. (1969). 615 p., tabl.
(R. 10.916)

2. - BAUER, Gérard: Intégration européenne et pragmatisme. Quelques considérations sur l'approche pragmatique.
(Aussenwirtschaft, n^o 3, September 1969, p. 253-264).

3. - CARMOY, Guy de : France and its European policy after the late presidential election.
(Common Market, n^o 8-9, August-September 1969, p. 174-180).

4. - CISELET, Jean-Claude: Où va l'Europe?
(Progrès, n^o 18, juin 1969, p. 6-9).

5. - CLEVELAND, Harold van B.: The Common market after de Gaulle.
(Foreign Affairs, n^o 4, July 1969, p. 697-710).

6. - COLOMBO, Emilio: Attuali prospettive e problemi della costruzione europea.
(Rivista di Studi Europei, n^o 1, gennaio-marzo 1969, p. 3-20).

7. - DRANCOURT, Michel: L'Europe des mots ou l'Europe des faits?
(Entreprise, n^o 730, 6. septembre 1969, p. 98-105).

8. - EISFELD, Rainer: Kategorien für ein politisches Europa.
(Integration, n^o 3, 1969, p. 215-220).

9. - EUROPA-UNION DEUTSCHLAND. Bonn: Europas Regierungen haben versagt. Memorandum der Europa-Union aus Anlass der Grenzaktion 1969 (23. bis 26. Mai 1969).
(Bonn, Europa-Union Deutschland), 1969. 8p. 4^o
(D. 21.842)

10. - FISHER, William E.: An Analysis of the Deutsch sociocausal paradigm of political integration.
(International Organization, n^o 2, Spring 1969, p. 254-290)

11. - GERSTENMAIER, Eugen: Plevens Plan einer Europa-Armee. Gespräch.
(Wie kam es zur Bundesrepublik? Freiburg i. Br., 1968. p. 163-171).
(21.924)

12. - HALLSTEIN, Walter: Mit der Montan-Union beginnt Europa. Gespräch... (Wie kam es zur Bundesrepublik? Freiburg i.Br., 1968, p. 155-162). (21.924)
-
13. - HALLSTEIN, Walter: Der unvollendete Bundesstaat. Europäische Erfahrungen und Erkenntnisse. Unter Mitarb. von Hans Herbert Götz und Karl-Heinz Narjes. Düsseldorf, Wien, Econ, (1969). 283 p. 8° (22.230)
-
14. - HILTERMANN, G.B.J.: Nà het nationalisme. (Internationale Spectator, n° 17, 8 oktober 1969, p. 1557-1564)
-
15. - IDEE (L') de nation. Par Mario Albertini (e. a.) Paris, P.U.F., 1969. 230 p. 8° (Institut International de Philosophie Politique: Annales de philosophie politique, 8). (21.824) (notes bibliogr.)
-
16. - LUNS, J.M.A.H.: Benelux in Europa. (Internationale Spectator, n° 17, 8 oktober 1969, p. 1477-1488).
-
17. - MITRANY, David: A Working peace system. Introd. by Hans J. Morgenthau. Publ. in coop. with the Society for a World Service Federation. Chicago, Quadrangle Books, 1966. 221 p. 8° (21.909) (notes bibliogr.)
-
18. - PATERSON, W.: The German Social Party Democratic and European integration, 1949-1952. (Res Publica, n° 3, 1969, p. 539-554).
-
19. - PUISSOCHET, Jean-Pierre: Que signifie la date du 31 décembre 1969 pour la Communauté Economique Européenne? (Revue du Marché Commun, n° 126, septembre 1969, p. 403-408).
-
20. - SCELBA, Mario: Bilancio e prospettive della Comunità Europea. Conferenza... (Napoli, 23 giugno 1969). Napoli, Unione Cristiana Imprenditori e Dirigenti, Gruppo Campano, 1969, 19 p. 8° (21.939)
-
21. - SEYDOUX DE CLAUSSONNE, François: Betrachtungen über die deutsch-französischen Beziehungen von Briand bis de Gaulle. Köln, Opladen, Westdeutscher Verl., (1968). 26 p. 8° (Veröffentlichungen der Arbeitsgemeinschaft für Forschung d. Landes Nordrhein-Westfalen. Geisteswissenschaften, 152). (21.922)
-

22. - SNYDER, Louis L.: The New nationalism.
Ithaca, N. Y., Cornell U. P., (1968). XIV, 387 p. 8°
(22.079) (notes bibliogr.)
-
23. - TIJN, J. van: Minister duurt het langst. Uitspraken van en over
J. M. A. H. Luns.
Baarn, Uitg. In den Toren, 1969, 93 p. 8°
(Anthos-boek).
(21.880)
-
24. - WEISSBERG, Robert: Nationalism, integration, and French and
German elites.
(International Organization, n° 2, Spring 1969, p. 337-347).
-

2. Institutionelle Fragen - Questions institutionnelles - Problemi istituzionali
Institutionele vraagstukken - Institutional matters

25. - CARBONI, Enrico: Suffragio universale per l'elezione del Parlamento Europeo.
(Comunità Europee, n° 8-9, agosto-settembre 1969, p. 3-4).
-
26. - CONFEDERATION INTERNATIONALE DES SYNDICATS LIBRES.
Secrétariat Syndical Européen. Bruxelles: Mémoire sur l'élaboration du Traité unique pour les Communautés Européennes. Colloque de Luxembourg, 6 et 7 mars 1969.
(S. I.), 1969. 11 p. 4°
(Secrétariat Syndical Européen (S.I.S.L.) - Organisation Européenne de la C.I.S.C.-C.M.T.)
(22.004)
-
27. - COX, Robert W.: The Executive Head: an essay on leadership in international organization.
(International Organization, n° 2, Spring 1969, p. 205-230).
-
28. - HOGAN, Willard N.: Representative government and European integration.
Lincoln, Univ. of Nebraska P., (1967). X, 246 p. 8°
(22.109) (notes bibliogr.)
-
29. - IPSEN, Hans Peter: Fusionsverfassung Europäische Gemeinschaften.
Bad Homburg v.d.H. (etc.), Gehlen, (1969). 74 p. 8°
(21.918) (notes bibliogr.)
-
30. - LEMAIGNEN, Robert: L'Evolution des structures européennes,
(Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques 1er semestre 1968, p. 145-163).
-
31. - MAYNE, Richard: The Institutions of the European Community.
(Common Market, n° 8-9, August-September 1969, p. 180-184).
-
32. - MISCH, Hans-Horst: Die Mitgliedschaft im Europäischen Parlament.
Stuttgart, 1969. pp. 477-481. 4°
(Extr. de: Die Oeffentliche Verwaltung, n° 14, Juli 1969).
(D. 22.127)
-
33. - PARLEMENT EUROPEEN. Commission Politique. Luxembourg:
Pour l'élection du Parlement Européen au suffrage universel direct,
Recueil de documents. Préf. de Mario Scelba. Introd. par Fernand Dehousse.
(Luxembourg, O.P.O.C.E.), 1969. 346 p. 8°
(Parlement Européen, Direction Générale de la Documentation Parlementaire et de l'Information).
(Com. 22.212)
-

3. Wirtschaftsfragen - Questions économiques - Problemi economici -
Economische vraagstukken - Economic matters

34. - AIDES (Les) à l'expansion industrielle régionale dans les pays du
Marché commun et en Grande-Bretagne.
Paris, La Documentation Française, 1969. 28 p., tabl., ct. 4^o
(Notes et Etudes Documentaires, n^o 3.626, 6 octobre 1969).
35. - BERTHOLON, Jean-Bernard: Le Pari européen de l'acier.
(Entreprise, n^o 733, 27 septembre 1969, p. 47-57).
36. - BONN, Florent: Les Entraves techniques aux échanges intracommunau-
taires.
(Revue du Marché Commun, n^o 125, juillet-août 1969, p. 369-387).
37. - BRAULT, D.: Les Vues françaises sur la coopération des entreprises
au regard du Traité de Rome.
(Revue du Marché Commun, n^o 126, septembre 1969, p. 409-419).
38. - CENTRE D'ACTION CONCERTÉE DES ENTREPRISES DE PRODUCTION
ALIMENTAIRE, Paris: Vers une nouvelle stratégie du développement
des industries alimentaires dans le contexte européen. Assemblée
générale C.A.A.E.P.A., 1969. Séance de clôture s.l.prés. de Robert
Boulin.
Paris, C.A.C.E.P.A., 1969. 113 p., tabl. 4^o
(21.974)
39. - COMMUNAUTES EUROPEENNES. Commission. Bruxelles: Analyse
comparative des structures socio-économiques des régions minières
et sidérurgiques de la Communauté. T. 1-2.
Luxembourg, (S.P.C.E.), 1968 2 vol. 4^o
1. Analyse des différentes régions de l'Allemagne, de la Belgique,
de la France, de l'Italie, des Pays-Bas. 406 p., tabl.
2. Cartes établies sur la base des renseignements fournis et graphiques
comparatifs. 123 p., tabl., fig., ct., dpl.
(Communautés Européennes. Commission. Bruxelles: Collection
d'économie et politique régionale. 1: La Conversion industrielle en
Europe, 8).
(Com. 13.551)
8
40. - DUBOIS, Jacques, GAUDIO, Attilio: L'Expansion économique italienne
dans le Marché commun et en Afrique.
(Bruxelles), 1969. 44 p., tabl., fig., ill. 4^o
(Eurafrica-Tribune du Tiers-Monde, n^o 5, mai 1969, N^o spécial).
(21.865)

41. - EHLE, Dietrich: Die Zollunion der Europäischen Gemeinschaften. (Neue Juristische Wochenschrift, n° 35, 28. August 1969, p. 1509-1514).
-
42. - ENTREPRISES (Les) dans le Marché commun: les opérations d'inter-pénétration. Répertoire des mouvements analysés du... Paris, Opera Mundi Europe, (1966-). 4^o 1er janvier au 30 juin 1969. (1969). (Opera Mundi Europe. Série semestrielle). (17.917)
-
43. - EUROPE compétition 1969. Paris, Technic-Union, 1969. 138 p., tabl. 4^o (L'Expansion, automne 1969. N.Sp.)
-
44. - FARAGORCE, (pseud.): L'Economie française est-elle apte à faire face au Marché commun? (Revue de Défense Nationale, juillet 1969, p. 1181-1189).
-
45. - FEDERAL TRUST FOR EDUCATION AND RESEARCH. Londres: Ten years of E.E.C. Lessons and prospects for industry. Report on a two-day conference, November 6th and 7th, 1968. London, F.T.E.R., 1968. 42 p. 4^o (21.845)
-
46. - GARIBAL, Michel: L'Europe peut-elle encore être une puissance industrielle? (Communauté Européenne, n° 135, octobre 1969, p. 13-16).
-
47. - GLASTETTER, Werner: Die wirtschaftliche Situation in der Gemeinschaft und ihre Entwicklungstendenzen. (WWI-Mitteilungen, n° 8/9, August-September 1969, p. 225-230).
-
48. - INVESTISSEMENTS allemandes dans l'Est français. (Par) Henri Schwamm (e. a.) (Documents. Revue des Questions Allemandes, n° 4, juillet-août 1969, p. 60-128).
-
49. - MEDICI, Giuseppe: La Componente estera dell'economia italiana. (Affari Esteri, n° 3, luglio 1969, p. 194-198).
-
50. - MOUSSIS, E.: L'Industrie et le Marché communautaire des cuirs et peaux. (Revue du Marché Commun, n° 126, septembre 1969, p. 420-433).
-
51. - OPPERMANN, Thomas: Schutzklauseln in der Endphase des Gemeinsamen Marktes. (Europarecht, n° 3, Juli-September 1969, p. 231-239).
-

52. - PATIJN, Rudolf: La Concurrence italienne.
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n° 4, juillet 1969,
p. 287-299).
-
53. - RAFFEGEAU, Jean: Comment gérer pour être compétitif dans le
Marché commun.
(Le Conseiller du Commerce Extérieur, n° 190, mars 1969, p. 34-38).
-
54. - RENAUD, Jean-Claude: L'Adaptation des entreprises françaises aux
conditions créées par le Marché commun.
(Le Conseiller du Commerce Extérieur, n° 190, mars 1969, p. 14-23).
-
55. - RICCARDI, Ferdinando: Sovvenzioni settoriali e sovvenzioni territoriali:
due scogli per il mercato comune.
(Mondo Economico, n° 29, 26 luglio 1969, p. 29-33).
-
56. - SCALESE, Filippo: Una Programmazione europea.
(Nord e Sud, n° 116-117, agosto-settembre 1969, p. 137-145).
-
57. - STROBEL, Arnaldo de: Integrazione regionale e sovranità del con-
sumatore.
(Rivista di Studi Europei, n° 4, ottobre-dicembre 1968, p. 407-429).
-
58. - THYSEBAERT, Serge de: L'Industrie pétrochimique dans la C.E.E.
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n° 4, juillet 1969,
p. 301-310).
-
59. - VILLIERS, C. H.: L'Approche industrielle pour une nouvelle Europe.
(Europe, Documents, n° 542, 18 septembre 1969, p. 1-5).
-

4. Monetäre und finanzielle Fragen - Questions financières et monétaires -
Problemi finanziari e monetari - Financiële en monetaire vraagstukken -
Financial and monetary matters

60. - BARRE, Raymond: Die währungspolitische Zusammenarbeit innerhalb der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Europa-Archiv, n^o 16, 25. August 1969, p. 563-572).
-
61. - BLAETTNER, Friedrich: Die Mehrwertsteuer in Belgien.
(Internationale Wirtschafts-Briefe, Fach 5, Belgien, Gruppe 2, p. 97-102).
-
62. - BRANCHU, Jean-Jacques: Les Charges des entreprises françaises. Essai de comparaison internationale.
(Economie et Statistique, n^o 4, septembre 1969, p. 3-18).
-
63. - EVENHUIS, J. R.: De Italiaanse kapitaalmarkt.
(Nieuw Europa, n^o 10, october 1969, p. 195-196).
-
64. - GERBES, Rudy: La T.V.A. dans les pays du Marché commun.
(Journal de l'O. E. C. L., Ordre des Experts Comptables Luxembourgeois, n^o 6, août 1969, p. 10-17).
-
65. - GROEBEN, Hans von der: Die Bedeutung der Steuerangleichung für die europäische Integration. Vortrag geh. ... am 9. Mai 1968 in Bad Godesberg.
Bonn, Institut Finanzen und Steuern, (1968). 26 p. 8^o
(Schriftenreihe, 89).
(22.132)
-
66. - JASAY, Anthony de: Les Moyens d'améliorer l'apport des fonds de pension aux marchés des capitaux dans les pays de la C. E. E.
Bruxelles, (S. P. C. E.), 1969. 72 p., tabl. 4^o
(Communautés Européennes. Commission. Bruxelles; Etudes. Série Economie et finances, 7).
(Com. 22.179) (notes bibliogr.)
-
67. - KOLM, Serge-Christophe: De l'union douanière sans intégration monétaire.
(Revue d'Economie Politique, n^o 4, juillet-août 1969, p. 751-799).
-
68. - LIGUE EUROPEENNE DE COOPERATION ECONOMIQUE. Bruxelles: L'Organisation d'un ordre monétaire européen. 6e Conférence Internationale. Rapport introductif et commentaires, résolution, liste des participants. (Bruxelles, 25 et 26 octobre 1968).
Bruxelles, L. E. C. E., (1968). 76 p. 8^o
(Publ., 44).
(22.162)
-

69. - ROMETSCH, Sieghardt: Monetäre Integration: das Problem einer Währungsunion im Gemeinsamen Markt.
Frankfurt a. M., Knapp, (1968). 165 p. 8^o
(Schriftenreihe zur Geld- u. Finanzpolitik, 11).
(21.921) (bibliographie)
-
70. - RUDING, H. O. C. R.: Naar één geïntegreerde Europese kapitaalmarkt?
Leiden, Stenfert Kroese, 1969. VIII, 510 p. 8^o
(22.248) (bibliographie)
-
71. - TRESCASES, ...: Problèmes fiscaux dans la Communauté.
(Le Conseiller du Commerce Extérieur, n^o 190, mars 1969, p. 28-33).
-

5. Wettbewerb - Concurrence - Concorrenza - Mededinging - Competition

72. - DERINGER, Arved: Oeffentliche Unternehmen und Wettbewerb - Artikel 90 EWG-Vertrag.
(Extr. de: Europees kartelrecht. Antwerpen, Utrecht, 1969, p. 267-275).
(21.650)
-
73. - KLAUE, Siegfried: Die Europäischen Gesetze gegen Wettbewerbsbeschränkungen. Ergänzbare Textsammlung mit Verweisungen.
(Berlin), Schmidt, (1969-). (rel.mob.) 8^o
(Mj. 22.229)
-
74. - LOEFFELHOLZ VON COLBERG, Bernhard: Nationale Unternehmenskonzentration als Antwort auf die amerikanische Herausforderung?
(Europa-Archiv, n^o 16, 25. August 1969, p. 573-580).
-
75. - MEULEN, J. van der: Enkele beschouwingen over de concentratiebeweging in de E.E.G.
(Internationale Spectator, n^o 17, 8 oktober 1969, p. 1489-1510).
-
76. - SNIJDERS, W. L.: Application of the provisions concerning competition up to the end of the transitional period.
(Common Market, n^o 8-9, August-September 1969, p. 190-194).
-
77. - STEINDORFF, Ernst: Volle Wirksamkeit angemeldeter Wettbewerbsbeschränkungen in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Der Betriebs-Berater, n^o 23, 20. August 1969, p. 980-982).
-
78. - STOLFI, Mario: L'Esenzione per categorie delle intese economiche nella C.E.E.
(Rivista di Studi Europei, n^o 1, gennaio-marzo 1969, p. 50-62).
-

6. Sozialfragen - Questions sociales - Problemi sociali -
Sociale vraagstukken - Social matters

79. - ALLONS - nous vers un syndicalisme européen?
(UNIAPAC, n° 29, juillet-août 1969, p. 40-43).
80. - ASSOCIAZIONE INDUSTRIALE LOMBARDA. Milan: La Regolamentazione dello sciopero e della serrata nei paesi della C.E.E., Inghilterra e U.S.A.
(Milano), A.I.L., (1967). XII, 183 p., tabl. 8°
(21.869) (bibliographie)
81. - COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER. Haute Autorité. Luxembourg: Le Régime juridique des organisations professionnelles dans les pays membres de la C.E.C.A. Par G(erhard) Boldt (e. a.)
Luxembourg, (S.P.C.E.), 1966. 666 p. 8°
(Collection du droit du travail).
(Com. 22.178) (bibl.p.chap.)
82. - COMMUNAUTES EUROPEENNES. Commission. Bruxelles: Tableaux comparatifs des régimes de sécurité sociale applicables dans les Etats membres des Communautés Européennes (au 1er juillet 1968). 5e éd. (S.l., S.P.C.E., 1968). vol. 4°
1. Régime général. (1968). 70 p., tabl.
(Com. 13.555/3)
83. - CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS LIBRES DANS LA COMMUNAUTE. Congrès. 1. 1969. La Haye: (Actes). La Haye, 23-25 avril 1969.
(S.l.), 1969. 84 p. 4°
(21.996)
84. - DRAME (Le) des travailleurs étrangers en Europe.
(Communauté Européenne, n° 135, octobre 1969, p. 23-25).
85. - PALUMBO, Marcello: Il Giornalista in Europa. Leggi sulla stampa, statuti professionali, contratti di lavoro.
Roma, Ed. Europea, (1968). 360 p. 8°
(Quaderni professionali, 1).
(21.366).
86. - RIBAS, Jacques Jean: La Politique sociale des Communautés Européennes. Préf. de Lionello Levi Sandri. Prés. de l'éd. française par P. H. Teitgen.
Paris, Dalloz et Sirey, 1969. XII, 745 p., tabl. 8°
(Eurolibri, 35).
(21.818) (bibliographie)

87. - WYNEN, André: Les Médecins dans la C. E. E.
(Progrès, n^o 18, juin 1969, p. 27-29).

7. Landwirtschaft - Agriculture - Agricoltura - Landbouw - Agriculture

88. - ANTONIANI, Claudio: Il Problema del grano duro nell'Italia settentrionale.
(Accademia Nazionale di Agricoltura, Bologna: Annali, n° 1, aprile 1969, p. 3-12).
-
89. - BUCHHOLZ, Hans E.: EWG-Agrarpolitik nach der französischen Abwertung.
(Wirtschaftsdienst, n° 9, September 1969, p. 511-516).
-
90. - CONVEGNO DI STUDIO L'ECONOMIA VITIVINICOLA MERIDIONALE NEL MERCATO COMUNE. 1968. Brindisi: Atti del Convegno... Brindisi... Brindisi, 6-7 dicembre 1968.
Brindisi, Camera di Commercio, Industria, Artigianato e Agricoltura, (1969). 299 p., tabl., ill. 8°
(Quaderni di Informazione, 14).
(22.068)
-
91. - COSMO, Italo: Problemi vitivinicoli comunitari risolti e da risolvere, posizione dell'Italia.
(Accademia Nazionale di Agricoltura. Bologna: Annali, n° 1, aprile 1969, p. 13-29).
-
92. - DUHAMEL, Jacques: Les Atouts de l'agriculture française. Conférence de presse ... 18 juillet 1969.
(Union Agriculture, n° 298, juillet-août 1969, p. 7-11).
-
93. - FREISBERG, Ernst: Welche Chancen hat der Mansholt-Plan?
(Lettres d'Europe, n° 5, Juni 1969, p.1-20)
(21.995)
-
94. - FUGAX, E. H.: The Common agricultural policy in perspective.
(Common Market, n° 8-9, August-September 1969, p. 167-170).
-
95. - GALLO, Giuseppe, MORMINO, Luigi: La Sicilia e il piano "Agricoltura 1980": intervista con Sizzo Mansholt.
(Estr. de: Cronache Parlamentari Siciliane, n° 3, 1969, p. 207-209)
(D. 21.792)
-
96. - HAUSHOFER, Heinz: Europäische Agrarpolitik und deutsche Landwirtschaft.
(Aus Politik und Zeitgeschichte, n° 28, 12. Juli 1969, p. 3-18).
(21.936)
-

97. - KOESTER, U.: EWG-Agrarpolitik: Ziele und Zielverwirklichung beim derzeitigen Stand der Integration.
(Agrarwirtschaft, n^o 9, September 1969, p. 283-291).
-
98. - LANDWIRTSCHAFTSKAMMER RHEINLAND. Bonn: Die Rheinische Landwirtschaft im Gemeinsamen Markt. Vorträge, geh. auf den Tagungen der betriebs- u. marktwirtschaftlichen Melder im Januar 1968.
(Bonn, 1968). 38 p., tabl., fig. 8^o
(Schriften der Landwirtschaftskammer Rheinland, 10).
(22.189)
-
99. - LEMAITRE, Philippe: Les Prochaines échéances agricoles.
(Revue du Marché Commun, n^o 125, juillet-août 1969, p. 351-354).
-
100. - PAPI, Giuseppe Ugo: Le Futur de l'agriculture européenne.
(Rivista di Studi Europei, n^o 4, ottobre-dicembre 1968, p. 401-406).
-
101. - RADOUX, Lucien: Agriculture 1980.
(Socialisme, n^o 94, juillet 1969, p. 396-405).
-
102. - RICHTER, J.H. : La Réforme de l'agriculture dans le cadre de la C. E. E.
(L'Agriculture dans le Monde, n^o 3, juillet 1969, p. 19-26).
-
103. - SABELLA, Domenico: La Ricomposizione fondiaria e l'orientamento culturale con il contributo del F. E. O. G. A. (Fondo Europeo di Orientamento e Garanzia in Agricoltura).
(Comuni d'Europa, n^o 7-8, luglio-agosto 1969, p. 17-24).
-
104. - SGARLATA, Marcello: Agrumi d'Italia e mercato comune europeo.
(Parallelo 38, n^o 4, aprile 1969, p. 167-181).
-
105. - UNION DES INDUSTRIES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE.
Bruxelles: L'Industrie et l'agriculture européennes. Un avis de l'UNICE sur le "Plan Mansholt".
(Fédération des Industries Belges. Bulletin, n^o 26, 20 octobre 1969, p. V-X).
-
106. - ZUR Neuorientierung der Agrarpolitik. (Par) Theodor Heidhues u. Günther Schmitt.
Hannover, Strothe, (1969). 80 p. 8^o
(Agrarwirtschaft. Sonderh. 33).
(22.073) (bibliographie)
-

8. Verkehr - Transports - Trasporti - Vervoer - Transport

-
107. - DESPICHT, Nigel: The Transport policy of the European Communities. London, Chatham House; P.E.P., 1969. 85 p., fig. 8^o
(European series, 12).
(22.164)
-
108. - EVOLUTION du trafic ferroviaire en Europe Occidentale au cours de l'année 1968.
(Union Internationale des Chemins de Fer: Bulletin, n^o 7-8, juillet-aodt 1969, p. 257-261).
-
109. - MAGLIETTA, Clemente: La Sfida economica dell'Europa passa per il Mediterraneo. Mezzogiorno, trasporti, porti. Napoli, Giannini, 1969. XI, 224 p., fig., ill. 8^o
(Centro Studi e Ricerche Economico-Sociali dell'Unione Regionale delle Camere di Commercio, Industria ed Agricoltura della Campania: Studi, 3).
(22.039)
-
110. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES. Comité du Pétrole. Paris: Oléoducs et gazoducs aux Etats-Unis et en Europe et législations et réglementations qui les concernent. Etude.
(Paris), O.C.D.E., (1969). 35 p. 8^o
(22.214)
-
111. - RAUX, Jean: La Régionalisation et la centralisation: deux tendances complémentaires de l'administration internationale des fleuves.
(Revue Générale de Droit International Public, n^o 3, juillet-septembre 1969, p. 637-743).
-
112. - WATERMANN, Heinz-Richard: Die gemeinsame Verkehrspolitik auf Grund des Vertrages zur Gründung der Europäischen Wirtschaftsge-
meinschaft - Versuch einer Zwischenbilanz und Vorausschau.
(Zeitschrift für Verkehrswissenschaft, n^o 2, 1969, p. 63-82).
-

9. Energie - Energie - Energia - Energie - Energy

113. - ATOMINDUSTRIE (Die) im Wettbewerb: Berichte zur Nuclex 69. Eine internationale Uebersicht. (Par) Erika Edler (e. a.) (Atomwirtschaft - Atomtechnik, n^o 9-10, September-Oktober 1969, p. 469-500).
-
114. - BARENDREGT, T. J.: De Rol van de Nederlandse industrie bij de toekomstige reactorbouw. (Atoomenergie en haar Toepassingen, n^o 7-8, juli-augustus 1969, p. 177-184).
-
115. - BOUDET, René: Les Perspectives ouvertes au gaz naturel liquéfié dans le monde. (Revue Française de l'Energie, n^o 213, juillet-aôdt 1969, p. 467-473).
-
116. - BREGUET, Thierry E.: Les Filières de centrales thermonucléaires à l'étranger et en France. (Analyse et Prévision, n^o 3, septembre 1969, p. 525-532).
-
117. - BROUWER, G. C. COENEN, M. J.: Nederland - aardgasland. Amersfoort, Roelofs van Goor, (1968). 301 p., tabl., fig., ill. 8^o (Ratio reeks). (21.977) (bibliographie)
-
118. - CONJONCTURE (La) économique et sociale. Perspectives nouvelles pour la Ruhr. (Société Générale, avril 1969). (Documents. Revue des Questions Allemandes, n^o 4, juillet-aôdt 1969, p. 138-146)
-
119. - FINKE, W. KEMPKEN, M.: Die Kernkraftwerke der Welt. - Verzeichnis der Kernkraftwerke der Welt. - (Atomwirtschaft - Atomtechnik, n^o 9-10, September-Oktober 1969, p. 438-445).
-
120. - IPPOLITO, Felice: Dopo il fallimento dell'Euratom. (Nord e Sud, n^o 116-117, agosto-settembre 1969, p. 32-38).
-
121. - MACCAZZOLA, Franco: Considerazioni statistiche sull'esercizio delle centrali nucleari. (Comitato Nazionale Energia Nucleare, Roma: Notiziario, n^o 8-9, agosto-settembre 1969, p. 55-72)
-
122. - ODELL, Peter R.: Natural gas in Western Europe. A case study in the economic geography of energy resources. (De Economist, n^o 3, mei-juni 1969, p. 227-257).
-

10. Forschung und Kultur - Recherche et culture - Ricerca e cultura
Onderzoek en cultuur - Research and cultural matters

123. - BOSCO, Giacinto: La Quarta Comunità Europea per i problemi della gioventù.
(Rivista di Studi Europei, n° 4, ottobre-dicembre 1968, p. IX-XIX).
-
124. - KNAPP, Klaus H.: Ueber den Einfluss von Wissenschaft und Technologie auf die industrielle Entwicklung eines Landes.
(Zeitschrift für Politik, n° 3, September 1969, p. 374-379).
-
125. - MAILLET, Pierre: Politique technologique et développement industriel.
Heule, Ed. U.G.A., 1969. 116 p., tabl. 8°
(Université Internationale de Sciences Comparées. Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes. Luxembourg: Cours, 1968).
(22.066) (Bibliographie)
-
126. - OCEAN-space: Europe's new frontier. Towards a long-range, concerted programme for exploiting the resources of the sea.
(By Laurance Reed, with advice and ass. from Peter Draper e. a.).
(London), Bow Group, (1969). 60 p., fig. 8°
(A Bow Group pamphlet).
(21.906)
-
127. - PETRILLI, Guiseppo: Proteste e aspirazioni della gioventù: dalla crisi dello Stato nazionale all'invenzione di una diversa Europa.
(Rivista di Studi Europei, n° 1, gennaio-marzo 1969, p. 21-49)
-
128. - SPETHMANN, Dieter: The Technological gap from the German point of view.
(Rivista di Studi Politici Internazionali, n° 2, aprile-giugno 1969, p. 281-296).
-

11. Assoziierte Länder und Gebiete - Pays et territoires associés
Paesi e territori associati - Geassocieerde landen en gebieden
Associated countries and territories

-
129. - ANDIC, Fuat M.: The Development impact of the E. E. C. on the French and Dutch Carriibbean.
(Journal of Common Market Studies, n^o 1, September 1969, p. 19-49).
-
130. - DUBOIS, André: L'Association de la Tunisie et du Maroc à la Communauté.
(Revue du Marché Commun, n^o 125, juillet-août 1969, p. 355-368).
-
131. - COMMUNAUTES EUROPEENNES. Commission. Politique et Etudes de Développement (Direktion). Bruxelles: Le Rôle de l'aide publique des pays de la C. E. E. dans l'aide mondiale aux pays en voie de développement (1962-1966).
(S. 1.), 1968. 39, 7 p., tabl., fig., 14 tabl. (pag.) 4^o
(Commission des Communautés Européennes. Direction Générale de l'Aide au Développement. Direction de la Politique et des Etudes de Développement).
(Com. 21.640)
-
132. - EHRHARDT, Carl A.: Die Assoziierung aussereuropäischer Länder mit der EWG.
(Aussenpolitik, n^o 10, Oktober 1969, p. 581-595).
-
133. - EUROPA e Africa: per una politica di cooperazione. A cura di Roberto Aliboni.
Bologna, Il Mulino, (1969). 157 p., tabl. 8^o
(Quaderni dell'Istituto Affari Internazionali, 11).
(21.930) (bibliographie)
-
134. - KEISER, Günter: Das Türkei-Konsortium der O. E. C. D. -Länder.
(Aussenpolitik, n^o 8, August 1969, p. 465-482).
-
135. - MENNENS, Emile: De Associatieovereenkomsten tussen de E. E. G. en Tunesië en Marokko.
(Sociaal-Economische Wetgeving, n^o 9, september 1969, p. 562-567).
-
136. - MIRAGE (Le) du milliard: l'association des Six et des Dix-huit démystifiée.
(Agenor, n^o 11, September 1969, p. 57-68).
-
137. - NIEUWENHUIJZE, C. A. O. van: Het Ontwikkelingsvraagstuk vooreerst een Westers probleem.
(Internationale Spectator, n^o 17, 8 oktober 1969, p. 1510-1538).
-

138. - NGUVULU, Alphonse: Coopération Europe-Afrique.
(Socialisme, n^o 94, juillet 1969, p. 408-414).

139. - SCHROETTER, Dieter von: Die politische und wirtschaftliche
Stellung Afrikas gegenüber Europa,
(Internationales Europa-Forum, n^o 2, Juli 1969, p. 119-124).

12. Aussenbeziehungen - Relations extérieures - Relazioni con l'esterno -
Buitenlandse betrekkingen - External relations

140. - ALBONETTI, Achille: Egemonia o partecipazione? Una politica estera per l'Europa.
(Milano), E. T. A. S. Kompass, (1969). 203 p., tabl., fig. 8^o
(Nuova collana di saggi, 16).
(21.931) (bibliographie)
-
141. - ALBREGTS, A. H. M.: De Techniek van de GATT-tariefonderhandelingen, de Kennedy-ronde en de EEG-handelspolitiek.
(Economie, n^o 11, augustus 1969, p. 513-524).
-
142. - ANDRÉN, Nils: Power-balance and non-alignment. A perspective on Swedish foreign policy.
Stockholm, Almqvist a. Wiksell, (1967). 212 p. 8^o
(21.913) (bibliographie)
-
143. - ANOUIL, Gilles: Un Nouveau challenger pour l'Europe: le Japon.
(Communauté Européenne, n^o 135, octobre 1969, p. 17-22).
-
144. - BINSWANGER, Christoph, FRANK, Vincent, GURTNER, Peter: Die Auswirkungen der wirtschaftlichen Integration auf den industriellen Sektor: ein hypothetischer Erfolgsvergleich für die Schweiz.
(Aussenwirtschaft, n^o 3, September 1969, p. 265-301).
-
145. - DAILLIER, Patrick: Les Frontières douanières de la Communauté Economique Européenne.
(Annuaire Français de Droit International. T. 14, 1968. Paris, 1969, p. 789-797).
(R. 7887) (notes bibliogr.)
-
146. - DITGES, Harald: EWG-Zollrecht.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 8, August 1969, p. 313-316).
-
147. - DUEREN, Albrecht: Nach de Gaulle Fortschritt in Europa?
(Aussenpolitik, n^o 8, August 1969, p. 453-457).
-
148. - E. E. C. trade: past and future.
(Common Market, n^o 8-9, August-September 1969, p. 184-188).
-
149. - FRIEDL, Helmut: Sind die deutschen "Erläuterungen zum Zolltarif" mit dem EWG-Vertrag vereinbar?
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 7, Juli 1969, p. 265-269).
-

150. - GAROSCI, Aldo: L'Europa e le grandi potenze.
(Affari Esteri, n° 3, luglio 1969, p. 169-187).
-
151. - HEATH, Edward: Realism in British foreign policy.
(Foreign Affairs, n° 1, October 1969, p. 39-50).
-
152. - IHLEN, Joachim: Nordische Zusammenarbeit aus einer norwegischen Sicht: Handelspolitik und Aussenpolitik in Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft.
(Aussenwirtschaft, n° 3, September 1969, p. 302-308).
-
153. - KAUFMANN, J.: Internationale handel - perspectieven voor toekomstige onderhandelingen.
(Economie, n° 11, augustus 1969, p. 525-537).
-
154. - KNIGHT, Ridgway B.: La Politique américaine vis-à-vis de l'Europe.
(Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, n° 234, janvier-février 1969, p. 63-72).
-
155. - KRISE (Die) um den Beitritt Englands. Red.: Erich Kitzmueller.
Unter Mitarb. von H(einz) Kuby (e. a.)
Düsseldorf, Wien, Econ, (1969). 178 p. 8°
(Europäische Optionen, 1).
(22, 223)
-
156. - LAMBACH, Frank: Die Aussenbeziehungen der Europäischen Gemeinschaften.
(Integration, n° 3, 1969, p. 193-214).
-
157. - LYNCH, John: Statement... introducing Dail motion relating to the reactivation of Ireland's application for membership of the European Economic Community. 25th July, 1967.
(S. I.), 1967. 24 p. 4°
(D. 22.019)
-
158. - MEIER, Gert: Grenzen der Steuerhoheit der Mitgliedstaaten bei EWG-Importen.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 8, August 1969, p. 300-304).
-
159. - MOLAVI, M.A.: L'Iran et les Communautés Européennes.
(S.I.), 1968. 69 p., tabl. 4°
(Mission du Gouvernement Impérial de l'Iran auprès des Communautés Européennes).
(22.020)
-
160. - RUSSO, Vincenzo: I Rischi dell'eurocentrismo.
(Affari Esteri, n° 3, luglio 1969, p. 188-193).
-

161. - STEFANO, Tito de: La Gran Bretagna et il M.E.C.
(Affari Esteri, n° 3, luglio 1969, p. 150-168).
-
162. - TESTA, G.: Le Kennedy round: quelques aspects juridiques.
(Annuaire Français de Droit International, T. 14, 1968. Paris, 1969.
p. 605-642).
(R. 7887) (notes bibliogr.)
-
163. - WENDT, Frantz: Nordic economic co-operation. Lecture held in
May 1969.
Copenhagen, Nordic Council, Danish Secretariat, 1969. 17 p. 4°
(22,028)
-
164. - WRAGE, Helgi H. Robert: Englands Agrarpolitik zwischen Common-
wealth und Europa. Entstehungsgeschichte des englischen Agrarschutz-
systems und das Verhältnis zur EWG.
Hamburg, Berlin, Parey, 1969. 77 p., tabl. 8°
(Agrarpolitik und Marktwesen, 10).
(21,923) (bibliographie)
-

13. Verteidigungsfragen - Défense - Difesa - Defensie - Defence

165. - ACCIAOLO, Nicolo: La Sicurezza europea.
(Rivista di Studi Politici Internazionali, n^o 2, aprile-giugno 1969,
p. 184-192).
-
166. - BRANDT, Willy: Zum Atomsperrvertrag. Reden u. Erklärungen sowie
Dokumente zur Genfer Konferenz, zum NV-Vertrag u. zum europäi-
schen Sicherungssystem. (Verantwortl. f. Ausw. u. Uebers. der Texte:
Arnold Harttung).
(Berlin), Berlin Verl., (1969). 128 p. 8^o
(21.915)
-
167. - BUNTINX, M.V.: Dissectie op het Sovjetvoorstel inzake Europese
veiligheid.
(Res Publica, n^o 3, 1969, p. 555-571).
-
168. - INSTITUTE FOR STRATEGIC STUDIES. Londres: Europe's futures,
Europe's choices. Models of Western Europe in the 1970s. Ed. by
Alastair Buchan.
London, Chatto a. Windus, 1969. VIII, 167 p. 8^o
(22.221) (notes bibliogr.)
-

14. Rechtsfragen - Questions juridiques - Problemi giuridici
Juridische vraagstukken - Legal matters

-
169. - ANDRE, Achim: Artikel 189 Abs. 3 EWG-Vertrag als politische Norm.
(Europarecht, n^o 3, Juli-September 1969, p. 191-201).
-
170. - BRINKHORST, L.J., SCHERMERS, H.G.: Judicial remedies in the
European Communities. A case book.
Deventer, Kluwer, London, Stevens, South Hackensack, Rothman,
1969. XXII, 275 p. 8^o
(22.250) (notes bibliogr.)
-
171. - CONSTANTINESCO, Léontin: Droit communautaire et droit constitu-
tionnel néerlandais.
(Revue Générale de Droit International Public, n^o 73, avril-juin 1969,
p. 378-420).
-
172. - FAWCETT, J.: Trade and finance in international law.
(Académie de Droit International. La Haye: Recueil des cours.
1968, I.T. 123. Leyde, 1969. p. 215-310).
(6976) (notes bibliogr.)
-
173. - HOLCH, Georg: Auf dem Weg zum "europäischen" Rechtsanwalt?
(Neue Juristische Wochenschrift, n^o 35, 28. August 1969,
p. 1505-1509).
-
174. - HOLCH, Georg: Der Bundesrat zur Rechtsetzung der Europäischen
Gemeinschaften.
(Europarecht, n^o 3, Juli-September 1969, p. 213-230).
-
175. - ITALIE. Senato della Repubblica. Rome: Indice analitico della rego-
lamentazione delle Comunità Europee. (Red. coord. d. Andrea Chiti-
Batelli...). 1- . 4^o
(Roma, Tip. del Senato), 1969- . 4^o
(R. 21.116)
-
176. - RAHN, Hans-Georg: Der Bundesfinanzhof und das Gemeinschaftsrecht
der EWG.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 9, September
1969, p. 341-345).
-
177. - RITTSTIEG, Helmut: Verpflichtende Aussenhandelslizenzen und ihre
Absicherung durch Kauttionen im EWG-Recht.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n^o 8, August 1969,
p. 305-313).
-

178. - SEYERSTED, Finn: Applicable law in relations between intergovernmental organizations and private parties.
(Académie de Droit International. La Haye: Recueil des cours. 1967. III. T. 122. Leyde, 1969. p. 427-616).
(6976) (bibliographie)
-
179. - ZULEEG, Manfred: Angleichung des Rechts der Wirtschaft in Europa: Bericht über den Internationalen Kongress vom 18. bis 20. März 1969 in Köln.
(Deutsches Verwaltungsblatt, n^o 16, 15. August 1969, p. 654-657).
-